

Centre culturel de Gembloux

Demande de reconnaissance
dans le cadre du décret du 21 novembre 2013
d'une action culturelle générale



Centre Culturel
de Gembloux



SOMMAIRE

1. Éléments institutionnels et contextuels	03
1.1 Identification du Centre culturel	04
1.2 Énumération des niveaux de reconnaissance sollicités	05
1.3 Premiers éléments de contexte	05
1.4 Composition	12
1.4.1 Composition de l'Assemblée Générale	12
1.4.2 Membres du Conseil d'Administration 2017	17
1.4.3 Composition du Comité de Gestion	17
1.4.4 Membres du Conseil d'Orientation	18
1.4.5 Composition de l'équipe professionnelle	19
2. L'action culturelle	20
2.1 Rapport d'autoévaluation de l'action culturelle	21
2.1.1 Description des modalités de l'évaluation au fil du temps	21
2.1.2 Présentation des éléments quantitatifs et qualitatifs de la période 2009 à 2015 avec synthèse critique	24
A. Le Développement des partenariats	25
B. Diffusion et activités d'expression créative en milieu scolaire	28
C. Développement culturel en lien et au bénéfice de la jeunesse	30
D. Décentralisation de l'activité culturelle	32
E. Accessibilité à la culture	33
F. Évaluation et évolution de l'activité cinéma	35
Synthèse de l'évaluation en lien avec l'article 20 du décret	38
2.1.3 Conclusion de l'autoévaluation	40
2.2 Rapport de l'analyse partagée du territoire	44
2.2.1. Analyse partagée	44
2.2.2 Présentation des conclusions de l'analyse partagée	52
2.2.3 Présentation d'une vision d'une opération culturelle au départ d'un enjeu de territoire. Résultat en C.O. du 17/11/2016	54
2.3 Le projet d'action culturelle	55
2.3.1 Introduction	55
2.3.2. Développement de 3 enjeux	57
2.3.3. Descriptif de l'autoévaluation continue	64
3. Les ressources et les moyens	66
3.1 Éléments rétrospectifs comptable	67
3.2 Éléments prospectifs	84
3.2.1 Contributions financières des collectivités publiques associées	84
3.2.2 Description des infrastructures mises à la disposition du Centre culturel par la / les collectivité(s) publique(s) associée(s)	85
3.2.3 Description des moyens et ressources mis à disposition du Centre culturel par les personnes physiques ou morales de droit privé	93
3.2.4 Plan financier couvrant la durée de la reconnaissance 2019-2023	93

01

ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS ET CONTEXTUELS

1.1 Identification du Centre culturel



Dénomination **sociale**

Centre culturel au Cinéma Royal de Gembloux ASBL

Adresse complète du siège social du Centre culturel

Rue du Moulin 55B - 5030 GEMBLoux

Commune(s) composant le territoire d'implantation **du Centre culturel**

L'entité de Gembloux.

Site **internet**

www.centreculturelgembloux.be

Nom et coordonnées de la personne assurant **la direction du Centre culturel**

- Nom : Éric Mat
- Téléphone : 081 / 61 38 38
- Fax : 081 / 62 38 30
- Numéro de GSM : 0495 / 19 69 15
- E-Mail : direction@centreculturelgembloux.be

Numéro ONSS / numéro d'entreprise

- Numéro ONSS : (362) 0438 387 61
- Numéro d'entreprise : 0420 065 626

Statuts de l'**ASBL**

Voir annexe 1

1.2 Énumération des niveaux de reconnaissance sollicités

- > Action culturelle générale
- > Action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène
- > Coopération entre 3 Centres culturels (Éghezée - Gembloux - Perwez)

1.3 Premiers éléments de contexte

ÉLÉMENTS HISTORIQUES

CONSTITUTION DE L'ASBL

le 28 décembre 1979 et est devenue le 15 juin 1995,
« Centre culturel au Cinéma Royal »

ÉLÉMENTS CHRONOLOGIQUES DE LA VIE DU CENTRE CULTUREL

- A. 1979, naissance du Foyer culturel de Gembloux.
- B. 1981, ouverture au public de la salle du Cinéma Royal qui retrouve une activité cinéma grâce au Centre culturel en collaboration avec l'asbl Image.
- C. Passage en catégorie B en 1991.
- D. Passage en catégorie A au 1^{er} janvier 1993.
- E. Reconnaissance en qualité de Centre culturel local et passage en catégorie 2 le 29 juillet 1994.
- F. Reconnaissance et classement dans la catégorie 1 en février 2004.
- G. Reconnaissance et classement de la catégorie 1+ en mai 2009.
- H. 1^{er} janvier 2014 : Départ à la retraite du Directeur historique, Luc Logist, et arrivée du décret du 21 novembre 2013 des Centres culturels.

LISTE DES PRÉSIDENTS SUCCESSIFS

- | | |
|--|---|
| A. Jacques Frennet de 1979 à 1983 | E. Jean Dernelle de 2001 à 2003 |
| B. Jacques Aubry de 1983 à 1985 | F. Francis Felix de 2004 à 2007 |
| C. Claude Willam de 1986 à 1989 | G. Stephane Libouton de 2007 à 2013 |
| D. Jean Lheureux de 1989 à 2001 | H. Laurent de Potter de 2013 à nos jours |

LISTE DES DIRECTEURS SUCCESSIFS

- A.** Luc Logist de la création jusqu'au 1^{er} janvier 2014
- B.** Éric Mat de 2014 à nos jours

CHRONOLOGIE DES CONTRATS - PROGRAMMES

- A. 1980 :** Pas de contrat-programme mais l'activité du Foyer culturel, soutenue par le monde associatif, se résume en 6 points : *L'information, Les formations, Les études et la réflexion, Les animations, La diffusion de spectacles, La gestion et les services aux associations.*

Une charte reprend les points suivants :

- 1.** Le Foyer culturel de Gembloux est pluraliste. Chaque groupe peut s'y exprimer et s'y épanouir à travers les formes de culture de qualité.
- 2.** Le Foyer culturel poursuit des objectifs d'animation, de diffusion, d'action, d'échange, de coordination, de vulgarisation et de démocratisation de toutes les activités socioculturelles.
- 3.** Le Foyer culturel favorise et suscite la création, l'expression, l'esprit d'initiative et la revalorisation des anciennes activités.
- 4.** En favorisant la participation des habitants et notamment des plus défavorisés économiquement, socialement et culturellement. Le Foyer culturel les stimule à prendre en charge progressivement leur cadre de vie.
- 5.** Le Foyer culturel sauvegarde et valorise le patrimoine socioculturel, historique et naturel. Il est attentif à tout ce qui touche la vie quotidienne, à l'aménagement du cadre de vie et à l'environnement de la commune.
- 6.** Le Foyer est un centre d'accueil où la population gembloutoise peut recevoir les renseignements et l'aide nécessaire à la réalisation de ses objectifs et activités.
- 7.** Le Foyer est un lieu ouvert, accessible à chacun.
- 8.** Le Foyer organise la collecte, le regroupement et la diffusion des informations socioculturelles.
- 9.** Le Foyer veille à décentraliser son action dans le Grand Gembloux.

B. 1995 :

Élaboration du premier contrat-programme du Centre culturel

C. De 1996 à 1999 :

- **Développer la communication et l'information** entre les acteurs sociaux et les composantes de la population gembloutoise : *le public, les associations, le Centre culturel, les institutions, les pouvoirs publics*, afin de **valoriser le patrimoine socioculturel** existant, d'augmenter la participation du public et d'accroître les collaborations possibles entre partenaires privés et publics.
- **Amplifier les services aux associations** pour développer leurs projets culturels et participer à des projets plus globaux coordonnés par le Centre culturel.
- Maintien d'un **programme de diffusion basé sur des spectacles choisis dans le patrimoine communautaire**, régional, local et international.
- **Prendre en compte la réalité géographique et sociologique de la commune de Gembloux**, constituée d'une ville et de 11 villages avoisinants, en articulant la politique socioculturelle autour d'une centralisation et d'une décentralisation.
- **Soutien à la création** des groupes amateurs et professionnels locaux.

D. De 2000 à 2003 :

➤ Axes prioritaires :

- Aide Service
- Diffusion et mise en valeur du patrimoine
- Éducation permanente
- Création
- Créativité et expression
- Communication et promotion

➤ Objectifs transversaux :

- Faire du Centre culturel un pôle attractif disposant d'une banque de données, indispensable pour le développement culturel;
- Être un espace de rencontre, de découverte et d'expression rayonnant sur toute la région;
- Maintenir les interactions entre les acteurs culturels et sociaux;
- Amplifier l'implication et la participation des publics dans l'ensemble de l'action culturelle développée;
- Maintenir la démarche participative active du monde associatif ou institutionnel au développement culturel de la région;

E. De 2004 à 2008

➤ Axes prioritaires :

- Articulation de la politique culturelle autour d'une relation « Centralisation - décentralisation »;
- Développer les réseaux et les partenariats intra-locaux, extra-locaux et intra et extra régionaux;
- Accentuer la visibilité.

➤ Aide Service

- Diffusion et mise en valeur du patrimoine;
- Éducation permanente;
- Création;
- Accès à la culture des publics défavorisés socialement, économiquement et géographiquement;
- Communication et promotion.

F. De 2009 à 2012 et par extension 2013

➤ Axes prioritaires :

- Les Services aux associations;
- Communication/information;
- Développement des réseaux;
- Diffusion;
- Maintien de l'accès à la culture;
- Soutien d'aide à la création;
- Visibilité du Centre culturel.

G. De 2014 à 2017 (Extension du contrat-programme 2009-2012 avec nouveau décret et nouvelle direction)

➤ Axes prioritaires :

- Diffusion, médiation et transmission culturelle;
- Accroissement et intensification de l'exercice du droit à la culture par les populations d'un territoire;
- Aide à la création professionnelle et amateur;
- Communication et amélioration du capital image et symbolique du Centre culturel;
- Développement institutionnel et constellation associative pour un élargissement des liens et des coopérations;
- Aide service aux associations (essentiellement les associations membres).

ÉLÉMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES

- A. 1980 :** Installation du Foyer à la rue des Abbés Comtes à Gembloux, dans une maison.
- B. 1981 :** 1^{er} festival de cinéma pour enfants relançant l'activité du Cinéma Royal.
- C. 1982 :** Réouverture de la salle du Cinéma Royal au public pour une séance hebdomadaire et 1986 un passage à deux séances hebdomadaires.
- D. 1994-1995 :** Annonce de la rénovation du Cinéma Royal permettant un regroupement des bureaux et des locaux d'animation vers l'adresse unique du Cinéma Royal situé au 55 bis rue du Moulin à 5030 Gembloux.
- E. En 1998-1999 :** Inauguration du Centre culturel proposant son aspect actuel.
- F. En 2010 :** Rénovation des loges et des aménagements d'accès à la scène permettant un accueil, digne de ce nom, des artistes. Amélioration du grill technique et du plateau.
- G. En 2011 :** Rénovation des toilettes.
- H. En 2012 :** Numérisation de la salle de Cinéma.
- I. En 2012 :** Projet d'architecture pour une extension du Centre culturel par la maison voisine. Présentation du projet à l'Assemblée Générale.
- J. En 2013 :** Achat par la Ville de Gembloux et la Province de Namur de la maison voisine.
- K. En 2014 :** Mise à disposition par la ville de Gembloux de la maison voisine utilisée comme espace de stockage.
- L. En 2015 :** Mise à disposition de l'ancienne Coutellerie Pierard par la ville de Gembloux, en face du Centre culturel, pour y développer des activités temporaires en arts plastiques.
- M. En 2016 :** Lancement par la Ville de Gembloux d'un appel d'offre de marché de service de conception et réalisation des futures infrastructures du bâtiment du Cinéma Royal abritant le Centre culturel.
- N. En 2017 :** Attribution du marché de service et demande du permis de bâtir. Début des travaux.
- O. En 2017 :** Apport de 150.000 € de la Province de Namur sur ce projet pour le financement partiel du grill technique de la scène.

ACTIVITÉS

1981 : Premier festival de cinéma pour enfants.

1982 : Début de la séance hebdomadaire et développement progressif de l'activité cinéma.

1989 : Premier « Noël au Théâtre » avec la Maison de la Culture de Namur.

1990 : Première enquête d'évaluation menée par le Centre culturel.

1999 : Premier parcours d'artistes.

1999 : Première évaluation de contrat-programme.

2000 : 20^e anniversaire.

2001 : Consultation de la population des villages et des quartiers par la Ville de Gembloux, dans le cadre du plan communal de développement, avec une priorité du Centre culturel de se décentraliser dans les villages.

2003 et 2004 : Les années noires du cinéma où l'on voit s'effondrer les chiffres de fréquentation au vu de l'évolution de la société.

2005 : 25^e anniversaire.

2010 : 30^e anniversaire.

2015 : Consultation de la population dans le cadre de la constitution d'un dossier GAL où une fiche culture était défendue.

2015 : Première Biennale de la création contemporaine « Nature Tangible ».

2016 : Ouverture de l'Espace Ephém'Art dédié aux artistes plasticiens dans la rue Notre-Dame et coordonné par le Centre culturel.

2016 : Consultation de la population dans le cadre du plan communal de développement rural.

2016 : Ouverture de la cafétéria sociale au Centre culturel.

Et tant d'autres entre 1980 et 2017...

SITUATION DU CC DANS SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET CULTUREL

Une cartographie a été réalisée à partir de plusieurs sources et documents (Voir *Carnet de travail* - chapitre 3) :

Les éléments dominant ont été repris dans l'analyse partagée du territoire et mis en relation avec notre évaluation.

- **Diagnostic du territoire** établi par le GAL en 2015 (reprenant les communes de Chastre, Eghezée, Gembloux, Sombreffe et Walhain).
- **Formulaire de demande de reconnaissance** pour un opérateur direct, Réseau des bibliothèques de Gembloux « **Bibloux** » en 2014.
- **Formulaire de demande de reconnaissance** pour un opérateur direct, Centre d'Expression et de Créativité « **École de Cirque de Gembloux** » en 2014.
- Sources internet diverses.
- PCDR

Il s'agissait, à partir d'analyses territoriales effectuées par d'autres instances, d'effectuer un regroupement de données afin d'avoir une vision plus nette et détaillée du territoire selon différentes thématiques qui peuvent être mises en lien et/ou être source de réflexion avec notre analyse du contrat-programme.

Pour le détail de ces informations et données, se référer au « Carnet de travail » en annexe du présent dossier.

1.4 Composition

- de l'Assemblée générale
- du Conseil d'Administration
- du Comité de Gestion
- du Conseil d'Orientation

1.4.1 COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Toutes les associations reprises dans le tableau ci-dessous sont bien des associations **membres du Centre culturel** en ordre de cotisation annuelle et qui sont représentées en A.G. du Centre culturel par une personne désignée en leur sein. Les associations sont donc membres de l'A.G. au titre de « personne morale ».

L'Assemblée générale est constituée de ses associations membres, des représentants du Conseil d'Administration constitué de la chambre publique et de la chambre privée mais aussi des personnes physiques ayant intégré le Conseil d'Orientation.

Bien entendu les membres du personnel du Centre Culturel qui sont présents dans le Conseil d'Orientation ne sont pas membres de l'A.G.

À ce jour l'A.G. du Centre culturel ne comporte pas encore de membre qui aurait intégré l'A.G. au seul titre de « personne physique ».

Liste des associations membres disposant d'un représentant et d'un droit de vote en Assemblée générale du Centre culturel



NOM DE L'ASSOCIATION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
Académie de Musique	Belot	Françoise	Rue Docq, 32	5030	Gembloux
Académie des Arts du Bailli	Hallaert	Christine	Rue Joseph Suars, 31	5030	Gembloux
Acte 3	Detrain	Christelle	Rue de Perwez, 52	5031	Grand-Leez
ADG - Aide au Développement Gembloux	Dheur	Sophie	Passage des Déportés, 2	5030	Gembloux
AGN - Atelier Guy Ness	Chauvaux	Patrice	Rue de l'Usine, 9A	5032	Mazy
Agro-Bio Tech Gembloux	Zimmerman	Quanah	Passage des Déportés, 2	5030	Gembloux
Agrophot	Bergans	Joseph	Rue Charte d'Otton, 16	5030	Gembloux

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
AIGG - Association des indépendants de Gembloux Gare	Laidi Hamid	Mohamed	Avenue de la Faculté d'Agronomie, 97	5030	Gembloux
Ami, entends-tu?	Donis	Erika	Rue Hambursin, 18	5030	Gembloux
Amicale 3 X 20 « La joie de vivre » Sauvenière	Corlier	Gérard	Rue du Trichon, 108	5030	Gembloux
Amnesty International Groupe 26 Gembloux-Sombreffe	Léonard	Anne-Marie	Rue du Village, 34	5030	Gembloux
Ass. des parents de l'école communale de Sauvenière (Apecs)	Stéphenne	Céline	École de Sauvenière - Place du Sablon, 1	5030	Sauvenière
Association des Parents de Grand-Leez	Smetz	Serge	Rue de la Place, 13	5031	Lonzée
Association des parents de l'école de Corroy-le-Château	Bourgau	Roger	Sentier de la briqueterie, 5	6183	Courcelles
Association générale des étudiants	Warnimont	Mathieu	Passage des Déportés, 2	5030	Gembloux
Association Patriotique Gembloutoise	Gilbert	Gérard	Chaussée de Nivelles, 60	5032	Mazy
Astroclub Vega	Lelubre	Charles	Avenue Mgr Heylen, 2	5030	Gembloux
Atelier 215	Vanmuysenwinkel	Catherine	Rue du Trichon, 215	5030	Sauvenière
Atelier de peinture - Espace «Les Marronniers»	Ipersiel	Jeannine	Rue des Marronniers, 3	5032	Corroy-le-Château
Atelier Sorcier	Liebhager	Anne	Rue de l'Eglise, 42	5030	Lonzée
Athénée Royal de Gembloux	Jonckers	Bernard	Rue Docq, 26	5030	Gembloux
ATS Belgique	Georges	Gérard	Rue Buisson Saint-Guibert, 27A / 003	5030	Gembloux
Canal Zoom	Baijot	André	Passage des Déportés, 2	5030	Gembloux
CEDEC	Vitlox	Omer	Avenue des Combattants, 95	5030	Gembloux
CEFAG	Azer Nessim	Nabil	Rue Sainte Adèle, 15	5030	Gembloux
Centre Dopamine	Denis	Fabienne	Rue de Lonzée, 184	5030	Gembloux
Centre Lazaret Multi-Services	Kotananga Akanyi	Marie-Cyrella	Chaussée de Nivelles, 213/0002	5032	Bothey
Cercle de Bridge - Les 3 clés	Mehagnoul	Michel	Rue Bertinchamps, 32	5140	Sombreffe
Cercle royal dramatique Concordia (Isnes)	Havelange	Bruno	Rue Jennay, 141	5032	Les Isnes
Cercle royal Philatélique de Gembloux	Monfils	Willy	Chemin de la Boscaille, 110	1457	Walhain-Saint-Paul
Clés d'SEL - Système d'échange local	Struys	Marie-Thérèse	Rue de Fleurus, 110	5030	Gembloux
Clés du Bon Art	Masquelier	Alain	Rue du Pont Mahaux, 20	5030	Sauvenière
Club de danse "Les 3 Clés"	Schreurs	Monique	Rue Chants d'Oiseaux 30	5030	Gembloux
Cœurs en Chœur	Everard	Patrick	Rue du Villez, 19	5032	Corroy-le-Château
Collège Saint-Guibert (primaires)	MM. Debuisson et Husquin		Place Saint-Guibert, 4	5030	Gembloux

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
Collège Saint-Guibert (secondaires)	Libert	Didier	Place de l'Orneau, 21	5030	Gembloux
Comité de l'école Sainte-Thérèse/ Saint-Laurent de Mazy	Stubbe	Martine	Rue des anciens Combattants, 25	5032	Mazy
Comité des jumelages de Gembloux	Alvarez	José	Rue Joseph Marvel, 45	5032	Corroy- le-Château
Confrérie des Chevaliers de la Coutellerie	Wannez-Delvaux	Marie-Paule	Rue Lucien Petit, 44	5030	Gembloux
Conseil Consultatif communal des Aînés	Delvaux	Marie-Paule	Château du Bailli, Parc D'Epinal	5030	Gembloux
Copin'Age	Teller	Ewald	Rue des Anémones, 12	5030	Gembloux
CRAHG - Cercle royal Art et Histoire de Gembloux	Beka	Eric	Vieux Chemin de Namur, 62	5030	Gembloux
Croix Rouge de Belgique - Gembloux	Vandenbempt	Hervé	Rue de la Vôte, 1 B	5030	Gembloux
Dance Factory	Van Hecke	Brigitte	Rue à l'Eau, 1	5030	Gembloux
Détente et Loisirs	Madame Boitel		Rue Chapelle Marion, 11	5030	Gembloux
Ecole de Cirque de Gembloux	Leroy	Didier	Chaussée de Wavre, 47	5030	Gembloux
Ecoles communales de Bos- sière-Mazy-Les Isnes-Corroy-Beuzet	Thonnart		Rue de la Station, 20	5030	Beuzet
EESPWBE - Enseignement spécialisé Primaire de la FWB	Descy	Anne	Rue de Mazy, 27a	5030	Gembloux
Ekikrok	Dehaye	Frédérique	Rue du Bon Dieu Cauwère, 13	5032	Bossière
Eneo Cyber Seniors Gembloux	Campion	Christian	Rue Buisson Saint-Guibert, 27a/12	5030	Gembloux
Eneo Gembloux	Mathot	Jean-Pierre	Chaussée de Tirlemont, 271	5030	Sauveniere
Eneo Grand-Manil	Wanin	Jean-Pierre	Rue du château, 3	5030	Grand-Manil
Ensemble instrumental «Le Réveil Tillycien»	Bernard	Pol	Rue de l'Epine, 3	1495	Tilly
Equipe «Saint-Vincent de Paul»	Lelubre	Charles	Avenue Mgr Heylen, 2	5030	Gembloux
Ernage Animation	Bodart	Philippe	Rue Marius Dufrasne, 224	5030	Ernage
Espace Grand-Leez	Mosseray	Paul-Eric	Rue du Moulin à Vent, 12	5031	Grand-Leez
Fédération des Guides Catholiques	Martin-Héger	Catherine	Rue Try à la Vigne, 20	5030	Sauvenière
Femmes Prévoyantes Socialistes	Hautot	Catherine	Rue Joseph Laubain, 3	5030	Gembloux
FNAPC	Debleumortier	Mirelle	Rue Delvaux, 59	5031	Grand-Leez
Fouillis Saint-François	Michiels	Anne-Marie	Rue Damseaux, 1	5030	Gembloux
GO - Gembloux Optimiste	Suttor	Eric			
GRACQ - Les cyclistes au quotidien	Couplet	François	Rue Entrée Jacques 23	5030	Gembloux
Grand Feu de Lonzée	Lepage	Olivier	Rue Try-Ansquet, 65	5030	Lonzée
Grands-mères conteuses	Moncomble	Marie-Claire	Rue Chapelle Marion, 15	5030	Gembloux
Groupe Alpha Gembloux	Brackman	Robert	Rue Chapelle Marion, 13	5030	Gembloux
Imagin'Amo	Delcorde	Frédéric	Place de l'Orneau, 12	5030	Gembloux

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
Institut Horticole de Gembloux	Kuntz	Olivier	Rue Verlaine, 5	5030	Gembloux
Jazz9	Dethy	Philippe	Rue Saint-Donat, 26	5002	Saint-Servais
Jeune Chambre internationale de Gembloux	Vanderlinden	Denis	Rue Monseigneur Heylen, 5	5030	Gembloux
Jeunesses musicales	Wauthier	Yannicke	Avenue Reine Astrid, 22	5000	Namur
La Kavalerie	de Baere	Koraline	Rue Général Lotz, 100	1180	Uccle
La Ligue des Familles	Cleiren	Hilde	Avenue des Combattants, 79	5030	Gembloux
La Pierre Vivante	Gaudry	Yvette	Rue du Monty, 9a	5032	Corroy-le-Château
L'amitié sauveniéroise	Renoir	Roseline	Rue de Fleurus, 39	5030	Sauvenière
Le fuseau de l'ourchet	Grolet	Jacqueline	Rue d'Aïsche en Refail, 49	5031	Grand-Leez
Le ressort	Sprumont	Dominique	Rue Marsannay-la-Côte, 3	5032	Mazy
Le rideau de Loncée	Petit	Henry	Vieux Chemin de Namur, 8	5030	Lonzée
Le Vert Galant	Wargny	Roger	Chaussée de Charleroi, 24	5030	Gembloux
Les amis de la Morale Laïque	Gorreux	Monique	Rue de l'Ourchet, 3	5030	Gembloux
Les amis du Château de Corroy	M. le Marquis de Trazegnies		Rue du Château de Corroy, 4	5032	Corroy-le-Château
Les Ateliers de Kro+	Sheid	Caroline	Rue de la Goyette, 11	5030	Gembloux
Les Faisans	Bolle	Bernard	Avenue Marvel, 5	5032	Corroy-le-Château
Les Vis Tchapias	Sohy	Claude	Rue du Trichon, 49	5030	Sauvenière
Lions Club Gembloux	Biron	Jean-Paul	C/O Hotel les 3 Clés Chaussée de Namur, 17	5030	Sauvenière
Maison Internationale de Gembloux	Henckaerts	Thierry	Avenue Monseigneur Heylen, 8	5030	Gembloux
Natagora Locale	Guillitte	Olivier	Rue du Trichon, 114	5030	Gembloux
Office Gembloutois de Tourisme	Pirotte	Marc	Rue Sigebert, 1-3	5030	Gembloux
Oxfam - Magasin du Monde	Strepenne	Marie-Jo	Rue Léopold, 17/19	5030	Gembloux
Paroisse Protestante de Gembloux	Pasteure C. Bolsenbroeck	Yolande	Rue Paul Tournay, 23	5030	Gembloux
Plaine de vacances de Bossière	Pinera	Thomas	Place du Sablon, 5	5030	Sauvenière
Présences et Actions culturelles	Fautré	Patrick	Rue Joseph Marvel, 41	5032	Corroy-le-Château
PTM-Gembloux - Partenariat au Tiers-Monde Gembloux	Bergans	Joseph	Rue Charte d'Otton, 16	5030	Gembloux
Resanesco	Urbain	Verlaine	Rue Eugène Castaigne, 47	1310	La Hulpe
Réseau de lecture publique (Bibloux)	Grard	Mélanie	Rue des Oies, 1a-2a	5030	Gembloux
Resto du cœur de Gembloux	Mitanis	Joseph	Rue de Mazy, 4	5030	Gembloux
Rotary club de Gembloux	Thibaut	Michel	Hôtel des 3 Clés, Chaussée de Namur, 17	5030	Gembloux
Saphemo	Mitanis	Joseph	Rue de Mazy, 4	5030	Gembloux

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
SAPNA	Sequeira	Jacinta et Raphaël	Avenue des Combattants, 70	5030	Gembloux
Scouts Catholiques - Unité Saint-Guibert	Tollenaere	Noémie	Chaussée de Charleroi, 133	5030	Gembloux
SEM - Service Entraide Migrants	Grevisse	Philippe	Rue Chapelle Marion, 13	5030	Gembloux
Société Royale Horticole	Lahy	Eugène	Passage des Déportés, 2	5030	Gembloux
Soroptimist International «Les 2 sources»	Allegaert	Martine	Rue Closière, 17	5081	Meux
Sympa Dance Club	Rasquin	Annette	Chaussée de Tirlemont, 61	5030	Gembloux
Talía	Vaiana	Pierre	Rue des Marronniers de Corroy, 7	5032	Corroy-le-Château
Télévie Grand Gembloux	Kekenbosch	José	Rue Omer Pierard 137	5030	Gembloux
Théâtre du Tumulte	Donies	Daniel	Rue du Zémont, 15	5030	Lonzée
Top 50 de Corroy-le-Château	Rowies	Marie	Rue Baty de Spêche, 2	5032	Corroy-le-Château
UIG - Union des indépendants de Gembloux	Gaudry	Alain	Place Saint-Guibert, 6	5030	Gembloux
UIG - Union des indépendants de Gembloux	Gaudry	Alain	Place Saint-Guibert, 6	5030	Gembloux
UNICEF	Willam	Claude	Chaussée de Charleroi, 71/8	5030	Gembloux
UniVersCiel	Dheur	Monique	Rue Try d'Alaude, 28	5032	Bossière
Vie Féminine Grand-Manil	Bourguignon	Michèle	Avenue Général Mellier, 44	5030	Gembloux
Vie Féminine Mazy	Gys	Marie-Berthe	Rue de la Salandre, 7	5032	Mazy
Zig's Actifs	Depireux	Jean-François	Rue d'Alvaux, 20	5032	Mazy

1.4.2 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017

Les associations qui sont représentées au sein du C.A. ne bénéficient bien entendu pas d'une double représentation en A.G.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
André	Vinciane	Avenue des Combattants 61	5030	Gembloux - Province de Namur
Beka	Eric	Vieux Chemin de Namur 62	5030	Gembloux - Chambre privée associative (CRHA)
Belot	Françoise	Place de la Manufacture 3 bte 11	5030	Gembloux - Chambre privée associative (Académie Victor de Becker)
Bodart	Philippe	Rue Marius Dufrasne 222	5030	Gembloux - Chambre privée associative (Ernage animation)
Clerbaux	Frédéric	Rue du Trichon 12	5030	Gembloux - Chambre publique Ecolo
de Couvreur	Eveline	Clos de l'Orneau 3/4	5030	Gembloux - Chambre privée associative (SEM)
de Potter	Laurent	Rue Château le Docte 5 bte 1A	5030	Gembloux - Chambre publique M.R
Dispa	Benoît	Rue du Paradis 20	5030	Gembloux - Chambre publique Bailli
Donis	Erika	Rue Hambursin 18	5030	Gembloux - Chambre privée associative (Ami entends-tu ?)
Fautré	Patrick	Rue Joseph Marvel 41	5032	Corroy-le-Château - Chambre privée associative (PAC)
Fraeys	Marie-Noël	Rue Camille Cals 7	5030	Gembloux - Chambre privée associative (Ecole de cirque)
Guillitte	Olivier	Rue du Trichon 114	5030	Gembloux - Voix consultative au titre de Président du Conseil d'orientation
Mallia	Anne-Lise	Rue Joseph Laubain 3/A	5030	Gembloux - Chambre publique Bailli
Mitanis	Joseph	Rue de Mazy 4	5030	Gembloux - Chambre privée associative (SAPHEMO)
Rogge	Andy	Rue Emile Pirson 43 bte 11	5032	Mazy - Chambre publique PS
Simon	Edgard	Rue Eugène Delvaux 43	5030	Gembloux - Chambre publique Bailli
Smetz	Serge	Rue de la Place 13	5031	Grand-Leez - Province de Namur

1.4.3 COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION 2017

Président Laurent DE POTTER (MR)

Vice-Présidente Marie-Noël FRAEYS (Associatif)

Secrétaire Frédéric CLERBAUX (Ecolo)

Trésorier Edgar SIMON (Bailli)

1.4.4 MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION 2017

Le Conseil d'Orientation est constitué annuellement sur base d'une annonce invitant toutes personnes qui le souhaitent à intégrer le Conseil d'Orientation. Cette annonce survient début janvier de manière à constituer le C.O. et en présenter la constitution pour approbation en C.A. de mars avant l'A.G. annuelle. Le C.O. reste ouvert aussi toute l'année aux personnes qui souhaiteraient y être invitée ou reçue.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CP	VILLE
Ancart	Virginie	Chaussée de Nivelles 51B	5032	Mazy - Animatrice au CC
D'Souza	Jacinta	Avenue des Combattants 70	5030	Gembloux - Association SAPNA
de Ridder	Josiane	Rue de Serrée 18	5032	Bothey - Citoyenne
Grard	Mélanie	Av. de la Faculté d'agronomie 57	5030	Gembloux - Réseau Bibloux
Guillitte	Olivier	Rue du Trichon 114	5030	Gembloux - Président du C.O. et présent au C.A. à titre consultatif
Joachim	Xavier	Rue du Paradis 6/101	1348	Louvain-la-Neuve - Animateur au CC
Kuentz	Vincent	Rue de Serrée, 18	5032	Bothey - Citoyen
Leroy	Didier	Chaussée de Wavre 47	5030	Gembloux - Directeur du CEC, École de Cirque
Liebhaberg	Anne	Rue de l'Eglise 42	5030	Lonzée - Directrice du CEC, Atelier Sorcier
Mat	Eric	Vieux Chemin de Namur 20	5030	Gembloux - Directeur au CC
Panisi	Véronique	Rue des Cheûves 12	5030	Gembloux - Citoyenne
Van Hecke	Brigitte	Rue à l'Eau 1	5030	Gembloux - Association Dance Factory
Vanhoutte	Chantal	Avenue du Levant 30	5030	Gembloux - Association UNICEF

1.4.5 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE



**Éric
MAT**

DIRECTION

Temps plein (Fonds propres)



**Xavier
JOACHIM**

ANIMATION

Temps plein (Fonds propres)



**Virginie
ANCART**

ANIMATION

Temps plein (APE)



**Élise
DESMET**

PROGRAMMATION

1/5 étudiant (Fonds propres)



**Xavier
MARTIN**

COMMUNICATION

Temps plein (APE)



**Vanessa
ALVAREZ GARCIA**

ADMINISTRATION

4/5 congé parental (APE)



**Haydée
MATHIEU**

ADMINISTRATION

1/5 remplacement (APE)



**Kévin
VANOPDENBOSCH**

RÉGIE

Temps plein (APE)



**Pascal
MALCORPS**

BÂTIMENT

Temps plein (APE)



**Audrey
DE SCHRIJVER**

ACCUEIL/ENTRETIEN

Mi-Temps (APE - AVIQ)

02

L'ACTION CULTURELLE

2.1 RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DE L'ACTION CULTURELLE

2.1.1 DESCRIPTION DES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION AU FIL DU TEMPS

Le dernier contrat-programme en date couvrait la période de 2009 à 2012 et par extension l'année 2013. De 2014 à nos jours nous sommes dans la période transitoire avec application progressive du nouveau décret.

Nous pouvons considérer qu'entre 2009 et 2017, il y a deux périodes distinctes :

- 2009-2013 couvrant le dernier contrat-programme sous la direction de l'ancien directeur, Luc Logist, et conditionné encore par le décret de 1992 des Centres culturels.
- 2014-2017 couvrant la période sous la direction d'Éric Mat, et intégrant progressivement le nouveau décret du 21 novembre 2013 des Centres culturels.

➤ La période 2009-2013

Nous sommes partis du constat :

- Qu'aucun critère d'évaluation n'avait été établi à l'origine de l'écriture du contrat-programme 2009-2012 et que la méthodologie d'évaluation annuelle jusqu'en 2013 inclus reposait sur des appréciations principalement quantitatives axées autour de la fréquentation et de l'économie de projet.
- Que le travail d'évaluation était porté tout au long de l'année par des commissions de secteur, en conseil culturel et par l'équipe d'animation par type d'activité. La direction récoltant l'ensemble des données chaudes et froides afin de nourrir l'écriture du dossier d'évaluation annuelle.

> La période 2014-2017

2014 UNE ANNÉE DE CHANGEMENT PROGRESSIF PEU MARQUANTE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

- 2014 est l'année du grand chambardement avec l'arrivée du nouveau décret mais aussi la prise de fonction d'un nouveau directeur après le départ à la retraite du directeur précédent qui occupa ses fonctions de la création du Foyer culturel de Gembloux en 1979 jusqu'au 31 décembre 2013.
- Ce double passage est marqué aussi par une ouverture de dialogue entre les pouvoirs Communaux et le Centre culturel.
- 2014, c'est l'année de l'appel public de participation à l'analyse du territoire.
- 2014, ce sont les premières actions de cette analyse partagée en lien avec les P.O. du CC et le monde associatif.
- 2014, c'est l'année où en terme d'évaluation nous commençons à porter un regard sur des notions nouvelles comme celles de la médiation culturelle, de la transmission culturelle ou de différenciation entre collaboration et coopération de projet.
- 2014, c'est encore la présence et le fonctionnement du Conseil culturel à l'ancienne et des Commissions par secteur qui interviennent dans les processus d'évaluation.

2015 UN TRAVAIL EN PROFONDEUR QUI DEMANDE DU TEMPS ET UN CHANGEMENT DE MÉTHODOLOGIE QUI CHERCHE DES REPÈRES AU SEIN DE L'ÉQUIPE. ON RAME MAIS ON CHERCHE !!

- C'est l'année de passage du Conseil culturel en Conseil d'orientation et les travaux d'évaluations de la période 2009-2015. (11 séances de Conseil d'Orientation).
- Pour analyser et évaluer la période de 2009 à 2015, nous avons pris le temps de relire l'évaluation de 2004 à 2008 afin de comprendre les fondements de l'écriture du contrat-programme de 2009 à 2012.
- Nous avons pris le temps de relire les dossiers d'évaluation annuelle de 2009 à 2015 inclus.
- C'est le maintien de la Commission Arts plastiques et de la Commission Cinéma et des rencontres plus informelles des diffuseurs du territoire.
- C'est l'année où l'équipe communique à tous les niveaux de relations pour partager vers le plus grand nombre le contenu de notre décret en lui donnant du sens et une âme afin de dépasser l'austérité des textes.
- C'est l'année où l'on prend doucement le risque d'abandonner des anciens repères pour en créer des nouveaux en termes de méthodologie d'évaluation.
- C'est l'année de la concertation associative territoriale sur les besoins associatifs en lien avec leurs développements de projet ou d'activités.
- C'est l'année de l'analyse partagée sur le terrain.
- C'est l'année de l'étude du cahier 1 et du cahier 2 vert et mauve.
- C'est l'année d'une formation de 5 jours avec Cécile Paul sur la question de l'évaluation.

- **L'équipe structure l'évaluation** d'une activité sur base de(s) intention(s) de départ de celle-ci, l'analyse des moyens et des outils mis en œuvre pour atteindre cette ou ces intention(s), l'analyse critique des résultats au départ de données chaudes et le dégagement des projections et des perspectives.
- Apparaît clairement pour la première fois un regard d'analyse au départ de la question : « **En quoi nos projets répondent au maintien et au développement des valeurs démocratiques de notre société et contribuent ou pas au droit de l'accessibilité à la culture pour tous ?** ». La question ci-dessous devient alors un lien transversal au cœur d'une dynamique d'activités nourrissant des projets.

2016 PAS À PAS, UNE INTÉGRATION D'UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION FAIT SON CHEMIN SANS POUR AUTANT ASSOIR SON DESTIN.

- **Le Conseil d'Orientation a finalisé son évaluation** de la période 2009-2015 en se réunissant une dizaine de fois.
- Les Commissions restent un lieu d'évaluation et de construction de projet.
- L'équipe poursuit un travail d'évaluation sur base de nouveaux outillages. Sont choisies en 2016 **la constellation coopérative et la boussole des potentialités citoyennes**.
- L'équipe peine et n'arrive pas à faire une évaluation d'activité comportant une approche globale : Participants/bénéficiaires | Partenaires | Travailleurs CC et ce sur base du schéma : Critères d'évaluation préétablis | Enjeux de départ à nourrir | Hypothèse d'action | Activités | Outil d'évaluation.
- C'est le temps qui manque, dans une contextualisation exigeante dont on n'arrive pas encore à inverser la vapeur, pour **travailler sur un nouveau mode permettant la nouvelle culture de travail respectueuse de ce que le décret peut impulser** en termes de méthodologie et de valeurs.
- C'est là toute la réalité de ce décret : disposer du temps pour **effacer l'ancienne empreinte et en dessiner la nouvelle**.
- 2016, c'est l'année du **changement des statuts de l'asbl** au vu des changements imposés par le décret.
- 2016, c'est la fin provisoire des activités de terrain nourrissant l'analyse partagée.

2017 FAIRE LE LIEN ENTRE LE TRAVAIL D'ÉVALUATION, L'ANALYSE PARTAGÉE, LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE À VENIR.

- Travaux en cours et partage des informations vers l'extérieur au vu de l'écriture des différents dossiers.
- Naissance de la **Commission « Arts à l'école »**.
- **Remise en place de la Commission Diffusion territoriale** avec les programmeurs locaux.
- **Évaluation de terrain** auprès des élèves | auprès des enseignants | auprès des intervenants extérieurs.

- **Évaluation de terrain au niveau du cinéma et des codes et langages de l'image avec la Commission cinéma** pour la diffusion du cinéma d'auteur le mardi et un travail d'équipe autour du projet de Stop Motion en maison de repos.
- Travail de l'**évaluation de l'Espace Ephém'Art** au départ des chiffres de fréquentation mais surtout au départ des artistes exposants qui vivent ce projet comme un laboratoire de coopération modifiant leur vivre-ensemble.
- **Constellation coopérative 2017** ou comment évoluons-nous dans nos mises en réseaux?
- **Boussoles des potentialités citoyennes** ou comment évolue notre action culturelle en lien avec les enjeux majeurs du territoire et ceux du décret?

2.1.2 PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE LA PÉRIODE 2009 À 2015 AVEC SYNTHÈSE CRITIQUE

Ce que nous avons à exprimer sur cette période de 2009 à 2017 est partiellement en lien avec les écritures de demain. **S'exprimer sur ce passé révolu n'a d'intérêt que pour ce que nous emportons dans l'avenir.** Le contrat-programme 2009-2012 et par extension jusqu'en 2013 avait ses logiques et ses fondements.

Depuis 2014 avec le nouveau décret, une **nouvelle époque** s'est ouverte créant une distance avec le passé et **demandant à tous de se tourner vers l'avenir.**

Cette réalité, nous n'avons jamais voulu qu'elle nous affaiblisse ou qu'elle nous immobilise dans le corps de la résistance inutile. Nous avons voulu tirer du décret ce que nous étions en mesure de comprendre et de nous en servir pour nous hisser vers l'avant en **saluant d'entrée de jeu le retour du rôle historique de l'animateur à travers la médiation et la transmission culturelle, et ce en lien avec le terrain et aux bénéfices des populations.**

Le changement est en route depuis 2014 au sein du Centre culturel de Gembloux afin d'**intégrer et pouvoir repartager ce décret vers le plus grand nombre comme une culture d'entreprise disposant d'un socle commun.**

L'évaluation menée au sein du Conseil d'Orientation porte sur des matières qui seront pour certaines au cœur de notre prochaine action culturelle générale.

Celles et ceux qui voudraient comprendre ou vérifier la teneur exacte de nos travaux d'évaluation, nous les invitons à consulter le *« Carnet de travail »* en annexe à ce dossier de demande de reconnaissance.

Nous proposerons aussi un ensemble de tableaux émanant de différents secteurs d'activités de 2009 à 2016. Ils témoignent à leur manière d'une réalité concrète du terrain d'action du Centre culturel de Gembloux.

Nous terminons ces schémas d'informations par des documents concernant la situation 2016 car elle est le reflet le plus précis d'une évolution bien en marche depuis 2014.

Le retour du rôle de l'animateur à travers la médiation et la transmission culturelle

« Le développement coopératif est au cœur de notre dynamique historique et bien ancré vers le futur. C'est là une hypothèse d'action du « Vivre-Ensemble », car la coopération, c'est aussi se nourrir du champ de l'expérimentation collective. »

A. LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

➤ 1. LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DES RÉSEAUX AU NIVEAU LOCAL :

Était à l'écriture du contrat - programme de 2009 à 2012 une question centrale. Si nous faisons un lien comparatif avec les enjeux majeurs du nouveau décret nous associerions cette question aux enjeux suivants :

- Inscription dans les réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.
- Associations d'opérateurs culturels du territoire à la conception et à la conduite du projet d'action culturelle.
- Accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective.
- Développement des cultures émergentes.

L'évaluation 2009-2015 démontre par ses tableaux que la préoccupation de s'associer et de collaborer fut au cœur de la politique culturelle au niveau des :

- Associations travaillant autour de la défense des droits humains.
- Associations travaillant en lien avec la nature, l'environnement, l'agriculture, la mobilité, le consomm'acteur et par extension jusqu'à nos jours aux associations émergentes de la « Transition ».
- Partenaires reconnus sur le territoire par la FWB comme le CEC « Atelier Sorcier », le CEC « École de Cirque » ou le Réseau de lecture publique « Bibloux », Canal Zoom, Académie Victor de Becker...
- Partenariats et réseaux avec les associations du territoire impliquées dans la dynamique professionnelle de la diffusion ou de la création artistique sur Gembloux.

- Partenariats et réseaux avec les associations menant un travail social et d'intégration sociale ou culturelle.
- Lien avec les collectifs amateurs des arts de la scène.
- Lien avec les réseaux professionnels dans les différents secteurs culturels ou artistiques.

L'évaluation 2009-2015 autour de cette question fondamentale des réseaux et des collaborations nous a permis de questionner comment cela agissait ou non sur l'exercice de la démocratie culturelle et d'un accroissement de l'exercice effectif à titre individuel et collectif du droit à la culture par les populations du territoire de projet.

➤ 2. LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DES RÉSEAUX AU NIVEAU EXTRA LOCAL ET INTERRÉGIONAL

Élargissement du territoire vers les communes limitrophes

La visée de projet était donc déjà abordée dans l'écriture du contrat-programme 2009-2012 et ce, avant même la publication du nouveau décret des Centres culturels.

Entre 2013 et 2015, un gros travail de rencontres et de communications a été mené par le Centre culturel pour rencontrer l'ensemble des communes de Chastre, Walhain, Sombreffe, Jemeppe-sur-Sambre et La Bruyère.

Le travail a abouti à une réunion regroupant l'ensemble des communes concernées, la province de Namur et du Brabant et la FWB.

La réunion ne conclut à aucune extension du territoire d'implantation du Centre culturel même si chacun s'accorda sur le fait que son territoire d'action touchait les publics de toutes les communes.

La création d'un groupe d'action locale incluant Chastre, Walhain, Sombreffe et Eghezée

Peu de temps après la clôture des travaux sur l'extension du territoire d'implantation débutent les travaux sur la constitution d'un GAL au sein duquel une fiche culture se dessina au départ des forces vives de Gembloux, Eghezée et Sombreffe.

C'était intéressant de se retrouver dans une dynamique de construction de projet culturel au sein d'un GAL alors que personne n'avait voulu s'impliquer dans le projet d'extension du territoire d'implantation au départ du décret des Centres culturels.

Ce projet de GAL au final ne fut pas retenu par la Région Wallonne même si sa fiche culture fut bien cotée et appréciée.

En développant des partenariats et les réseaux interrégionaux

Dans la même lignée que pour le développement local, le Centre culturel a cherché à élargir son horizon vers des structures plus régionales afin de nourrir son développement institutionnel et permettre aux travailleurs de croiser des regards nouveaux élaborant au final un socle commun agissant dans des directions communes de valorisation du patrimoine culturel, artistique et social.

Le Centre culturel à ce titre fait partie à titre d'exemple de la « Quadrature du Cercle », du ékla, de l'ASTRAC, de l'ACC, d'ASSPROPRO...

Le Centre culturel travaille avec l'asbl « Tels Quels », le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la FWB, ULB coopération, ULg Gembloux Agro-Bio Tech...

En poursuivant les collaborations avec les autres Centres culturels

- La période 2009-2015 aura vu le développement ralenti de la concertation régionale portée par le Centre culturel Régional de Namur et ce jusqu'à son arrêt définitif en 2016.
- En lien avec le décret et dans un élan plus naturel de bassin de vie identique, les Centres culturels d'Eghezée, Gembloux et Perwez ont développé un travail de coopération les conduisant à introduire une demande de reconnaissance en ce sens et ce en parallèle au présent dossier.

➤ 3. SYNTHÈSE DU POINT A

Le Centre culturel a toujours historiquement **soutenu les démarches participatives et associatives**.

Le Centre culturel ne tient pas une place de leadership sur les activités ou les initiatives touchant aux questions de société mais **agit au sein d'un groupe de collaborateurs au niveau local**.

Le vecteur « Cinéma » du Centre culturel est le plus utilisé par le monde associatif pour faire lien et mener une action commune sans en exclure le développement des projets de médiation ou de transmission culturelle repris anciennement sous l'appellation d'éducation permanente.

La mise en réseau pousse les travailleurs du Centre culturel à s'ouvrir vers les réalités qu'ils ne connaissent pas au vu des horizons multiples auxquels ils sont déjà confrontés.

Le Centre culturel travaille et est en lien avec des groupes à l'identité juridique très variée: Coopératives, ONG, asbl, associations de fait, groupements citoyens... Et cela le place aussi dans sa position institutionnelle qui fait souvent office de patriarche.

Le Centre culturel joue son rôle autour d'un projet commun ou d'une question de société, à veiller à la diversité des éclairages et des connaissances afin d'éviter toute prise de position dogmatique ou aliénante.

Le Centre culturel n'a pas d'autre choix que de **se réinventer aux contacts des groupes émergents** et cela passe aussi par le rajeunissement des équipes de travail bien en lien avec les générations nouvelles.

Le Centre culturel est **passé de la position d'acteur central du territoire à la position de l'acteur coopératif en 4 ans**. Cela modifie complètement son rapport au monde et sa position dans la gestion de projet.

Au vu de l'intensité des projets portés sur le territoire par le monde associatif, le Centre culturel, en coopérant ou en collaborant au sein de ces projets, **participe à l'augmentation de l'exercice effectif à**

titre individuel et collectif du droit à la culture. Chose qu'il ne pourrait pas faire de manière égale s'il agissait dans une position d'isolement ou de retrait de l'espace public.

Le Centre culturel **veille à son développement interrégional** au même titre qu'à son lien de coopération avec d'autres centres culturels.

*Le Centre culturel
doit se réinventer
aux contacts des
groupes émergents*

Nous sommes convaincus que la culture et l'enseignement sont solidaires et complémentaires dans la construction et l'épanouissement des générations actuelles et à venir au même titre que la pratique du sport ou celle des disciplines socio - artistiques »

B. DIFFUSION ET ACTIVITÉS D'EXPRESSION CRÉATIVE EN MILIEU SCOLAIRE

Si nous faisons un lien comparatif avec les enjeux majeurs du nouveau décret, nous associerions cette question aux enjeux suivants :

- Accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe dans la perspective de leur émancipation individuelle ou collective.
- Renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.
- Accès à des œuvres et des pratiques diversifiées de qualité.

L'analyse de ce secteur sur la période 2009-2014 a démontré certaines faiblesses ou problématiques dues à un climat relationnel parfois tendu entre le Centre culturel et l'enseignement secondaire général au contraire de l'enseignement fondamental.

Un déficit du capital confiance et symbolique a demandé des efforts de dialogue pour **rétablir des liens de travail constructif**. Le travail effectué depuis 2014 et le développement des projets avec l'ensemble des structures de réseau nous conduisent aujourd'hui à une autre réalité de terrain en 2017

L'évaluation nous a conduit à sortir de l'enfermement du Centre culturel comme «gentil tour opérateur de la culture» pour nous autoriser le temps du travail d'animation favorisant le lien, l'échange et le partage avec les publics scolaires, et ce en donnant une priorité à ce travail parmi l'ensemble des choses.

L'évaluation nous a permis de faire le constat que l'ensemble de **notre action «Arts à l'école» était en plein essor depuis 2014** et que cela questionnait le choix des moyens que nous lui consacrerions à l'avenir jusqu'à redessiner l'organigramme au sein de l'équipe d'animation.

Depuis 2016 l'animatrice «Arts à l'école» qui cumulait aussi «Arts Plastiques» a recentré son temps de travail autour uniquement de l'axe «Arts à l'école» tout en développant la transversalité de son action vers son collègue animateur émanant du secteur codes et langages de l'image et du cinéma.

L'évaluation de 2009 à 2013 témoigne de l'absence de projet en lien avec la Cellule Culture/Enseignement au sein du Centre culturel de Gembloux. Ce constat nous a motivé depuis 2014 à introduire des dossiers et à mener des actions en ce sens au sein des écoles. Sur cette lancée nous avons aussi renforcé notre position de point de chute du ékla (CDWEJ) nous permettant via ce créneau de proposer d'autres actions en milieu scolaire.

Développant ainsi notre champs de compétence en termes de médiation culturelle et de transmission culturelle, **nous avons aussi modifié et valorisé autrement notre participation au sein de la collaboration du «Printemps des sciences»** que le Centre culturel partage avec le CEC «Atelier Sorcier» et «l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech».

Notre évaluation 2009-2015 nous a conduit en 2015 à rencontrer les directions des écoles de l'enseignement général technique et professionnel. Ces rencontres nous ont permis de prendre conscience qu'il y avait dans chaque établissement un projet culturel en dehors de notre existence et que pour certains nous n'étions qu'une offre de service sur un marché bien alimenté par d'autres. Nous avons donc démontré au départ de cette position que **notre travail n'était pas un service de vente de produits culturels et que nous avions les ressources et les compétences pour entrevoir une autre relation et donc nourrir aussi un projet culturel ensemble.**

Au départ de ce constat, le Centre culturel a donc cherché d'autres manières de **rencontrer le terrain des écoles et a trouvé des champs d'expérimentation collective** qui pourrait très bien modifier le regard de chacun sur l'autre. Nous avons trouvé la résilience par le chemin des expériences positives entre l'automne 2015 et ce printemps 2017.

L'évaluation 2009-2015 a mis en avant que la polyvalence demandée aux animateurs les tuait progressivement dans leur propre mouvement de créativité ou d'expression.

Que nous ne souhaitions pas rester sur cette évidence et que nous profiterions du décret pour modifier notre manière de travailler quitte à diminuer le nombre d'activités dans le but de s'y consacrer plus en profondeur:

➤ **«La Slow activité»**

➤ SYNTHÈSE DU POINT B

C'est un choix sur l'avenir

C'est un projet en construction permanente.

C'est un secteur d'animation qui demande ses compétences et du temps d'action de terrain.

C'est le chemin le plus direct pour le Centre culturel de créer son lien avec les jeunes entre 3 ans et 18 ans.

L'action de terrain donne l'opportunité de nourrir le lien et de s'inventer un passé commun afin que l'animateur culturel ne soit plus identifié comme un opérateur d'accueil par les jeunes mais bien comme un individu avec qui partager du lien.

C'est un véritable lieu du «Vivre-ensemble» qui permet aux enfants de se nourrir du champ de l'expérimentation collective et de permettre à chacun de se présenter au monde autrement que par la porte de l'intelligence dominante imposée à tous à travers les programmes scolaires disqualifiants.

C'est un lieu indispensable où doit se construire une égalité d'accès à la culture pour tous et où nous devons d'agir pour motiver l'ensemble des enseignants à participer et à construire le programme d'activités. Nous pensons ici particulièrement à l'enseignement spécialisé qui accueille une population scolaire fragilisée et écartée du «Vivre-ensemble» par son public différencié.

C. DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN LIEN ET AU BÉNÉFICE DE LA JEUNESSE

L'écriture du contrat-programme 2009-2012 et par extension jusqu'en 2014 ouvrait une page importante au chapitre de la jeunesse.

Cette question traditionnelle au sein des Centres culturels a toujours généré plus de frustration et de déception que de satisfaction :

- *Où sont les jeunes?*
- *Il n'y a pas de jeunes!*
- *Il faut faire quelque chose pour les jeunes!*
- *On a fait quelque chose, ils ne sont pas venus...*
- *...*

Notre observation nous indique que :

- Le Centre culturel, c'est pas sexy pour un jeune de 18 à 25 ans et nous ne sommes pas l'avenir de leur imaginaire. Et pourquoi pas?!
- Le jeune connaît le Centre culturel et l'apprécie durant sa scolarité.
- La jeunesse de Gembloux n'est ni demandeuse ni revendicative vis-à-vis du Centre culturel.
- À partir de 15 ans les jeunes veulent avoir accès aux villes périphériques comme LLN, Namur, Liège ou Bxl.
- Les jeunes structurent par eux-mêmes leurs réseaux et leurs territoires où l'adulte n'est pas forcément le bienvenu et où il n'y a pas de raison d'être.
- Les jeunes qui suivent un enseignement artistique en dehors de l'école retrouvent et identifient le Centre culturel comme un lieu de vie, de partage, d'expérience et de souvenir intense à travers les répétitions ou les représentations de leurs spectacles.
- Il y a un dynamisme de la jeunesse propre à chaque village à travers des clubs de jeunes.
- Après plus de 30 ans de « pourquoi les jeunes ne sont pas là ? », le Centre culturel de Gembloux préfère se concentrer sur : c'est bien... ils vivent leur vie après une scolarité sur le territoire et avant qu'ils ne reviennent à 30 ans avec leurs enfants aux spectacles jeune public.
- Notre analyse partagée le démontre et vient confirmer tous les paramètres de fréquentation : le Centre culturel a un lien fort avec les familles âgées de 30 à 40 ans qui sont très demandeuses d'un épanouissement culturel familial.
- Le premier espace d'épanouissement et de construction du lien social passe par le sport chez le jeune.
- Le jeune plus marginalisé ne suivra pas un cursus scolaire sur Gembloux et partira sur d'autres types d'établissements scolaires l'amenant à une autre construction du lien social indépendant de son territoire de vie.

➤ SYNTHÈSE DU POINT C

Le Centre culturel est un lieu référent et connu de la jeunesse locale à travers le cursus scolaire, les spectacles jeune public mais aussi par le développement de l'accueil de groupements de jeunes utilisant la scène comme vitrine de leurs créations et de leur expression.

Nous sommes dans l'acceptation que les jeunes de 18 ans à 30 ans s'épanouissent en dehors de notre espace culturel et que leur jeunesse les pousse sur les routes du monde.

Nous sommes dans la conscience que la programmation cinéma reste un lien fort avec les jeunes de 11 ans à 14 ans qui

peuvent y venir seuls ou accompagnés. Trop jeunes pour s'évader vers les villes périphériques, nous restons pour eux un lieu de première aventure de l'autonomie ou de la sortie familiale.

La carte 3CC fait une fois de plus l'actualité en permettant aux jeunes issus de familles fragilisées de venir au cinéma pour 1 euro la séance.

Le programme de diffusion reste la première porte d'entrée des jeunes dans leurs fréquentations au Centre culturel, et ce à travers le cinéma et les Explorations du monde où un public de 9 ans à 13 ans suit les grands-parents.

D. DÉCENTRALISATION DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE

L'écriture du contrat-programme 2009-2012 et par extension jusqu'en 2014 offrait une perspective ambitieuse sur laquelle le Centre culturel ne disposait pas de moyens humains et financiers afin de la mener à bien.

Il faut le reconnaître, rien de structurel n'a pu naître en termes de décentralisation de l'activité culturelle vers les villages même si de manière phénoménologique il y a eu de la décentralisation annuelle vers Corroy-le-Château, Grand-Leez, Ernage, Grand-Manil ou Lonzée.

On n'en est plus aux années 70 où la culture devait rejoindre les campagnes à la population principalement ouvrière et agricole. Aujourd'hui, il faut être riche pour vivre à la campagne et la population qui y réside dispose des voitures et des accès à la culture.

On peut faire tout un débat sur le réseau du TEC Namur ou porter l'utopie d'un minibus sillonnant les villages pour amener les gens au théâtre mais au bout de la course, tout cela ne mène à rien et absorbe des moyens énormes pour des résultats insignifiants.

Certes, les initiatives éphémères ou phénoménologiques sont plus réalistes si elles font l'objet d'une coopération étroite et intense avec un collectif local porteur de l'activité. Dans ce cas de figure le Centre culturel vient en support/apport d'une activité qui trouve déjà son public grâce au porteur de projet local. Sans cela c'est de la culture d'exportation sans intérêt ni succès.

On peut aussi se poser la question de pourquoi décentraliser une activité de diffusion alors qu'on y retrouve les gens qui seraient venus à Gembloux-ville? L'activité décentralisée n'a pas d'impact sur la population locale qui reste absente! Cela fait juste un peu snob de se retrouver à la campagne durant le week-end.

Dans le constat, en 2014, il a bien fallu aussi reconnaître que le Centre culturel souffrait d'un manque d'attractivité et d'ouverture sur sa propre infrastructure.

La priorité à partir de 2014 n'a plus été de mener une politique culturelle de décentralisation en canot de sauvetage mais de concentrer les forces et les moyens sur le programme culturel de Gembloux dans le bâtiment historique du Cinéma Royal.

Dans ce positionnement prioritaire, l'équipe a pu effectuer un travail de redéfinition de son développement coopératif et construire des actions nouvelles en y identifiant bien comment et pourquoi elle entrait dans un projet.

Depuis 2015, le travail de décentralisation s'opère plus au départ des motivations de projet d'un opérateur du territoire qu'au départ d'une notion de géographie du territoire. Force est de constater aussi via notre analyse partagée que c'est un enjeu prioritaire pour le Centre culturel de lutter contre le déclin du centre-ville où la paupérisation de la population est croissante.

Force est de constater que le personnel en place au Centre culturel est trop peu nombreux pour mener de front un programme d'actions culturelles sur le Centre-ville et en décentralisation.

Force est de constater par notre analyse partagée que les gens ne pleurent pas après de la culture dans les campagnes où bon nombres d'initiatives sont menées par les citoyens mais que les gens pleurent après un centre-ville rassembleur et dynamique. C'est comme si il y avait une absence de centre à leur vie et qu'ils cherchent un nouveau point central de référence à partir duquel se situer.

Nous faisons aussi le pari que les populations primo arrivantes sont suffisamment dynamiques et équipées pour nourrir et revitaliser la vie de quartier dans les villages. Les initiatives citoyennes ne manquent pas, même si elles peuvent laisser à l'écart et dans l'isolement ceux qui ne se montrent pas.

Nous percevons aussi très bien que le Centre culturel n'est pas toujours en mesure de répondre aux demandes d'aides matérielles des collectifs citoyens car il est pauvre en la matière et qu'au final cela se dit, se sait, et que les associations émergentes passent par d'autres créneaux de compétences ou d'autres réseaux d'aides pour atteindre plus rapidement leurs objectifs.

➤ SYNTHÈSE DU POINT D

Le Centre culturel assume pleinement la réalité qu'il n'a pas répondu au programme ambitieux de la décentralisation de l'action culturelle qu'annonçait son contrat-programme.

Le Centre culturel n'a pas mis en place une ligne de conduite structurelle en la matière mais a mené annuellement des actions sporadiques de diffusion.

La décentralisation culturelle passe aussi pour le Centre culturel par son implication dans des projets où il intervient de manière limitée.

Le Centre culturel a donné priorité au développement de son activité sur Gembloux depuis 2015 afin de se construire

une position attractive vis-à-vis des publics et participer à la revitalisation du cœur de la ville.

Cela passe par le bâtiment du Cinéma Royal, l'Espace Ephém'Art, la Coutellerie mais aussi l'esplanade de l'Hôtel de Ville.

La culture dans les villages se porte bien au vu des initiatives portées par les collectifs locaux. Collectifs qui présentent de plus en plus de compétences en interne au vu de l'évolution du profil des populations et de son renouvellement en âge. Cela implique une plus grande autonomie vis-à-vis du Centre culturel et un changement fondamental dans la construction de la relation ou du lien de coopération.

E. ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

Le contrat-programme 2009-2012 et par extension 2013, abordait cette question fondamentale sous deux aspects :

- Les publics défavorisés géographiquement
- Les publics défavorisés socialement et économiquement

Avec l'entrée en vigueur du décret en 2014, cette notion s'est enrichie dans sa définition et apporte des concepts plus précis comme :

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

- Le CC a gardé sa politique de prix la plus basse et mis en circulation la carte 3CC à 1€ l'entrée à toutes les activités. Ce qui a amplifié la participation des personnes fragilisées.
- Le CC a ouvert l'espace Ephém'Art dans le centre-ville qui a permis à 2718 visiteurs de découvrir 13 expositions en 2016 dédiées aux arts plastiques.
- Le CC organise depuis 2015 l'appel à projet des Fêtes de la musique et l'évènement en lui-même offre une vingtaine de concert sgratuit à la population.
- Il en est de même pour le «Cool day» du 25 juin proposant une journée festive et associative aux abords du Centre culturel.
- Le développement des créneaux de diffusion des informations garantissant une égalité de départ de l'accès aux œuvres.

B. LE DROIT À LA CULTURE PAR LA LIBERTÉ ARTISTIQUE

- En pleine période des attentats de Paris et de Bruxelles, le Centre culturel n'a rien changé à sa programmation et maintenu à l'affiche un film comme «TIMBUKTU», «Caricaturistes, fantassins de la démocratie», ou encore le spectacle «Un fils de notre temps», d'Hamadi.
- Un soutien constant et permanent aux collectifs amateurs des Arts de la scène.
- Une ouverture grandissante aux résidences artistiques professionnelles.
- L'ouverture de l'espace Ephém'Art aux artistes plasticiens.

C. LE DROIT À LA CULTURE PAR LA PARTICIPATION

- Le Centre culturel augmente les ateliers de médiation et de transmission culturelle.
- Le Centre culturel augmente son volume d'activité via Culture/Enseignement et le CDWEJ (ékla).
- Le Centre culturel favorise l'émergence et le développement des projets et des ac-

tions qui réunissent le plus de coopérateurs. Exemple: «Oh Qué tal Kawa», projections autour du film «Demain», «Cool Day», programmation des «Cin'évènements»...

- Le soutien aux collectifs scéniques amateurs et/ou professionnels.

D. LA LIBERTÉ DE CHOIX DE SES APPARTENANCES ET RÉFÉRENTS CULTURELS

- Le Centre culturel a toujours historiquement défendu la diversité culturelle, le pluralisme et l'ensemble des valeurs garantissant les droits de notre démocratie.
- La construction du lien avec une organisation comme «Tels Quels» en 2016 témoigne d'une volonté d'élargissement des référents culturels.

E. LE DROIT DE PARTICIPER À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE CULTURELLE

- Le Conseil d'Orientation est un organe ouvert qui permet d'accueillir la parole de l'autre.
- Toute association dans le respect des règles peut devenir membre de notre AG et ainsi accéder au C.A. via un représentant élu démocratiquement.
- Les commissions Cinéma, Arts à l'école, Arts plastiques,...sont des lieux de participation à l'élaboration et la mise en œuvre.
- Chaque coopération de projet est encore un espace participatif.

F. TRAVAIL DE FOND D'ÉDUCATION PERMANENTE

Tout le travail de fond d'éducation permanente vise à la construction participative des citoyens à travers le développement de leurs connaissances, de leurs pratiques et de leur autonomie.

La question de la culture numérique doit faire l'objet d'une attention particulière et demandera une analyse de territoire entre partenaires pour un fonctionnement optimal et transversal dans les années à venir.

➤ SYNTHÈSE DU POINT E

Les objectifs de 2009-2013 ont trouvé une autre écriture depuis 2014.

Les questions de mobilité entre les villages avec un système de navette ou de covoiturage ou encore de décentralisation n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante.

L'analyse partagée de 2015 pointe cette problématique de circulation interne sur le territoire mais nous pouvons aussi souligner que depuis 2015 Gembloux poursuit son développement comme Commune Wallonne cyclable et que les choses évoluent dans le bon sens sans pour autant répondre à la question de la mobilité de

soirée via des transports en commun. Vivre à la campagne demande les moyens de disposer d'un véhicule roulant personnel. Ce n'est pas pour rien que la population du centre-ville se paupérise. C'est la population qui n'est pas mobile qui prend possession de la ville pour garder un accès aux commerces, à la gare, aux services...

Paradoxalement au plus la ville accueille les pauvres au plus vite elle se vide de ses commerces.

L'accessibilité à la culture doit aussi se traiter de manière contemporaine via les espaces numériques.

F. ÉVALUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ CINÉMA

Historiquement, l'activité cinéma du Centre culturel s'est inscrite dans la lignée d'une histoire du Cinéma à Gembloux qui a connu plusieurs emplacements dès 1919.

En 1981 Le Centre culturel relance une activité cinéma avec une séance hebdomadaire et des accroches ponctuelles. En 1989, il s'installe dans les locaux de l'ancien Cinéma. Très vite, l'activité cinéma offre à la population gembloutoise un accès facile et attractif à une activité culturelle :

- On observe dans les premières années une forte fréquentation dont beaucoup de jeunes.
- À partir des années 2000 les sorties DVD des films se rapprochent des diffusions en salle, les jeunes petit à petit délaissent les séances de cinéma.
- Un public familial et du 3^e âge occupe alors les sièges du cinéma.

Dès 2013 conformément au nouveau décret qui vient de sortir, le secteur cinéma du Centre culturel est rebaptisé « Codes et langages du cinéma » :

- La diffusion représentait jusqu'ici l'axe de travail principal.
- Sur cet axe se calaient des focus de médiation.
- L'axe transmission était absent du secteur.

Les années 2013 à 2017 montrent une évolution claire sur l'axe « transmission », qui existe aujourd'hui indépendamment de l'axe « diffusion », même si ils se croisent quand les projets le demandent.

Les projets « diffusion/médiation » ayant vécu l'expérimentation et le « déconstruire et réinventer », des pistes de travail sont maintenant en place afin de :

- Répondre aux missions du Centre culturel éclairées par son décret.
- Répondre aux enjeux définis par le processus de notre analyse partagée.

➤ 1. MODERNISATION TECHNOLOGIQUE

Au cours de son Histoire le secteur cinéma a connu des évolutions de modernisation technologique, la plus récente étant le passage du 35 mm au DCP (Digital Cinéma Package).

- Septembre 2012, installation d'un nouveau projecteur numérique financé par la Province de Namur.
- Mise en place du serveur et de l'aide technique à distance.
- Inauguration du projecteur le 5 octobre 2012.
- Septembre 2013, le Centre culturel investit sur fonds propres l'achat d'un nouveau matériel son en façade.
- Janvier 2015, certains films sont directement chargés via ligne internet Gofilex.

Cette nouvelle technologie nous a permis de gagner du temps et d'organiser le travail autrement, aussi d'être plus proche des dates de sortie des films.

➤ 2. DROITS CULTURELS

En quoi notre travail autour du cinéma au niveau de la transmission culturelle est créateur de droits culturels ?

- En amont, des propositions sont faites aux partenaires dans un état d'esprit d'ouverture et de construction collective.
- Nous sommes attentifs, analytiques et proactifs quant aux demandes de partenariats et d'expression vers le « Nous Tous » qui nous arrivent.
- Les participants ne sont pas considérés comme un public à instrumentaliser dans le but de répondre aux objectifs d'institutions.
- Tout participant et partenaire est reconnu comme acteur et détenteur de culture. Même si la participation à un projet collectif demande un cadre et un engagement à respecter.

Tout partenaire est reconnu comme acteur et détenteur de culture

- Nous veillons à promouvoir des paroles des expressions données dans le mouvement du « Je » vers le « Nous » et du « Nous » vers le « Nous Tous ». Ayant conscience que l'expression et l'action culturelle peuvent-être un « levier démocratique ».
- Nous essayons que les projets donnent l'accès des citoyens à un **environnement favorisant la dignité sociale, le bien-être individuel et collectif** et au-delà de cet accès, développer une véritable initiation à des savoirs, à des langages, à des œuvres.
- Les projets donnent **accès à des codes, des langages**, des initiations à des savoirs et des œuvres.
- Les projets sont construits et évalués sur base de la « Boussole des potentialités citoyennes ».
- Un travail de transversalité quotidien émanant de la direction vers les animateurs, permet le questionnement de la légitimité d'action par projet. La réflexion et le questionnement ne sont pas évacués.
- **Les codes et langages de l'image et du cinéma et les outils « atelier vidéo » sont disponibles pour permettre de travailler avec divers types de publics** à partir de la boussole des potentialités citoyennes, en phase avec la démocratie culturelle et la démocratisation de la culture.

L'action culturelle peut être un « levier démocratique »

➤ SYNTHÈSE DU POINT F

Que ce soit en matière de diffusion de médiation et de transmission culturelle, l'activité cinéma qui s'étend maintenant à la notion de « codes et langages de l'image » n'a cessé d'évoluer en sein du Centre culturel de Gembloux depuis 2014.

Cette modernisation du travail était indispensable au vu du nouveau décret.

C'est un secteur au réseau large et en évolution.

C'est un secteur d'ancrage historique mais qui trouve encore largement un regard tourné vers le futur.

Le Cinéma, le travail de codes et langages de l'image et le développement de l' Art numérique font de ce secteur d'activités un pilier de l'action culturelle générale pour l'avenir du Centre culturel.

Le travail d'évaluation permanent depuis 2014 nourrit l'orientation du travail en lien avec les publics, le territoire et le décret.

Synthèse de l'évaluation

en lien avec l'article 20 du décret

L'action culturelle vise à permettre aux populations l'exercice effectif du droit à la culture, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit.

1. La liberté de création et d'expression.

Tous nos indicateurs nous démontrent que nous déployons le maximum de nos moyens et de nos compétences pour couvrir le plus largement possible cette visée du décret.

2. L'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à des œuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité.

- Nous relierons cette visée à celle de notre réalité temporaire des années à venir.
- Un accès physique sera garanti dans les nouvelles infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite au cœur de la ville sur un territoire semi urbain couvrant plusieurs communes limitrophes.
- Un accès économique par une dynamique de prix ou des opérations précises comme la carte 3 CC ou Article 27.
- Un accès favorisé par des partenariats en constante évolution qui agrandissent les fenêtres sur l'horizon du Centre culturel.
- Un accès temporel parce que nous pouvons nous inscrire en lien avec l'actualité du moment traversant les priorités ou les préoccupations du territoire mais aussi interroger l'histoire pour nous projeter dans l'avenir.
- Un accès symbolique par l'expression artistique ramène chacun au centre de lui-même, de ses représentations du monde, de ses croyances sur lui-même et les autres et stimule son propre imaginaire.



3. Le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

- Le Centre culturel retrouve l'ensemble de cette visée dans toutes les actions de médiation et de transmission culturelle que nous menons au sein des écoles ou pas. C'est la raison pour laquelle le Centre culturel adhère aux projets «Culture/Enseignement», «ékla (CDWEJ)», «Printemps des sciences»...
- Le Centre culturel contribue à ce renforcement en participant à l'émergence d'une vie associative locale forte et dynamique qui reste la base d'une démocratie en mouvement sur un territoire.
- Le Centre culturel se place près des acteurs sociaux ou des associations d'accompagnement comme Alpha, SEM, El Paso... pour être à proximité des publics les plus isolés ou fragilisés en quête de leur construction de vie et leur participation au monde.

4. L'accroissement des capacités d'expression et de créativité.

- C'est tout le travail de transmission culturelle en lien avec des appels à projets spécifiques via le PCS ou de ceux de la culture pour tous de la Province de Namur.
- Une fois de plus tout le travail en milieu scolaire y est associé.
- C'est un travail possible qui demande d'en faire une priorité dans notre temps de travail avec autrui. C'est un choix assumé au Centre culturel de Gembloux par le C.A, le C.O et l'équipe.

5. Le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures y compris dans leur phase d'émergence.

- Le Centre culturel en travaillant avec le monde associatif local émergent ou les collectifs citoyens **prend une place dans l'émergence d'une culture sociale, environnementale et artistique contemporaine**. C'est d'ailleurs cette part du monde associatif qui demande le plus de temps car elle évolue à une vitesse rapide se détournant complètement d'une culture de projet à l'ancienne et institutionnelle.
- Il y a donc lieu de nourrir la rencontre pour que celle-ci apporte une réponse de croissance à tous et une compréhension de la position de chacun. Il y a donc lieu d'**être soutenant, accompagnant sans prendre une position dominante ou contrôlant**.
- Le Centre culturel retrouve cela dans sa conviction de **se nourrir des champs de l'expérimentation collective**.
- À noter que le travail sur le patrimoine local n'est pas dans l'actualité proche du Centre culturel et que nous devons nous y atteler partiellement dans le futur au vu des priorités de l'analyse partagée pointant le vivre ensemble entre primo arrivant et natif du territoire ainsi que la compréhension du territoire au départ de certaines références historiques pour déterminer ensuite une vision d'avenir commune. Ce travail s'effectue aussi à travers le PCDR ou le PCDN et c'est bien ainsi. Le Centre culturel devant sortir de son généralisme pour ne pas mourir noyé ou schizophrène aliéné.

6. Le décroisement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels.

- Le Centre culturel est un acteur de la coopération de projet plaçant différents acteurs de terrain autour de la table et devant nourrir entre eux les champs de l'expérimentation collective. Cela brasse les publics et les travailleurs et nourrit peu à peu l'expression d'une culture commune permettant une évolution des réflexions, des méthodologies, des références,...
- Malheureusement, nous devons faire le constat que la société civile reste profondément inscrite dans des sphères cloisonnantes qui se traduisent par une appartenance à un type d'école, de pouvoir d'achat, de choix de magasins, d'habitation, de quartier, de voiture, de vêtement...
- Si le projet culturel permet la découverte de l'autre et la compréhension de l'autre au vu d'un meilleur respect de soi et de l'autre, le projet culturel actuel décroise mais efface peu les lignes de territoires où chacun se retrouve le soir chez lui... voir se replie le soir chez lui.
- Le Centre culturel veut donc agir par «Faire la Fête ensemble» afin d'éviter le repli sur soi/chez soi et ainsi poursuivre la construction du vivre ensemble dans la construction d'une culture de destin commun.

*Le Centre culturel
a la conviction de
se nourrir des champs
d'expérimentation
collective*

2.1.3 CONCLUSION DE L'AUTOÉVALUATION

Depuis 2014, nous n'avons jamais arrêté un seul instant de nous repositionner et d'évoluer en phase avec notre territoire et l'impulsion du nouveau décret. Nous y avons puisé une source d'inspiration comme une opportunité au changement grâce à sa légitimité.

Nous pensons aussi que celui-ci est trop ambitieux pour être intégré en moins de dix ans par l'ensemble des protagonistes d'un territoire.

Le travail de communication, de sensibilisation et de décloisonnement fut intense pour toute l'équipe vers le monde extérieur.

Nous ne pouvons pas dans l'évaluation de ces dernières années ne pas tenir compte des impacts et des exigences de travail qu'on induit le décret dans notre réalité quotidienne.

C'est une charge énorme sur les travailleurs, qui pour le vivre de l'intérieur comme une

source d'inspiration profonde, ont dû modifier leurs croyances, leurs compétences et leurs conceptions de l'avenir.

Le décret nous a demandé de forger tous ensemble une véritable culture commune avec son langage, son sens et ses grammaires.

Nous sommes conscients en 2017 que nous ne maîtrisons pas encore le sujet et que l'exercice du décret passera par une pratique lente et concrète.

Nous avons aussi rejeté l'idée que le décret par sa complexité devienne une culture dominante qui nous opprime et nous aliène faisant place à une culture dogmatique et élitiste propre à une forme d'intelligence formatée.

Il a fallu nous donner le droit de lui faire face et dialoguer avec lui afin de rester confiant et participatif.

Pertinence des opérations et des activités réalisées par le CC

Ce que nous emportons pour l'avenir comme gage de notre Action culturelle de base :

- L'axe de travail de diffusion, médiation et de transmission culturelle: «Arts à l'école» via le programme d'ékla (CDWEJ), la Cellule Culture/Enseignement, le Printemps des Sciences et le cinéma. Le théâtre scolaire est repris dans la reconnaissance d'une action spécialisée de diffusion aux arts de la scène.
- L'axe de travail de diffusion, médiation et de transmission culturelle via : «Codes et langages de l'image et du cinéma avec connexion au développement des Arts numériques».
- L'axe de travail de diffusion, médiation et de transmission culturelle via les Arts plastiques : L'espace Ephém'Art / La Biennale de la création / Le printemps des Sciences / La coutellerie comme lieu de résidence aux artistes plasticiens.

- L'axe de travail de coopération avec le monde associatif sur des actions de terrain en lien ou pas avec les enjeux territoriaux. La notion de coopération invite le Centre culturel à réinterpréter sa notion d'aide service auprès des associations et de revoir son fonds de commerce axé sur le prêt matériel en l'orientant vers une aide service axée sur des compétences d'accompagnement de projet touchant à l'apport de méthodologie, de valeurs, de sens... Le secteur des Centres culturels c'est une maturité au cœur de l'impulsive jeunesse des collectifs citoyens ou des associations émergentes.
- Notre envie et notre besoin d'un élargissement de nos constellations coopératives à travers les actions de terrain mais aussi le développement institutionnel.
- Tout le travail de diffusion, de médiation et de transmission via les arts de la scène est repris dans la demande spécifique de reconnaissance d'une action spécialisée de diffusion aux arts de la scène.

Action spécialisée de diffusion aux arts de la scène

(Voir dossier de reconnaissance spécifique)

- Tout le travail de diffusion, de médiation et de transmission via les arts de la scène est repris dans la demande spécifique de reconnaissance d'une action spécialisée de diffusion aux arts de la scène.
- Comme lieu de diffusion professionnel de la création contemporaine partiellement en lien avec des enjeux territoriaux.
- Comme lieu de création et d'aide à la création professionnelle.
- Comme lieu de création et d'aide à la création du théâtre amateur.
- Comme lieu de diffusion pour le théâtre jeune public, familial et scolaire.
- Comme lieu d'échange et de résidence aux artistes professionnels.
- Comme lieu de toutes les expressions de la scène.

Si nous ne devons pas obtenir satisfaction sur cette demande, la question de la diffusion des arts de la scène sera repositionnée au sein de notre action culturelle de base comme une expression ponctuelle et limitée au service d'un projet de médiation et de transmission en lien avec un enjeu ou pas du territoire. Il est évident que notre priorité ne sera pas de faire de la diffusion aux arts de la scène si notre subvention annuelle se limite à 100.000€ car nous donnerons priorité à nos autres axes de travail.



Action de coopération entre les 3 CC

(Voir dossier de reconnaissance spécifique)

- C'est une position d'avenir qui évoluera dans l'exercice des 2 contrats-programmes à venir.
- C'est une vision du territoire à l'horizon élargi.
- C'est une mutualisation progressive possible des compétences.
- C'est un ensemble d'actions précises, peu nombreuses au départ, qui doivent nourrir la construction d'une culture de destin commun.



Identification des points forts et des faiblesses

➤ Les points forts

- Une **équipe motivée, compétente et renouvelée** disposant d'une pyramide des âges équilibrée et travaillant sur le projet.
- Une **équipe engagée portant des convictions**, des rêves et disposant d'un sens de la dérision et de la convivialité.
- Une équipe qui dispose d'une expertise et d'une **expérience de la matière culturelle et artistique**.



- Des **organes du pouvoir** A.G.|C.A|C.O en phase avec la réalité de terrain et attentif à l'accompagnement du projet.
- Un **lien dynamique et respectueux avec les Services de la Ville** de Gembloux.
- Un décret qui donne légitimité et sens.
- Le Centre culturel dispose d'un **capital symbolique fort** sur le territoire et participe avec un réseau d'acteurs associatifs bien défini, riche et diversifié.
- Le Centre culturel dispose de **3 zones d'infrastructures au centre-ville** où il peut mener son action culturelle en dehors des espaces urbains extérieurs:
 - Le bâtiment du Cinéma Royal
 - L'Espace Ephém'Art
 - L'ancienne Coutellerie Pierard
- Le Centre culturel évolue dans la conscience et la connaissance de lui-même et de son territoire.
- Le Centre culturel n'est pas préoccupé par des conflits internes ou des résistances au projet culturel.
- Le Centre culturel n'est pas dans une position de repli ou d'isolement sur son territoire.
- Le Centre culturel dispose d'une **architecture de projet bien déterminée** en phase avec son territoire mais aussi en lien avec ses travailleurs.

- Le Centre culturel dans son état actuel n'est pas en difficulté financière.
- Une **perspective d'avenir de 2019-2023 motivante**.
- Un territoire d'action semi rural homogène et agréable à vivre où la participation citoyenne est présente dans bien des secteurs de la vie.
- Une démographie croissante comportant beaucoup de trentenaires avec jeunes enfants.
- Un réseau scolaire dense et partenaire de et dans l'action culturelle.
- Le Centre culturel est au centre d'un territoire de communes qui sont des réceptacles important de **population potentiellement demandeuse d'un accès à la culture**.
- Le Centre culturel est contemporain d'une époque formidable et fragile tapissée de nombreux possibles occultés par de nombreuses inquiétudes qui demandent des actes de résistance et d'**affirmation du «Vivre ensemble»**.
- Une **capacité à extraire la joie et de traverser la douleur pour transformer le plomb en or**.
- Une capacité au renoncement sans jugement ni culpabilité dans la conscience du moment.
- Un **sens de l'adaptation** dans l'art de la contrainte.
- Une capacité à placer des limites dans un monde en exigence croissante.
- Une capacité d'accueillir en son sein durant l'année des stagiaires ou des personnes prestant des heures d'intérêts généraux afin d'y valoriser une expérience humaine et formative.

➤ Les points faibles

- Un **manque de moyen matériel** permettant de répondre facilement ou rationnellement à l'évolution des besoins de l'action culturelle auprès des partenaires.
- Un **manque de moyen matériel par rapport à l'évolution technologique** utilisée dans les arts de la scène ou les arts numériques.
- La **disparition du bénévolat** au sein des commissions ou des actions de terrain.
- Un **manque de connaissance et de temps de formation aux Arts numériques**.
- Une équipe de travail qui n'est pas encore au complet au vu du développement du projet.

Évolution des pratiques

Le Centre culturel de Gembloux se sent à jour dans ses adaptations et ses changements.

Cela est le résultat d'une prise de responsabilité dès 2014 de l'ensemble des éléments constituant le Centre culturel au vu du nouveau décret.

Nous nous étions fixés la période de 2014 à 2018 pour être prêt au 1^{er} janvier 2019.

C'est la durée de 5 ans d'un contrat-programme.

Nous avons eu une visée très claire de cette période de 5 ans :

- Comprendre, connaître, intégrer et partager un maximum le décret.
- Modification des pôles de compétences et constitution de l'équipe.
- Formation du personnel et changement de méthodologie de travail.
- Revalorisation des métiers d'animation via la diffusion, la médiation et la transmission culturelle.
- Augmentation de la capacité de chaque membre du personnel à être en lien avec ses capacités créatives et organisationnelles au vu du développement de son épanouissement et de son autonomie professionnelle.
- Modification des infrastructures.
- Augmentation du niveau de capital symbolique du Centre culturel et de sa capacité d'agir en réseaux.
- Maintenir l'équilibre financier sur le résultat global des 5 ans entre 2014 et 2018.

Identification des défis culturels importants à prendre en compte lors de l'élaboration de l'action culturelle

- La réussite du passage de la collaboration de projet à la coopération de projet qui demande beaucoup de temps pour être vécu et assimilé par les coopérateurs potentiels du territoire.
- L'attractivité du programme de diffusion d'une manière générale afin de répondre aux aspirations de la population primo arrivante qui est en attente d'un territoire de vie où elle peut vivre son épanouissement culturel et artistique.
- La participation de l'action culturelle aux projets de « Transition » animant une part de la population qui se fait entendre et représentant la nouvelle génération associative.
- L'action culturelle comme élément rassembleur du vivre ensemble en sortant du stéréotype du culturel en fête qui ne fait plus recette ou qui draine une population tournant sur elle-même.
- L'émergence d'une action culturelle soutenue par une économie d'entreprise qui ne se dénature pas et qui fait sens sur le territoire. Lien de partenariat entre la culture – l'art – l'économie – l'entreprise afin de pallier aux problèmes de subventionnement du secteur public.
- La participation des populations fragilisées aux pratiques culturelles
- L'évolution constante des pratiques culturelles par les générations à venir ainsi que leur manière de construire et d'agir.
- Nourrir le Centre culturel de l'intérieur pour qu'il s'imprègne des référentiels à venir des populations jeunes : Aligner nos cerveaux sur le monde de demain et éviter l'enlisement administratif. Céder la place aux jeunes, tout en les accompagnant dans leurs affirmations.

2.2 RAPPORT DE L'ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE

2.2.1 ANALYSE PARTAGÉE

➤ Canaux de diffusion

- Nous avons publié un appel public de participation à l'analyse partagée dans le bulletin communal.
- Nous avons adressé un courrier aux 113 associations du territoire. en guise d'invitation à la participation au travers des ateliers.
- Nous avons publié l'information via les journaux locaux.
- Nous en avons parlé à Canal Zoom la télévision locale.
- Nous en avons parlé lors de l'A.G du Centre culturel de 2014, 2015, 2016 et 2017.
- Nous avons établi un contact avec toutes les Communes limitrophes pour une analyse d'une éventuelle extension du territoire d'implantation qui a conduit à des rencontres individuelles mais aussi à une rencontre regroupant toutes les Communes, les 2 Provinces du Brabant et de Namur et l'Inspection de la FWB.

La publicité était sans doute un gage de diffusion de l'information auprès du grand public mais n'a pas conduit à la participation citoyenne. C'est le travail ciblé auprès des associations qui nous a garanti une participation aux ateliers. Le travail spontané en rue a porté ses fruits à la corbeille de la participation.

La participation des gens est passée par la réalisation du film qui fut un projet jugé non réalisable et trop ambitieux par l'ACC dans le cadre du prix ETHIAS

Nous avons pu constater le même résultat avec le PCDR et le GAL qui ont fait publicité de leur demande de participation avec de plus gros moyens marketing que nous. Au final, il y avait peu de monde, et par lieu principalement des représentants associatifs ou des comités de quartier. Le GAL porté par la société TRAM fut pour nous l'expression d'une opération entonnoir où seuls les savants sont parvenus à la ligne d'arrivée.

➤ Calendrier

Nous avons commencé en 2014 en partant du principe qu'avant de faire une analyse partagée avec les autres, l'équipe avait besoin de prendre beaucoup de temps en interne pour **comprendre et s'approprier les premiers fondements du décret et surtout son sens et la direction vers laquelle il nous orientait pour l'avenir.**

Nous sommes partis de l'hypothèse d'action que nous voulions mener notre analyse partagée de 2014 à 2015 tout en y amenant **une part de transmission de la compréhension du décret vers les autres.** C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'option de proposer des ateliers d'animation de 10 à 12 personnes, nourrissant l'analyse partagée mais aussi transmettant les fondements du décret afin qu'une culture ou une grammaire commune se construise entre nous et les autres autour du décret.

Nous sommes partis de l'hypothèse d'action que nous réaliserions les interviews du film à partir de 2014 pour en terminer le montage en 2016. Il fut présenté en A.G, en C.O, en C.A en mars 2017 et diffusé sur la télévision locale en mai 2017. Il est sur You Tube depuis mai 2017 et il sera sur le site internet du Centre culturel à partir de juin 2017.

Nous sommes partis de la méthodologie de travail que le Conseil d'Orientation se concentrerait sur l'évaluation du contrat-programme 2009-2014 de mai 2015 à février 2016 afin de superposer les données de l'analyse partagée aux données de l'évaluation du contrat-programme et de la cartographie du territoire complétée des rencontres PCDR et GAL.

Ce travail de superposition des données s'est réalisé au sein du Conseil d'Orientation à partir du 18 février 2016 jusqu'au 17 novembre 2016 à travers 8 ateliers de travail.

Les conclusions des travaux ont pu être présentées et validées en Conseil d'Administration pour ensuite être présentées en A.G. en mars 2017.

*Nous voulions mener notre
analyse partagée en y amenant
une part de transmission
de la compréhension du décret
vers les autres.*

➤ Les étapes

Le travail de l'analyse partagée s'est articulé en 4 points :

- 1. Des ateliers avec l'équipe des travailleurs du Centre culturel, le Conseil d'Administration, le Conseil d'Orientation, des associations, des personnes issues de commissions Cinéma et Arts plastiques
- 2. Des actions d'interpellation citoyenne dans l'espace public (Salon Enchanté, Caravane poétique et actions culturelles dans la rue Notre-Dame, Inauguration du nouvel Hôtel de Ville)
- 3. Des interviews vidéos (Tournée d'été, lors des actions dans l'espace public, dans les quartiers et villages)
- 4. Une présence participative aux rencontres citoyennes organisée dans le cadre du PCDR.

(Voir carnet de travail en annexe pour le détail et la totalité des informations récoltées)

étape 1 les ateliers

1. Dans un premier temps, les ateliers ont fait émerger un constat partagé par tous: **« La culture a exercé un impact individuel sur nos vies »**. Elle nous a permis de vivre des choses, de nous construire, de nous affirmer, de rencontrer, de partager, d'être à la fois (ou tour à tour) acteur, participant et spectateur... Nous sommes tous d'accord pour dire que la culture fait partie de nous.

Il nous semble ainsi légitime de nous préoccuper de la culture.

2. Dans un deuxième temps, l'équipe d'animation s'est attelée à transmettre aux participants de ces ateliers, des clés de compréhension du décret.

Il nous est apparu comme important que les participants aux ateliers soient informés des étapes à traverser en vue de notre nouvelle reconnaissance. Il est également important d'acquiescer un vocabulaire commun autour de notions comme la diffusion, la transmission et la médiation culturelle ou encore la compréhension de la boussole des potentialités citoyennes (accéder et s'initier, dire et créer, refaire corps et partager, déconstruire et réinventer).

3. Dans un troisième temps, l'analyse des activités d'expression, proposées aux participants, nous permet d'accéder aux enjeux communs au départ des atouts et des faiblesses qu'ils ont formulés et de leur perception du territoire.

Agenda de l'étape 1

- | 5 mai 2014 en équipe au C.C.
- | 28 mai 2014 avec les membres du C.O.
- | 6 juin 2014 avec les voisins.
- | 11 juin 2014, 2e volet avec d'autres membres du C.O.
- | 21 septembre 2014 avec les membres du C.A. et du C.C.
- | 18 octobre 2014 avec d'autres membres du C.A.
- | 21 octobre 2014 avec les C.E.C du territoire, Canal Zoom et le réseau de bibliothèques publiques.
- | 6 novembre 2014 : Atelier d'écriture autour du thème: **« nous venons tous de quelque part »**.
- | 12 novembre 2014 : Atelier avec des membres de la commission Arts Plastiques.
- | 13 décembre 2014 : Atelier avec les membres de la commission Cinéma.
- | 28 février 2015 et 21 mars 2015 : Atelier avec des représentants du monde associatif.
- | 27 août 2015 et 31 août 2015 : Concertation de la base associative.

étape 2 les interventions dans l'espace public

D'août 2014 à septembre 2015: Ateliers / animations ponctuelles dans la rue

> A. L'arbre à souhait

L'équipe du Centre culturel interpelle des citoyens lors du *Salon Enchanté* sur la question de : « *Quel serait leur souhait pour la culture à Gembloux ?* »



Le Centre culturel de Gembloux pourrait développer des actions sur cet enjeu prioritaire de garantie de la liberté d'expression, par l'expression artistique et culturelle.

L'individu se construit grâce à la culture, celle-ci lui permet de se positionner dans la société, de développer des rapports avec les autres individus et est une garantie des droits acquis et en devenir.

CULTURE ET ENFANCE :

Une autre thématique des souhaits est l'importance accordée à la transmission de la culture et de l'art, spécifiquement dédiée aux enfants en bas âge. Les citoyens nous envoient un besoin d'amplification de l'éducation culturelle et artistique, avec une envie d'innovation dans ces matières.

CULTURE ET VIVRE-ENSEMBLE :

Beaucoup de souhaits concernent le vivre ensemble, la redynamisation de Gembloux par la culture, des valeurs sociales telles que l'intégration, le partage, la convivialité et la solidarité.

> B. Les cartes postales :

Lors de la journée festive d'inauguration du nouvel Hôtel de Ville, nous avons convié le public à écrire des cartes postales de Gembloux à une personne de leur choix.

De cette animation ressortent les enjeux communs :

- De convivialité du territoire.
- Du besoin de faire la fête.
- De l'intérêt patrimonial

> C. Des mots sur une image

En parallèle à l'animation de « *L'arbre à souhait* », donnée lors du salon « *Enchanté* », l'animation « *Image de culture, culture d'image* » a été proposée. L'exercice, simple, proposait aux citoyens d'écrire quelques mots sous une image tirée d'un film (plan) issus de l'actualité cinéma. La sélection des images ayant une thématique large : « *la création, l'expression et la culture* ».

Plusieurs thèmes ressortent, nous pouvons les regrouper en 4 parties :

LA CULTURE

Certes, l'animation impulse un thème lié à la culture mais elle nous permet de recevoir les points de vue et les désirs de citoyens ainsi que leur vision et leur définition du mot culture. Nous pouvons voir ici que les participants à l'animation ouvrent de belles portes de réflexion sur la pratique de la culture.

LE BESOIN DE RENCONTRER LES AUTRES

Il est clairement exprimé par une bonne partie des participants à l'atelier que la rencontre, en opposition à l'isolement, est un enjeu fondamental : « *La culture c'est des rencontres!* »

LE BESOIN D'ÊTRE, DE CRÉER, DE S'EXPRIMER

La culture et l'art restent le lieu de l'expression de soi, le lieu de la validation de son être en tant qu'individu dans la masse. Le lieu aussi de la création et de l'expression.

L'ENGAGEMENT, LA MILITANCE, LA SOLIDARITÉ

Les notions de justice sociale, de solidarité, de militance font aussi partie de la culture : « *Même pour une population pauvre, la culture doit exister* » peut-on lire sous une des images. (à suivre -->)

➤ D. Les histoires écrites sur les lieux de Gembloux

Deux exercices ont été proposés aux passants de la rue Notre-Dame lors de l'animation réalisée en parallèle de la « Caravane des curiosités poétiques » et aux participants d'un atelier vidéo pour adultes.

Il en ressort diverses réflexions poétiques qui pourront rejoindre les réflexions plus larges précédemment menées d'où nous avons dégagé les enjeux communs.

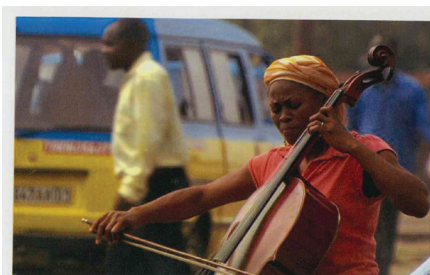
- Le territoire de Gembloux.
- Gembloux et son patrimoine architectural et folklorique.
- La faculté et son public multiculturel.
- Gembloux, son passé, son présent et son avenir.
- Gembloux, le changement, la nouveauté.

Exercice n°1 : Les passants devaient choisir une des 20 photos préalablement prises sur le territoire de Gembloux. Imaginer qu'il s'agissait d'une image de film et écrire le synopsis de celui-ci.

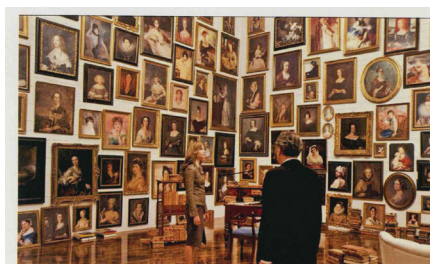
« Devenu orphelin suite à un accident, un jeune homme, dépassant le simple cadre, bien que magnifique, de la faculté, découvrait Gembloux à travers son « adoption » par un vieil agriculteur qui le logeait en échange de son travail et de sa compagnie. Un film sur la découverte de Gembloux, son histoire, ses habitants et son folklore vu par un étudiant en 1ère année de la faculté. »

« La vie estudiantine à Gembloux. Gembloux ville multiculturelle, relation des gembloutois et des étudiants étrangers. Comment concrétiser au quotidien ces relations pour les matérialiser et les approfondir. »

Exercice N°2 : Les participants devaient choisir parmi une sélection de 20 photos, proposées par l'animateur, du territoire de Gembloux. Imaginer qu'il s'agissait d'une image de film, en choisir le titre et ensuite imaginer que l'histoire change et donner un second titre à leur film.



la culture est universelle



la culture c'est ne pas se perdre.



la culture c'est des rencontres



Regarde vers l'avenir, découvre les possibilités, imagine que tu es là et que tu es libre.

étape 3 les interviews vidéos

L'équipe du Centre culturel et plus particulièrement Xavier Joachim, l'animateur cinéma, a interviewé des citoyens gembloutois lors des auberges espagnoles organisées à l'occasion de la tournée d'été 2014 et lors de sorties 2015 «interviews vidéos» dans les villages de Gembloux.

Après visionnement de toute cette matière vidéo, nous avons pu clairement identifier les enjeux communs suivants :



- La préservation de la qualité de la cohésion sociale du territoire :
- Le bien-être et le vivre ensemble dans les villages.
- La préservation et la création du lien entre les nouveaux et les anciens habitants.
- Qualité de vie, convivialité et tranquillité.
- La revitalisation et la redynamisation du centre-ville.
- La reconnaissance de Gembloux comme terre de cultures (ULg Gembloux Agro-Bio Tech, Agro-Bio pôle...).
- L'amélioration et la sécurisation de la mobilité à l'intérieur du territoire, avec une priorité pour les modes de communications par voies douces.
- Le goût de la fête et des événements rassembleurs (Braderie, Walli Gatt Rock, Jeux Intervillages...).
- Les défis autour du bâti qui passent par la mise en avant du patrimoine existant et la qualité des infrastructures de services (écoles, salles de villages, crèches...).

étape 4 Une présence participative aux rencontres citoyennes organisée dans le cadre du PCDR

Notre conclusion est simple quant à notre présence aux rencontres orchestrée dans le cadre du PCDR qui sont venues après notre analyse partagée et notre autoévaluation: Les données du PCDR confirment parfaitement notre perception et notre analyse du territoire et rencontrent le descriptif des enjeux majeurs que nous avons relevés.

Gembloux : portrait robot

LE SOCIO-CULTUREL

+ de 25.000 habitants

Croissance de la population : 1,7 %/an

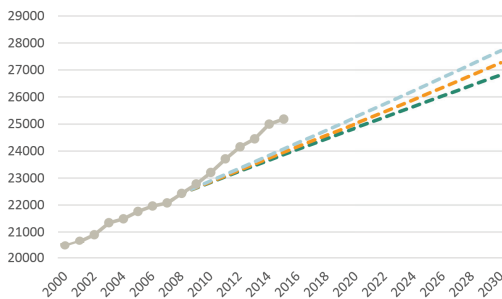
Logements publics : 2,7 %

Centre culturel et réseau d'acteurs culturels

Services attractifs : cinéma, piscine, crèches, maisons de repos, académie, ...



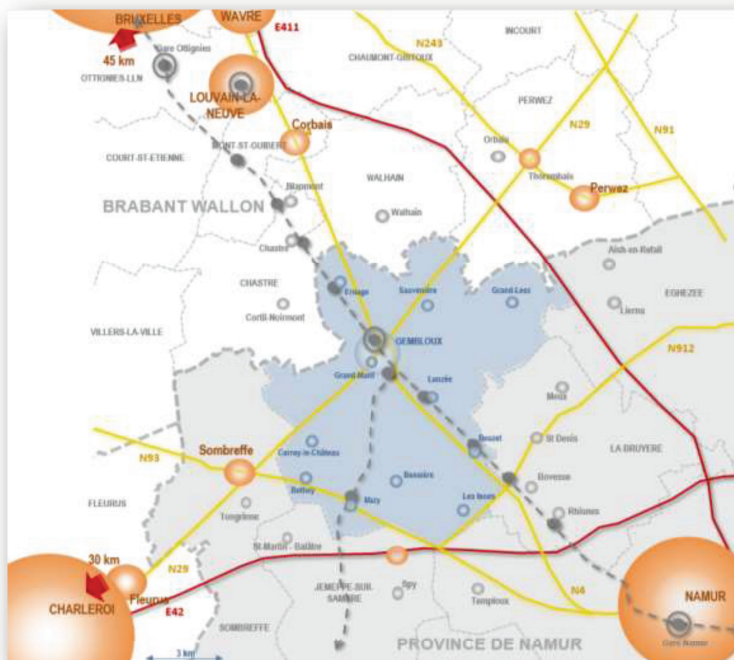
- ✓ Croissance démographique **forte**, population rajeunie
- ✓ Diversification des **logements**
- ✓ Nombreux logements publics gérés par **la cité des Couteliers**
- ✓ Vitalité du **secteur associatif**
- ✓ **Equipements et services** rayonnent au-delà du territoire (école, sport, ...)
- ✓ Développement d'un **réseau cyclo-piéton** sur le territoire



- ✗ **Turn-over important** de la population
- ✗ Augmentation constante des besoins en **équipement, services, logements**
- ✗ **Prix du logement** prohibitif
- ✗ **Paupérisation** discrète d'une partie de la population
- ✗ Saturation du **réseau routier**
- ✗ Faible desserte des **transports publics**

23

Gembloux, une commune attractive



- ✓ Bonne **accessibilité** du territoire : train, voiture
- ✓ **Ville équipée** (commerces, écoles, sport, culture, ...)
- ✓ Rayonnement « **Pays de Gembloux** »
- ✓ **Proche de pôles urbains** (Namur, Bruxelles, Louvain-La-Neuve, Charleroi)
- ✓ Cadre de vie **agréable** et recherché

19

Gembloux : portrait robot

L'ÉCONOMIQUE



Taux de chômage : +/- 10 %

Agrobiopôle (CRA-W, FWA, Gembloux
Agro-Bio Tech, ...)

87 exploitations agricoles, + de 6000 Ha

2 Zones d'Activité Economique (ZAE)



- ✓ Renforcement du **pôle emploi**
- ✓ **Secteur tertiaire** développé
- ✓ Augmentation du **taux d'emploi** sur le territoire
- ✓ **Faible** taux de chômage, revenu moyen **élevé**
- ✓ **Savoir-faire** et **renommée** agricole
- ✓ **Diversification** agricole



- ✗ **Maintien des commerces** difficile
- ✗ **Développement périphérique** des activités économiques (axes routiers)
- ✗ **Pression urbanistique** et **sociale** entraînée par les ZAE
- ✗ **Développement difficile** de l'Agrobiopôle
- ✗ **Concentration** et **intensification** du monde agricole
- ✗ Manque de mise en valeur des **attraits touristiques**

24

Gembloux : portrait robot

LE CADRE DE VIE



75 % terres agricoles

Plateau hesbignon entaillé par la
vallée de l'Orneau

Nombreux sites de grand intérêt
biologique

Richesse patrimoniale (abbayes,
châteaux, fermes, Beffroi, ...)



- ✓ Des **terres fertiles**, grandes cultures
- ✓ Cadre de vie **agréable**, **paysages ouverts**, zones de **nature**
- ✓ **Ressources naturelles** : marbre, argile, eau, ...
- ✓ Projets et réflexions en matière d'**énergie**
- ✓ **Plan Communal de Développement de la Nature**



- ✗ **Pressions diverses** sur les ressources (urbanistiques, économiques, énergétiques, ...)
- ✗ **Erosion des sols**, **coulées de boue**
- ✗ **Faible qualité** des eaux de surface
- ✗ Difficultés à maintenir la **biodiversité** et à préserver la **nature**
- ✗ Valorisation timide du **patrimoine**
- ✗ **Réserves foncières** limitées

22

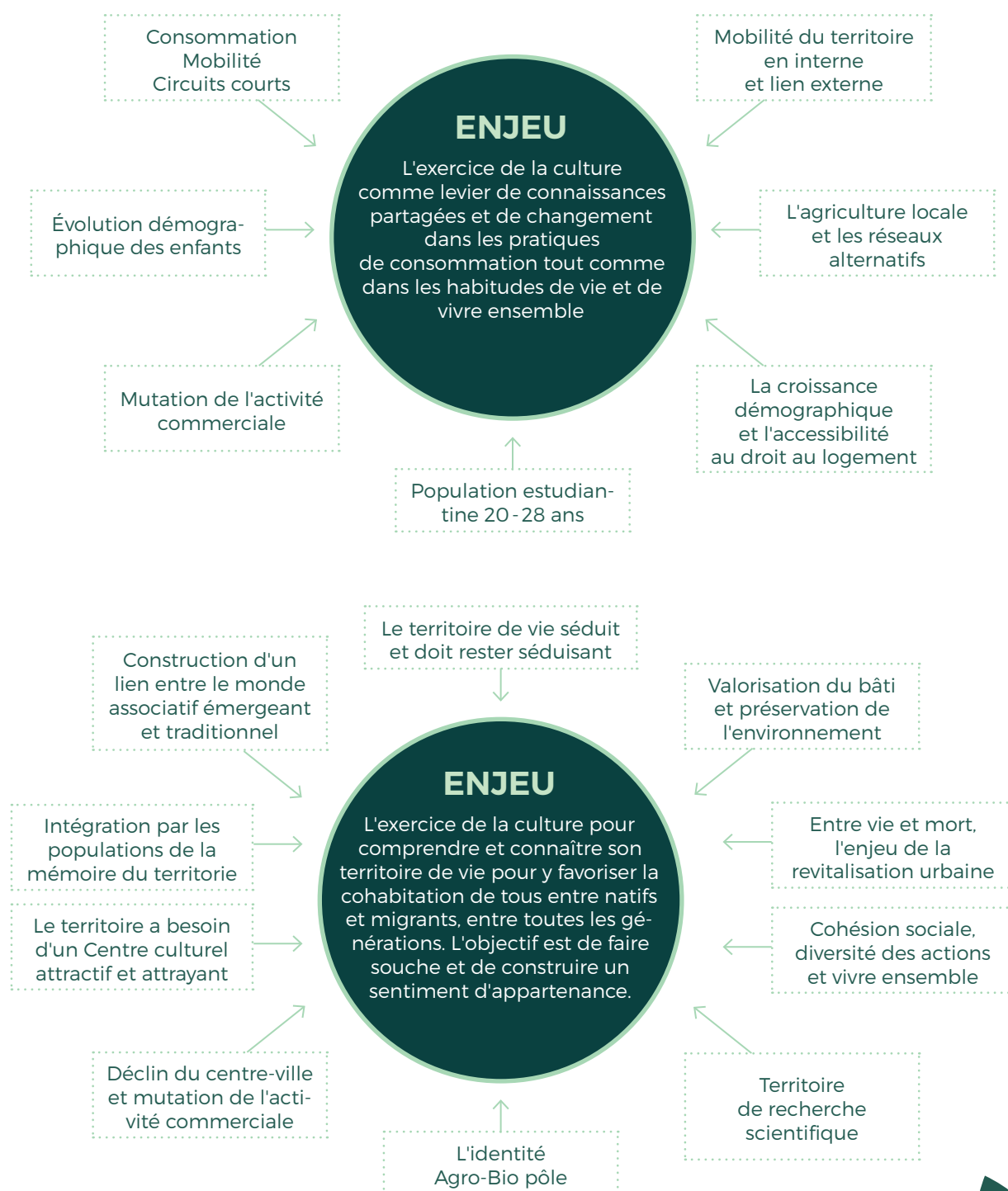
➤ **1.** Nous avons donc constitué un tableau regroupant l'ensemble des enjeux qui se dégageaient au départ de nos différentes données. Aucun ne nous est apparu comme non significatif et que nous pourrions revenir sur chacun d'entre eux si besoin ou possible dans les 5 années à venir, mais que dans un premier temps il fallait déterminer un socle de départ.

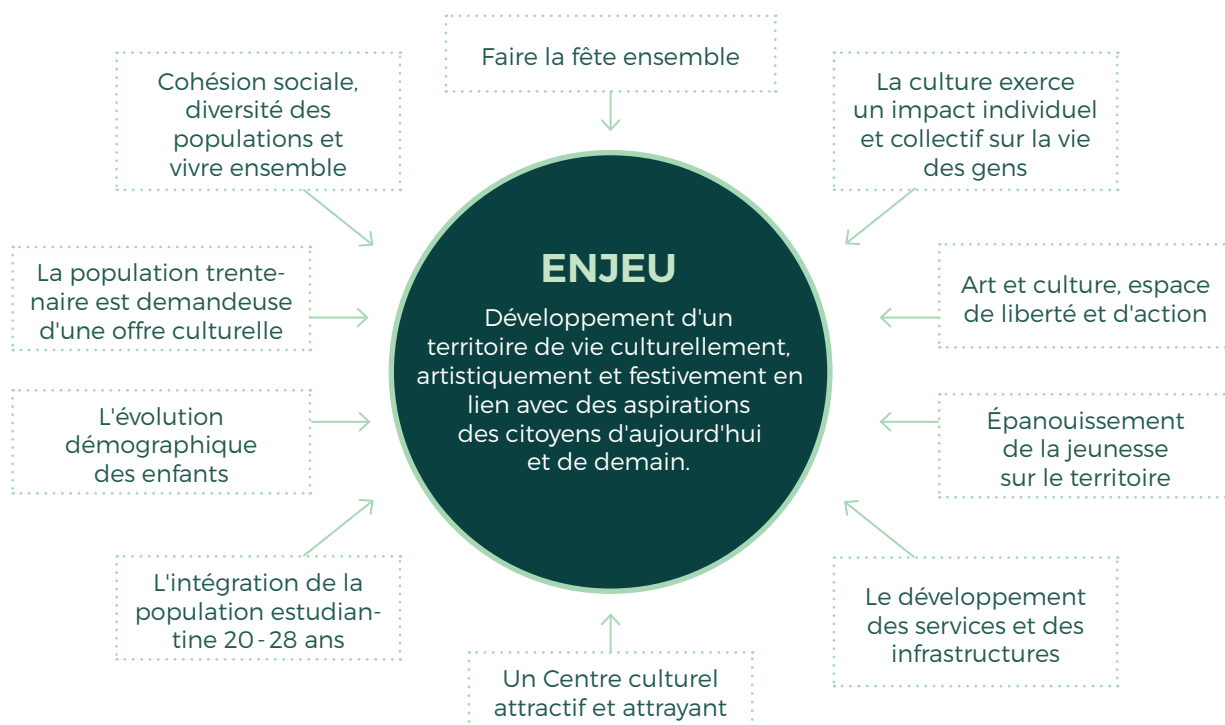
La culture exerce un impact individuel et collectif sur la vie	Le territoire de vie séduit et doit rester séduisant	Consommation, mobilité et circuit court	Cohésion sociale, diversité des populations et vivre-ensemble	Intégration et réappropriation par la population locale de l'identité du territoire
Entre vie et mort : l'enjeu de la revitalisation urbaine	Art et culture : derniers espaces de la liberté et de l'action	Faire la fête ensemble	Valorisation du bâti et préservation de l'environnement	
Le territoire a besoin d'un Centre culturel attractif et attrayant à Gembloux	La population de jeunes trentenaires est en demande d'une offre culturelle sur le territoire	Construction d'un lien entre le monde associatif émergeant et plus traditionnel	Épanouissement de la jeunesse du territoire	
La mobilité interne sur le territoire en lien avec la position géographique du territoire et sa circulation externe	Le développement des services et des infrastructures, lien avec le développement démographique	La croissance démographique, l'accessibilité au territoire, la sélection sociale sous la pression foncière, la diversité citoyenne	Déclin du centre-ville et mutation de l'activité commerciale	L'évolution démographique et la population avec enfants
Valorisation du patrimoine et du bâti	La défense de l'environnement et le développement du bâti	L'agriculture locale et les réseaux alternatifs	L'intégration de la population estudiantine de 20 à 28 ans	Territoire de recherche scientifique
				L'identité « Agro-Bio Pôle »

■ Analyse partagée ■ Évaluation 2009 - 2015 ■ Cartographie du territoire

➤ **2.** Le Conseil d'orientation du 24 août 2017 a retiré **3 enjeux** qui ont fait le débat et animé les esprits. Au départ d'un enjeu central nous pouvons regarder par des fenêtres pointant différents enjeux. Nous avons décidé de soumettre cette situation aux regards du C.A. le 6 septembre 2016 et aux regards des associations en les invitant lors des Conseils d'Orientation du 6 octobre et du 17 novembre 2017. En parallèle le Conseil d'Orientation et toute l'équipe poursuivait sa mise en ordre dans la méthode de travail :

Enjeu | Hypothèse d'action | Activités | Critères et outils d'évaluation





2.2.3 PRÉSENTATION D'UNE VISION D'UNE OPÉRATION CULTURELLE AU DÉPART D'UN ENJEU DE TERRITOIRE. RÉSULTAT EN CO DU 17 NOVEMBRE 2016

ENJEU	HYPOTHÈSES D' ACTIONS	ACTIVITÉS 2017	2017 2021
	→ SE NOURRIR : CHAMP D'EXPÉRIMENTATION COLLECTIVE	> FERTILITÉ & FÉCONDITÉ	→
	→ FAIRE LA FÊTE	> OH QUÉ TAL KAWA	→
	→ NOURRIR L'ÂME DU CENTRE VILLE	> CINÉMA AUX RESTOS DU COEUR	→
		> FÊTE DE LA MUSIQUE	→
		> L'ATTRIBUT DE LA TRIBU (VILLAGE ASSOCIATIF)	→
		> ÉPHEM'ART (ESPACE D'EXPOSITION)	→
		> FÊTE DE LA MISE EN BIÈRE DU BÂTIMENT	→

2.3 LE PROJET D'ACTION CULTURELLE

2.3.1 INTRODUCTION

C'EST ICI QU'IL NOUS FAUT RASSEMBLER L'ENSEMBLE DES INGRÉDIENTS ET LES ASSOCIER LES UNS AUX AUTRES POUR FORMER UN TOUT HOMOGÈNE PORTEUR DE SENS ET D'AVENIR.

➤ **Trois enjeux majeurs nourris de 24 enjeux** territoriaux issus de l'analyse partagée, l'autoévaluation et la cartographie du territoire.

- A. L'exercice de la culture comme levier de connaissances partagées et de changements dans les pratiques de production et de consommation tout comme dans les habitudes de vie et du vivre ensemble.
- B. Développement du territoire de vie culturelle/artistique et festif en lien avec les aspirations des citoyens.
- C. L'exercice de la culture pour comprendre son territoire de vie et y favoriser la cohabitation de tous afin de construire un sentiment d'appartenance.

➤ **Trois hypothèses d'actions importantes** qui peuvent partiellement traverser l'ensemble des trois enjeux.

- A. **Se nourrir : Champ d'expérimentation collective**
- B. **Faire la fête**
- C. **Nourrir l'âme du Centre-ville**

➤ **Quatre axes de travail** qui sont des véhicules sérieux d'ancrage et de compétences au sein de l'action culturelle générale du Centre culturel de Gembloux.

- A. Tout le travail en lien avec « L'Art à l'École ».
- B. Tout le travail en lien avec le cinéma et les codes et langages de l'image.
- C. Tout le travail de coopération et de construction d'actions communes avec le monde associatif.
- D. Tout le travail de déploiement artistique des Arts plastiques.

➤ **1 action culturelle spécialisée** aux Arts de la Scène venant soutenir l'action culturelle.

- A. Par le soutien et l'aide à la création professionnelle.
- B. Par la diffusion professionnelle et celle des collectifs locaux ou amateurs.
- C. Par un travail de médiation et de transmission au départ des œuvres.

➤ **1 coopération entre 3 Centres culturels** qui développent l'enjeu de la construction d'une culture de destin commun au travers le champ de l'expérimentation collective et 4 hypothèses d'action.

- A. L'accès à la culture pour tous.
- B. Diffusion-médiation et mutualisation dans la circulation des œuvres.
- C. L'accès au numérique comme outil de participation au monde.
- D. Par les pratiques et les compétences, changements et développement du potentiel des structures des Centres culturels de la coopération Eghezée / Gembloux / Perwez.

➤ **Trois métiers de la pratique culturelle** maîtrisée pour une équipe de professionnel au sein du CC et au service de l'action culturelle de son territoire.

- A. La diffusion
- B. La médiation
- C. La transmission culturelle

➤ **Trois lieux d'actions importants** situés au cœur de la ville.

- A. Le Centre culturel
- B. L'Espace Éphém'Art
- C. La Coutellerie Pierard



*Mise en lien et mise en œuvre
de l'action culturelle générale
sur base d'un ancrage réaliste à nos réalités
de moyens humains et financiers.*

2.3.2 DÉVELOPPEMENT DE TROIS ENJEUX

➤ ENJEU N° 1

*« L'exercice de la culture comme
levier de connaissances
partagées et de changements
dans les pratiques de
consommation tout comme
dans les habitudes de vie
et du vivre ensemble ».*

DIMENSION CULTURELLE

Travailler à la prise de conscience que le comportement individuel et collectif pèse sur la réalité de notre monde et qu'au départ de ceux-ci nous conditionnons et déterminons notre vie, celui du territoire et de l'avenir de la planète.

La dimension culturelle vient questionner le comportement individuel dans son implication collective. Aux travers des modes de productions alimentaires et de la consommation, tout comme au travers de nos habitudes de vie, quelles sont les valeurs qui nous traversent et comment elles peuvent impacter les autres.

À noter que la dimension culturelle de nos habitudes de vie nous ramène aussi aux questions de société touchant aux droits humains.

OBJECTIFS DANS LA DIMENSION CULTURELLE

- Poursuivre un travail de **sensibilisation** et d'**information** vers le « Nous Tous ».
- Favoriser la rencontre et le décroisement entre les spécialistes de la question et le tout public. En faire une affaire de tous qui rejoint notre préoccupation du « Vivre ensemble » et qui favorise la réalité de se nourrir du champ de l'expérimentation collective.

OPÉRATIONS CULTURELLES EN LIEN AVEC CET ENJEU

➤ Les opérations sont principalement liées au programme d'actions des coopérateurs de la « Transition » agissant sur le territoire et avec qui le Centre culturel coopère. Nous suivons leurs actualités, leurs impulsions, leurs activités récurrentes. Pas la peine de vouloir prendre la main sur ces questions au plein cœur de l'Agro-Bio Pôle. Ces acteurs ne planifient pas mais surgissent du vide et du silence à tout moment d'où l'intérêt majeur pour le CC de garder dans sa partition des notes blanches et des silences.

➤ La ligne festive du «Cool Day», de la «Fête de la Tomate», de la «Fête de la Optimisme», du «Campus plein Sud».



➤ Les séances de cinéma avec travail de médiation à l'issue de la projection reste une opération culturelle d'envergure et suit également l'agenda des sorties cinématographiques.

➤ Les Cin'Événements construits avec les partenaires associatifs issus de la défense des droits humains comme la «Maison Nord-Sud», «Unicef», «Tels Quels», «Amnesty International»...

OPÉRATION CULTURELLE EN LIEN AVEC NOTRE SPÉCIALISATION DE DIFFUSION AUX ARTS DE LA SCÈNE

Diffusion prioritaire des créations abordant et traitant des questions environnementales et de société et ce en réseau de coopération avec le monde associatif et les acteurs de la transition.

IMPACT SUR L'EXERCICE DU DROIT À LA CULTURE VIA LA RENCONTRE ET LE RENFORCEMENT DES FONCTIONS CULTURELLES

➤ Nous touchons ici à l'accès des œuvres et des pratiques diversifiées de qualité renforçant l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

➤ Nous touchons ici à l'expression d'une société en quête de renouveau cherchant à développer des valeurs en phase avec une dimension durable de la société. **L'innovation et les changements passent par une culture de la liberté et de la liberté de création et d'expression. Il faut se donner le droit et favoriser le droit à une société expérimentale de laboratoire d'où peuvent émerger les propositions de changements de «De-main».** C'est le sens profond du développement de la recherche.

*L'innovation et les
changements passent par
une culture de la liberté,
de la liberté de création
et de la liberté d'expression*

➤ Nous sommes conditionnés par des codes et des langages culturels et ceux-ci conditionnent nos actions et nos comportements au quotidien. Ils peuvent être aliénants, dogmatiques, réducteurs de nous-même. Le décroisement des pratiques culturelles entre les catégories sociales est primordial sur le terrain des habitudes de vie et de la consommation afin que toute cette approche sociétale ne soit pas l'expression d'une nouvelle culture dominante pratiquée en huis clos et partagée entre une nouvelle génération de trentenaires privilégiés.

➤ Au niveau des cultures émergentes, le Centre culturel se place ici dans la dynamique du mouvement de la transition grâce à ses liens avec les collectifs émergents du territoire.

DESCRIPTIF DES PARTENARIATS PRÉVUS.

➤ Il n'y a pas de dispositif particulier par rapport à cela mais bien une culture d'entreprise que nous développons depuis 2014 et qui a permis au Centre culturel de **se positionner sur le territoire au cœur de dispositif coopératif permanent**.

➤ Le Centre culturel, **c'est 113 associations membres avec qui nous nourrissons un dialogue potentiel** et qui constituent un levier d'actions culturelles omniprésentes.

➤ Comme nous l'avons traité dans l'évaluation 2009-2013, nous avons profité de la date historique de 2014 pour **clarifier nos positions sur projet entre: coopération | collaboration | aides services**.

➤ Le Centre culturel ne dispose pas d'un statut privilégié ou ne se positionne pas à l'écart des autres coopérateurs. Certes nous disposons d'une expérience dans le temps qui a traversé 4 décennies d'évolution de société et de la pratique culturelle et artistique, mais se figer sur cette position nous exclurait du processus d'innovation temporaire/éphémère des émergences citoyennes qui, lorsqu'elles dépassent 2 à 3 ans de fonction-

nement, sont rattrapées par des évolutions classiques de gouvernance et de développement que nous connaissons très bien.

➤ **Il nous a fallu nous adapter sans cesse et revoir nos méthodologies de travail, de conduite de réunion ou nos exigences d'analyse ou d'évaluation** avec ce type de coopérateurs qui, nous le disons franchement, ne veut pas de cette réalité de terrain dans les impulsions ou les conduites de projet.

➤ Il faut pouvoir l'accepter sans lâcher complètement le morceau mais profiter des expériences et des difficultés rencontrées avec eux dans *l'action/pulsion/impulsion* pour revenir dessus comme un éclairage bienveillant et porteur de sens.

➤ Il faut partir du fait que *l'action/pulsion/impulsion* ne s'inscrit plus dans le temps de la même manière que le développement associatif des années 1970 à 2010. Tout devient vite éphémère, déclassé dans l'accélération du temps. Les cerveaux des jeunes d'aujourd'hui se sont adaptés à cette accélération du temps et **le rôle d'un Centre culturel en coopération de projet serait d'assurer un branchement prise de terre**.

➤ ENJEU N° 2

« Développement du territoire de vie culturelle / artistique et festive en lien avec les aspirations des citoyens ».

DIMENSION CULTURELLE

➤ Nous touchons là au capital symbolique de l'estime de soi des citoyens

qui ont l'envie de vivre sur un territoire attractif et dont le niveau d'attractivité passe aussi par la qualité et le développement de l'offre culturelle et artistique.

➤ Nous touchons là à la dimension culturelle de la recherche du vivre ensemble des citoyens en recherche d'une tribu même si l'individualité/l'individualisme occupe notre société.

➤ Nous touchons à la **quête de la construction et de l'épanouissement** de soi et du groupe.

➤ Nous touchons là aux **besoins et aux envies de passer par le culturel, le festif et l'artistique pour la construction d'une vie épanouie**.

➤ La **notion de fierté d'être et d'appartenir** se dégage clairement de cet enjeu.

➤ Le sens de la fête et d'exprimer ou d'extérioriser son monde intérieur, ses tensions, de connecter avec sa joie, son élan vital.

➤ C'est ici la question de la place de l'extériorisation, de la sacralisation de la vie à transfert de l'expression.

➤ La fête, l'art et l'expression artistique comme **lieux de libération de la conscience et de la parole... comme lieu d'exutoire des ombres de la vie et comme réceptacle de la lumière**.

La notion de fierté, d'être et d'appartenir se dégage clairement parmi les aspirations des citoyens

OBJECTIFS DANS LA DIMENSION CULTURELLE

➤ Amélioration de la perception de vie du territoire ou de sa perception symbolique à travers le déploiement culturel et artistique avec une priorité absolue sur l'action territoriale au centre de la ville où le déclin et la paupérisation sont croissants.

➤ Favoriser le développement du lien entre les citoyens dans la convivialité.

➤ Contribuer à l'épanouissement culturel et artistique des publics.

OPÉRATIONS CULTURELLES EN LIEN AVEC CET ENJEU SUR 3 SITES D'EXPLOITATIONS + L'ESPACE PUBLIC

➤ Tout le programme de **développement de l'Espace Éphém'Art** qui accueille dans la rue piétonne de la rue Notre-Dame les expositions des artistes locaux et régionaux en scénographie par duo ou en trio + développement des activités annexes qui en découle.



➤ La **Biennale de la création contemporaine** en lien avec l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech qui se déploie principalement dans le bâtiment vide et industriel de l'ancienne Coutellerie Pierard.

➤ L'organisation annuelle de la **Fête de la musique** au départ de son appel à projet public qui recueille plus de 120 candidatures annuelles de groupes et musiciens locaux et régionaux amateurs et semi professionnels.



➤ «**Oh Qué Tal Kawa**», la **cafétéria ouverte à tous le mardi matin** et qui accueille majoritairement les populations fragilisées et paupérisées tout comme des citoyens concernés par la cérébrolésion ou le handicap mental.

➤ «Le printemps des Sciences» avec l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech et le CEC Atelier Sorcier en termes d'exposition majeure et de notoriété. Projet novateur reliant l'Art et les Sciences.



➤ Toute l'énorme action de «l'Art à l'École» via les projets culture/Enseignement et les projets CDWEJ (ékla).

➤ Toute l'action d'accompagnement et d'accueil des collectifs amateurs liés à l'expression des Arts de la scène qui n'est pas valorisée dans l'action spécialisée de diffusion aux arts de la scène.

OPÉRATION CULTURELLE EN LIEN AVEC NOTRE ACTION SPÉCIALISÉE DE DIFFUSION AUX ARTS DE LA SCÈNE

➤ Tout le programme de diffusion et d'action en lien avec les Arts de la scène du Centre culturel qui fait de lui un lieu attractif et rayonnant en plein cœur de la ville accessible aux publics.

OPÉRATIONNALITÉ DANS LE TEMPS

L'ensemble du projet d'action culturelle et les opérations qui y sont liées nous occupent au quotidien et traverseront ce quotidien durant 5 ans.

Nous le projetons dans ce sens mais le travail d'évaluation en continu sera là pour adapter et modifier les choses au fil du temps si nécessaire.

Le travail au quotidien cédera du terrain au silence, le vide, le ressourcement des équipes et une place à la spontanéité des autres et de leurs envies ou leurs déterminations.

Que savons-nous réellement de demain ? Le projet est-il réellement le bon levier ou le bon outil de l'action culturelle ? Le projet ne doit-il pas être le seul outil du capitalisme et de l'économie ? Nous nous devons d'avoir un projet de naissance, de scolarité, de vacances, de travail, de carrière, de retraite et de fin de vie. Tout cela bien pensé, productif, cadré et normatif dans une économie de système.

IMPACT SUR L'EXERCICE DU DROIT À LA CULTURE VIA LA RENCONTRE ET LE RENFORCEMENT DES FONCTIONS CULTURELLES

La liberté de création et d'expression est largement nourrie à travers l'ensemble des actions reprises ci-dessus. Cette liberté est orientée vers les citoyens artistes amateurs tant au niveau scénique qu'au niveau des arts plastiques mais elle concerne l'expression des professionnels. La dimension de cette liberté est largement investie au niveau des publics jeunes via les «Les Arts à l'École» qui déploient une multitude d'ateliers chaque année dans diverses classes.

La question de l'accès à l'œuvre au niveau géographique est ramenée au niveau du Centre-ville. Au vu de la préoccupation de l'enjeu : «lutter contre le déclin du Centre-ville» et notre hypothèse d'action: «nous pouvons y contribuer en nourrissant l'âme du Centre-ville par une attractivité culturelle et artistique». De plus, comme déjà énoncé auparavant, le Centre culturel se doit d'asseoir sur les années 2019-2023 une attractivité forte et référentielle pour les populations. Les infrastructures acceptant des réceptacles le permettant.

En termes de culture artistique émergente, une opération d'organisation comme la Fête de la musique nous impose un élargissement de l'horizon de la création musicale. La diversité scénographique de l'Espace Éphém'Art, imposant une rencontre entre plusieurs exposants, favorisé par un décloisonnement entre artistes pour favoriser le « déconstruire pour créer et inventer ».

L'action culturelle, si elle touche le niveau individuel, ne s'arrête jamais là et veille à la perspective d'une émancipation collective.

DESCRIPTIF DES PARTENARIATS PRÉVUS

Il existe des conventions de base avec certains partenaires comme *ékla (CDWEJ)*, *l'ULG Agro-Bio Tech*, *CEC Atelier Sorcier*, *Culture/enseignement*, *la Quadrature du Cercle*, *Europa Cinéma*, *Ecran Large sur tableau Noir...*

Il existe aussi une convention de base entre le *SEM*, *la Croix-Rouge*, *les Restos du Cœur*, *le Centre culturel et la Ville de Gembloux* pour l'organisation et la dynamique de la cafétéria sociale.

Nous ne pouvons pas détailler ici les modalités de partenariats tant cela est vaste et spécifique à chaque fois sur chaque action.

*La philosophie de base qui nous anime en permanence est bien :
Ce projet, avec qui pouvons-nous le partager et le développer
et sur quelles légitimités nous appuyons-nous pour croire qu'il vaille la peine d'être vécu et porté vers et dans l'espace public ?*

C'est un travail au quotidien la construction des partenariats tant au niveau du contenu d'un projet que de la recherche possible de financement.

➤ ENJEU N° 3

L'exercice de la culture pour comprendre et connaître son territoire de vie et y favoriser la cohabitation de tous entre natifs et primo arrivants de tous horizons.

DIMENSION CULTURELLE

Ce sont les aspects de la vie dans son ensemble. Les items peuvent être d'ordre économique, sociologique, environnemental, architectural, politique...

C'est regarder, comprendre, questionner le monde qui nous entoure à l'échelle locale mais aussi en lien avec une dimension plus large du territoire ou universelle.

OBJECTIFS DANS LA DIMENSION CULTURELLE

- Informer pour savoir où je suis.
- Comprendre la réalité actuelle sur base de son historicité.
- Faire le lien entre le passé et le présent pour **une réappropriation de l'histoire et exprimer une orientation du futur.**

Nous sommes clairement dans le processus d'éducation permanente en lien avec la boussole des potentialités citoyennes permettant un mouvement de l'action culturelle à travers la boussole et mobilisant l'ensemble des métiers de la diffusion, de la médiation et de la transmission culturelle.

OPÉRATIONS CULTURELLES

Nous envisageons à raison de la construction d'une exposition d'importance avec un programme culturel annexe tous les deux ans en alternance avec l'année de la Biennale.

Cette exposition serait à construire dans la même lignée que le printemps des sciences avec des réalisations collectives et des travaux individuels impliquant un public le plus large possible.

Le récit citoyen et les archives de tous types seraient la base du tronc de l'histoire et les ateliers d'expression socio-artistique le vecteur de l'expression du futur.

Nous envisageons l'édition de l'annuaire associatif du territoire une année sur deux. La première édition sortant en septembre 2017. La version 2017 traite uniquement le territoire de Gembloux mais nous souhaiterions une extension du territoire reprenant également Eghezée et Perwez.

OPÉRATIONNALITÉ DANS LE TEMPS

➤ **Expos :** Au rythme d'un résultat de projet tous les 2 ans.

- **Court terme :** « *Souvenirs de potagers et du petit élevage* » en octobre 2018.
- **Moyen terme :** « *Déclin des grandes industries et manufactures locales* » : en octobre 2020.
- **Long terme :** « *De la ferme familiale de nos aïeux à l'agriculture de demain* » : en octobre 2022.
- **Long terme :** « *Gloires et victoires du sport local* » : date inconnue.

➤ **Annuaire associatif :**
2017 - 2019 - 2021 - 2023

OPÉRATION CULTURELLE EN LIEN AVEC NOTRE ACTION DE COOPÉRATION 3 CENTRES CULTURELS

Ce volet d'activité est particulièrement propice à une réalisation conjointe entre les 3 Centres culturels d'Eghezée, de Gembloux et de Perwez afin d'explorer le territoire de vie qui les rassemble et les différencie.

IMPACT SUR L'EXERCICE DU DROIT À LA CULTURE VIA LA RENCONTRE ET LE RENFORCEMENT DES FONCTIONS CULTURELLES

➤ L'accès à la connaissance et la compréhension de son territoire afin de **favoriser l'expression des natifs et des aïeux à destination des primo arrivants et des nouvelles générations.**

➤ **Accroissement des capacités d'expression des citoyens dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective** en leur permettant de projeter leur monde de demain et de la construire ensemble sur base d'une connaissance et une réinterprétation de l'histoire.

➤ **Le décroisement sur le territoire entre des catégories sociales via l'expression de la parole, de la pensée et de la création.**

DESSCRIPTIF DES PARTENARIATS PRÉVUS

Le partenariat se tournera ici vers le monde associatif favorisant le lien où les contacts avec les citoyens tout comme l'associatif travaillant déjà sur les questions de mémoire comme le Cercle Royal Art et Histoire.

2.3.3 DESCRIPTIF DE L'AUTOÉVALUATION CONTINUE

2017 à 2018

Cette période doit nous permettre de terminer la période d'expérimentation des systèmes et de la méthodologie d'évaluation et d'en confirmer la fonctionnalité au sein du Conseil d'orientation.

2019 à 2013

Que ce soit les actions qui seront évaluées ou leurs critères et outils d'évaluations, ceux-ci seront présentés et validés par le Conseil d'Orientation parallèlement à l'approbation du plan culturel annuel qui doit être validé par l'Assemblée Générale. Les résultats d'évaluation de l'année écoulée sont présentés au sein du bilan d'activités et approuvés également au moment de l'Assemblée générale annuelle.

- La constellation coopérative doit nous permettre d'évaluer au fil du temps le niveau de santé de notre horizon coopératif et son élargissement possible.
- La boussole des potentialités citoyennes reste un baromètre d'observation générale du positionnement de l'action culturelle.
- La commission Cinéma a pour objet l'évaluation continue des actions culturelles en diffusion, médiation et transmission culturelle et ce pour l'axe de travail « Codes et langages de l'image et du cinéma ». C'est la commission qui détermine quels sont les outils d'évaluation qu'elle utilisera sur une ou deux actions par an. L'évaluation de l'action devra concerner les publics, les partenaires et les acteurs professionnels du Centre culturel.
- La commission « Arts à l'École » s'inscrit dans la même pertinence et doit accentuer son travail sur une implication des élèves, des profs et des intervenants dans le processus d'évaluation.
- La commission doit assurer un lien de transversalité entre l'ensemble des acteurs de projet sur une action afin que chaque partie soit bien dans la conscience du vécu et du retour de l'autre.
- La commission « Arts Plastiques » détermine quels sont les outils d'évaluation qu'elle utilisera sur une action par an. L'évaluation de l'action devra concerner les publics, les partenaires et les acteurs professionnels du Centre culturel.
- Le Conseil d'orientation aura à prendre en charge l'évaluation d'une action de coopération touchant aux droits humains et au « vivre ensemble ».
- La commission de programmation de l'action spécialisée de diffusion aux Arts de la scène a un schéma de fonctionnement identique afin d'évaluer au fil du temps et de manière permanente la pertinence de l'action.
- **Statistiques et données quantitatives:** L'évaluation est alimentée de manière permanente par la mise en place d'un système de tableaux Excel collectant une multitude d'informations sur la fréquentation du public, son origine géographique et les résultats financiers des actions.

2.3.3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ANALYSE PARTAGÉE

Le développement de l'analyse partagée se poursuivra :

- dans un premier temps par notre présence au sein du PCDR, du PCS, du comité d'accompagnement du Réseau Bibloux, de l'A.G., de l'Atelier Sorcier, de l'École de Cirque...
- du temps que nous prenons pour écouter et rencontrer les publics et les acteurs de terrain au quotidien.

Nous prendrons le temps du recul de la première analyse partagée pour aborder la question à nouveau à partir de 2019 car aujourd'hui nous devons accueillir l'évidence, que ce mot, plus personne ne peut l'entendre et qu'il est nécessaire et salutaire de s'en détacher provisoirement pour lui redonner tout son sens.

Nous pensons aussi que notre travail ne demande pas une grande psychanalyse permanente et que nous pouvons en toute confiance et estime de nous-même œuvrer dans nos actions dans le respect des valeurs, des objectifs, des missions qui sont les nôtres et qui définissent clairement notre singularité de Centre culturel.

03

LES RESSOURCES ET LES MOYENS

3.1 ÉLÉMENTS RÉTROSPECTIFS COMPTABLE

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
6 CHARGES		596.549,55	623.803,40	600.306,25	738.928,00
60 Approvisionnements & marchandises		8.298,28	10.494,94	7.632,22	6.000,00
600 Achats de matières premières		0,00	0,00	-	-
600000 Achats de matières premières		0,00	0,00	-	-
603 Sous-traitances générales		0,00	0,00	0,00	0,00
603000 Sous-traitances générales		0,00	0,00	-	-
604 Achats de marchandises		7.106,57	10.215,93	7.989,86	6.000,00
6040 Achats marchandises bar & restauration		7.106,57	10.215,93	7.989,86	6.000,00
604000 Bar activités		5.501,56	5.389,87	5.800,07	3.500,00
604010 Restauration activité		1.120,00	771,22	1.456,00	1.000,00
604020 Bar/Accueil Fête Musique/Trocante		0,00	3.956,84	733,79	1.500,00
604080 Bar matériel		485,01	0,00	0,00	0,00
604090 Bar partenariat		0,00	98,00	0,00	0,00
606000 Frais accès/achats		0,00	0,00	0,00	0,00
608000 Ristournes - rabais obtenus		0,00	0,00	0,00	0,00
609 Variation de stock		1.191,71	279,01	-357,64	0,00
609000 Variation de stock		1.191,71	279,01	-357,64	0,00
61 Services et biens divers		195.981,70	208.419,60	211.063,84	382.248,00
610 Infrastructures & équipements		24.616,85	23.653,32	22.578,70	23.930,00
6100 Loyer		0,00	0,00	0,00	0,00
610000 Loyer location équipements permanents		0,00	0,00	0,00	0,00
6101 Loyer		668,10	600,00	3.655,00	6.500,00
610100 Loyer location équipements non permanent		668,10	600,00	3.655,00	6.500,00
6102 Eau		1.113,03	1.062,01	1.742,06	800,00
610200 Eau cinéma royal		1.113,03	1.062,01	1.742,06	800,00
610210 Eau Ephém'art		-	-	-	0,00
6103 Energie des équipements		17.466,85	17.002,41	13.475,69	11.700,00
610300 Electricité		7.089,91	8.713,54	7.538,52	6.500,00
610301 Electricité cinéma royal		7.089,91	8.509,56	5.690,52	3.500,00
610301 Electricité autres (Ephém'Art)		0,00	203,98	1.848,00	1.800,00
610302 Bureau à la rue du 8 mai		-	-	0,00	1.200,00
61031 Gaz		10.376,94	8.288,87	5.937,17	5.200,00
610310 Gaz cinéma royal		10.376,94	8.288,87	5.937,17	3.500,00
610311 Gaz rue du 8 mai		-	-	0,00	1.700,00
610312 Bureau à la rue du 8 mai		-	-	0,00	0,00
6104 Petits matériels et Nettoyage des équipements		510,82	591,77	-101,54	950,00
610400 Petits matériels		170,78	261,88	0,00	350,00
610410 Produits d'entretien et de nettoyage		340,04	329,89	-101,54	600,00
6105 Maintenance & entretien des équipements		2.731,72	1.714,27	1.013,15	1.050,00
610500 Petit matériel de réparation		324,78	336,25	442,21	0,00
610510 Produits d'entretien des équipements		0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
611	610520 Réparations	1.114,85	305,91	273,21	350,00
	610530 Amélioration	1.016,49	354,86	297,73	350,00
	610540 Services d'extérieur entretien	275,60	717,25	0,00	350,00
	6106 Déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
	6107 Assurances & sécurité incendie	1.078,53	1.048,29	963,43	1.620,00
	610700 Assurances cinéma royal	397,40	405,33	413,45	410,00
	610701 Expo Ephém'Art	0,00	0,00	56,89	300,00
	610710 Contrat entretien matériel sécurité	407,15	277,92	233,80	450,00
	610711 Matériel de sécurité réparation	0,00	14,08	100,00	100,00
	610720 Contrat alarme incendie	273,98	350,96	245,29	360,00
	610721 Réparation alarme incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
	6108 Autres frais de sécurité & gardiennage	1.047,80	1.634,57	1.216,36	1.310,00
	610800 Autre frais de sécurité signalisation	0,00	22,55	0,00	100,00
	610810 Autre frais de sécurité petit matériel (boite secours)	0,00	842,65	0,00	0,00
	610820 Contrat entretien alarme intrusion	682,23	708,87	690,64	710,00
	610821 Réparation alarme intrusion	365,57	60,50	525,72	500,00
	6109 Autres frais d'équipement	0,00	0,00	614,55	0,00
	610900 Coutellerie	0,00	0,00	614,55	0,00
	611 Véhicules	4.156,25	2.812,72	3.540,59	4.110,00
	6110 Locations de véhicules permanents	0,00	0,00	-	-
	611000 Location de véhicules permanents	0,00	0,00	-	-
	6111 Locations de véhicules non permanents	0,00	0,00	-	-
	611100 Locations de véhicules non permanents	0,00	0,00	-	-
	6112 Carburant	875,08	213,22	655,00	900,00
	611200 Carburant	875,08	213,22	655,00	900,00
	6113 Maintenance et entretien de véhicules	1.158,18	461,44	731,73	1.000,00
	611300 Maintenance et entretien des véhicules	1.158,18	461,44	731,73	1.000,00
	6114 Assurances des véhicules	1.721,58	1.735,20	1.748,75	1.800,00
	611400 Assurance camionnette	454,09	467,71	481,26	500,00
	611420 Assurance véhicule personnel	1.267,49	1.267,49	1.267,49	1.300,00
	6115 Autres frais de véhicules	401,41	402,86	405,11	410,00
	611500 Taxes véhicule mixte	0,00	0,00	-	-
	611510 Taxes camionnette	401,41	402,86	405,11	410,00
	611520 Taxes véhicule personnel	0,00	0,00	-	-
	6116 Amendes	0,00	0,00	0,00	0,00
	611600 Amendes	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Fournitures	32.092,36	26.404,38	29.271,14	28.128,00
	6120 Poste	4.528,45	4.616,87	4.473,31	4.850,00
	612000 Poste obligations statutaires	242,25	167,76	84,69	250,00
	612010 Poste sur activité	349,97	438,19	391,16	600,00
	612020 Poste pour périodique	3.382,27	3.240,27	3.157,39	3.200,00
	612030 Poste pour administration	553,96	770,65	840,07	800,00
6121	Communication et NTIC	4.728,89	5.220,96	5.422,61	5.200,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
612	612100 Communication abonnement et internet	3.885,05	4.545,32	4.747,24	4.500,00
	612110 Communication.	171,18	0,00	-	-
	612130 Entretien du téléphone	675,64	675,37	675,37	700,00
6122	Papier et fournitures de bureau	1.833,65	1.035,70	928,27	1.500,00
	612200 Papiers	120,69	0,00	46,04	500,00
	612210 Fournitures de bureau et petit matériel	1.712,96	905,55	850,09	800,00
	612220 Consommable informatique	0,00	130,15	32,14	200,00
6123	Duplications & photocopies	8.551,75	7.551,24	9.065,64	5.900,00
	612300 Duplications internes	8.098,00	7.399,99	7.693,24	5.700,00
	612300 Entretien photocopieur + réparation tireuse plan	207,21	0,00	0,00	0,00
	612301 Contrat de leasing Davin	7.805,40	3.298,78	2.752,75	2.700,00
	612302 Fourniture Davin encre-toner-papier tireuse de plan	0,00	4.101,21	4.940,49	3.000,00
	612303 Taxe reprobel	85,39	0,00	0,00	0,00
61231	Duplications externes	453,75	151,25	1.372,40	200,00
	612310 Photocopies	453,75	151,25	1.372,40	200,00
6124	Petit matériel & petit mobilier bureau	2.973,74	1.596,70	2.650,55	2.750,00
	612400 Petit matériel de bureau	181,83	166,48	52,57	200,00
	612410 Entretien petit matériel de bureau	145,20	0,00	0,00	0,00
	612420 Installation matériel informatique	7,98	0,00	370,87	400,00
	612430 Matériels informatique	874,65	59,29	291,11	500,00
	612440 Prest. et petits matériels informatique	1.764,08	1.370,93	1.936,00	1.650,00
6125	Secrétariat social	5.080,89	2.518,03	2.906,24	2.800,00
	612500 Secrétariat social	5.080,89	2.518,03	2.906,24	2.800,00
6126	Frais de mission pour la gestion	1.542,29	1.428,40	1.165,01	1.500,00
	612600 Déplacements et frais de transport	1.316,59	1.248,82	1.040,11	1.300,00
	612610 Parking	193,70	179,58	124,90	200,00
	612620 Autres	32,00	0,00	0,00	0,00
6127	Assurances diverses	2.650,69	2.234,35	2.454,73	3.278,00
	612700 Re activité	1.038,12	1.038,12	1.068,25	1.050,00
	612710 Re administrateur	250,00	288,50	250,00	1.050,00
	612720 Re conseil, administrateurs et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
	612730 Re volontaire	54,17	54,17	54,17	60,00
	612740 Matériel électrique et électronique	1.152,27	383,29	383,29	400,00
	612741 Matériel d'animation	156,13	470,27	481,81	500,00
	612742 RC Objective	0,00	0,00	217,21	218,00
6128	Frais des systèmes de paiements	0,00	0,00	-	-
	612800 Frais des systèmes de paiements	0,00	0,00	-	-
6129	Autres frais de gestion	202,01	202,13	204,78	350,00
	612900 Frais permis - documents divers	122,94	123,06	124,63	250,00
	612910 Honoraires divers	0,00	0,00	0,00	0,00
	612920 Frais de dépôt Banque Nationale de Belg.	79,07	79,07	80,15	100,00
613	Promotion, publicité & relation publique	18.436,25	17.869,83	16.400,37	19.750,00
6130	Travaux d'impression promo, pub & RP	1.846,01	3.836,62	2.197,05	3.150,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
61300	Travaux d'impression pour la production	0,00	1.996,50	0,00	2.000,00
61302	Biennale de la création	0,00	1.996,50	0,00	2.000,00
61301	Travaux d'impression pour la diffusion	0,00	0,00	919,62	1.150,00
613010	Fête de la musique	0,00	0,00	219,60	250,00
613011	En mai le cinéma fait ce	0,00	0,00	151,25	0,00
613012	Retrouailles (L'attribu de la tribu)	0,00	0,00	97,52	400,00
613013	Cool Day (Last Day)	0,00	0,00	300,00	500,00
613014	Festival Wallon	0,00	0,00	151,25	0,00
613015	Printemps des Sciences	0,00	0,00	0,00	0,00
613016	Un soir avec ...	0,00	0,00	0,00	0,00
61302	Travaux d'impression pour exploitation	567,94	589,51	597,05	0,00
613023	Projets à caractères sociaux ou environnementaux	567,94	589,51	597,05	0,00
61303	Travaux d'impression décentralisation	1.278,07	1.250,61	680,38	0,00
613030	Impression développement communautaire	1.278,07	1.250,61	680,38	0,00
6131	Impression des périodiques	6.081,49	4.955,24	5.483,97	5.500,00
613100	Impression des périodiques	6.081,49	4.955,24	5.483,97	5.500,00
6132	Achat d'espace publicitaire média papier	0,00	0,00	0,00	0,00
613200	Achat d'espace publicitaire presse locale	0,00	0,00	0,00	0,00
6133	Achat d'espace publicitaire autres	0,00	0,00	669,83	0,00
613310	Achat d'espace publicitaire autres	0,00	0,00	669,83	0,00
6134	Frais de réception	2.148,73	832,87	1.204,04	1.250,00
613400	Frais de réception et de relation publique	1.447,24	749,36	976,20	1.000,00
613410	Petits cadeaux	701,49	83,51	227,84	250,00
6135	Frais d'accueil	7.325,33	5.464,10	5.353,74	6.200,00
61350	Frais d'accueil pour la production	288,37	67,32	139,76	150,00
613504	Frs d'accueil production atelier divers	288,37	67,32	139,76	150,00
61351	Frais d'accueil pour la diffusion	6.641,42	5.396,78	5.213,98	6.050,00
613510	Frs d'accueil diffusion cinéma	289,98	286,32	262,33	300,00
613511	Frs d'accueil diffusion théâtre	1.860,95	1.656,12	1.506,24	1.500,00
613512	Frs d'accueil diffusion musique	812,35	681,03	594,08	500,00
613513	Frs d'accueil diffusion danse	94,57	0,00	0,00	250,00
613514	Frs d'accueil diffusion conférence	1.541,27	1.307,94	1.719,87	1.500,00
613515	Frs d'accueil diffusion exposition Ephéma/Art	192,61	507,67	165,76	500,00
613516	Frs d'accueil diffusion arts plastiques Biennale	53,86	38,77	0,00	500,00
613518	Frs d'accueil diffusion événements	1.795,83	918,93	965,70	1.000,00
61352	Frais d'accueil pour l'exploitation	395,54	0,00	-	-
613521	Accueil environnement	191,16	0,00	-	-
613522	Accueil droits humains	204,38	0,00	-	-
61353	Frais d'accueil pour la décentralisation	0,00	0,00	-	-
613530	Frais d'accueil décentralisation	0,00	0,00	-	-
6136	Frais de mission pour la production	97,00	214,30	254,00	550,00
61360	Frais de mission pour promo, pub, rel. pub.	0,00	0,00	-	-
613600	Frais de mission pour promo, pub, rel. pub.	0,00	0,00	-	-

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
61361	Frais de mission pour la diffusion	97,00	214,30	254,00	550,00
613610	Frs de mission diffusion cinéma	25,00	30,00	22,80	100,00
613611	Frs de mission diffusion théâtre	42,50	164,30	154,60	150,00
613612	Frs de mission diffusion musique	0,00	0,00	0,00	100,00
613613	Frs de mission diffusion danse	0,00	0,00	0,00	0,00
613614	Frs de mission diffusion conférences	0,00	0,00	0,00	0,00
613615	Frs de mission diffusion exposition	29,50	0,00	76,60	100,00
613616	Frs de mission diffusion arts plastiques	0,00	0,00	0,00	100,00
61362	Frais de mission pour l'exploitation	0,00	0,00	-	-
613620		0,00	0,00	-	-
61363	Frais de mission pr la décentralisation	0,00	0,00	-	-
613630	Frais de mission décentralisation	0,00	0,00	-	-
6137	Stands & salons professionnel	205,70	618,85	0,00	500,00
613700	Stands & salons professionnel	205,70	618,85	0,00	500,00
6138	Autres frais de promo, pub et RP	731,99	1.947,85	1.237,74	2.600,00
61380	Autres frais de promo pour la production	0,00	0,00	-	-
613800		0,00	0,00	-	-
613801		0,00	0,00	-	-
613802		0,00	0,00	-	-
613803		0,00	0,00	-	-
613804		0,00	0,00	-	-
61381	Autres frais de promo pour la diffusion	704,97	1.947,85	1.237,74	2.600,00
613810	Autres frs promo diffusion cinéma	190,41	741,47	608,14	750,00
613811	Autres frs promo diffusion théâtre	240,25	218,36	250,00	250,00
613812	Autres frs promo diffusion musique	274,31	130,38	129,60	150,00
613813	Autres frs promo diffusion danse	0,00	30,00	0,00	0,00
613814	Autres frs promo diffusion/biennale	0,00	190,50	0,00	600,00
613815	Autres frs promo diffusion exposition	0,00	334,64	250,00	350,00
613816	Autres frs promo diffusion arts plastiques	0,00	302,50	0,00	500,00
61382	Autres frais de promo pr l'exploitation	0,00	0,00	-	-
613820		0,00	0,00	-	-
61383	Autres frais de promo décentralisation	0,00	0,00	-	-
613830	Autres frs promo décentralisation	0,00	0,00	-	-
61389	Frais globaux de promo, pub et RP	27,02	0,00	-	-
613890	Frais globaux de promo, pub et RP	27,02	0,00	-	-
614	Documentation et formation	689,32	1.039,45	850,09	1.080,00
6140	Documentation générale	78,00	78,00	78,00	80,00
614000	Documentation générale	78,00	78,00	78,00	80,00
6141	Formation du personnel	611,32	961,45	772,09	1.000,00
614100	Formation du personnel permanent	120,00	60,00	772,09	500,00
614110	Formation du personnel, A.P.E., etc...	491,32	901,45	0,00	500,00
615	Activités	69.865,84	91.998,64	89.116,79	107.900,00
6150	Animations, colloques, débats, ateliers	571,07	9.108,97	13.812,30	11.250,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
6151	615000 Animation/master Class Biennale	0,00	500,00	735,79	800,00
	615001 Animation (Cervaux)	-	-	1.881,50	1.200,00
	615010 Animation cinéma Transmission	496,99	355,56	830,75	500,00
	615011 Animation carte blanche cinéma invité	-	-	0,00	1.500,00
	615020 Animation mise en bière du bâtiment	0,00	1.700,00	117,99	2.000,00
	615021 Animations Fête de la musique	74,08	5.971,00	9.594,00	2.500,00
	615022 Animation l'attribu de la tribu	0,00	189,09	0,00	2.000,00
	615023 Atelier cinéma resto du cœur et maison de repos	0,00	57,24	0,00	750,00
	615024 Atelier créatif spectacle famille	0,00	45,68	112,98	0,00
	615025 Animation fureur de lire avec bibliothèque	0,00	290,40	0,00	0,00
6152	615026 Animation Cafétaria sociale	-	-	539,29	0,00
	61510 Achats, locations expositions	361,70	8.941,20	8.497,79	9.750,00
	615100 Création Expo artistes invités biennale	305,20	2.411,40	3.002,90	4.000,00
	615101 Création expo le long de l'ouveau	0,00	411,40	1.250,00	2.500,00
	615102 Création œuvre biennale	0,00	0,00	1.79,90	500,00
	61511 Locations infra, matériels, assurances	56,50	6.529,80	1.573,00	1.000,00
	615110 Locations infrastructures	0,00	95,00	5.494,89	5.750,00
	615111 Location matériel Biennale	56,50	999,58	0,00	0,00
	615112 Assurances pour exposition	0,00	410,75	0,00	750,00
	615113 Location matériel podium, WC, bar, sono fête	0,00	5.024,47	0,00	500,00
6152	61512 Achats de services	0,00	0,00	0,00	0,00
	615120 Achats de services	0,00	0,00	0,00	0,00
	61520 Achats spectacles vivants	68.933,07	73.948,47	66.806,70	86.900,00
	615200 Spectacles vivants théâtre tout public	30.392,21	27.000,45	29.105,44	35.500,00
	615201 Spectacles vivants musique	23.482,21	17.671,45	21.173,14	22.000,00
	615202 Spectacles vivants danse	6.610,00	4.310,00	3.150,00	4.000,00
	615203 Spectacles familles	300,00	300,00	0,00	2.500,00
	61521 Achats de spectacles mécanisés	0,00	4.719,00	4.782,30	7.000,00
	615210 Spectacles mécanisés cinéma	12.240,60	18.417,02	20.727,40	15.000,00
	61522 Achats de manifestations NTIC	0,00	0,00	20.727,40	15.000,00
6152	615220 Manif ntic vidéo	0,00	0,00	-	-
	61523 Achats d'autres spectacles	5.400,00	7.280,00	5.400,00	7.400,00
	615230 Conférence, "explo"....	5.400,00	5.400,00	5.400,00	5.400,00
	615231 Créations spectacles ou événements artistiques	0,00	1.880,00	0,00	2.000,00
	61525 Achats spectacles scolaires	15.053,00	21.251,00	11.573,86	29.000,00
	615250 Spectacles scolaire fondamental	13.973,00	19.031,00	8.217,00	8.000,00
	615251 Spectacles vivants musique scolaires	1.080,00	720,00	1.070,00	3.000,00
	615252 Spectacles vivants danse scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	615253 Spectacle scolaire secondaire	0,00	1.500,00	2.286,86	18.000,00
	61526 Achats de spectacles mécanisés scolaires	5.847,26	0,00	0,00	0,00
6152	615260 Spectacles mécanisés cinéma scolaires	5.847,26	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
6153	61528 Achats d'autres spectacles scolaires	0,00	0,00	-	-
	Editions	0,00	0,00	-	-
616	615320 Editions audiovisuelle	0,00	0,00	-	-
	Matériel	31.239,69	31.080,49	33.764,51	181.950,00
6160	Matériel artistique/pédagogique/techn	3.747,92	12.401,64	6.216,02	156.850,00
61600	Décor Scène et studio	131,57	7.346,99	133,12	150.250,00
	616000 Décoration scène et studio	131,57	270,91	133,12	250,00
	616001 Grill technique remboursement Ville	0,00	7.076,08	0,00	150.000,00
61601	Costumes scène	0,00	70,00	548,24	0,00
	616010 Costumes scène	0,00	70,00	548,24	0,00
61602	Accessoires scènes	0,00	38,95	53,99	100,00
	616020 Accessoires scènes	0,00	38,95	53,99	100,00
61603	Perruques & maquillages	140,10	0,00	70,00	100,00
	616030 Perruques & maquillages	140,10	0,00	70,00	100,00
61604	Autres matériel technique	1.301,62	487,41	1.048,37	100,00
	616040 Autres matériel technique	1.301,62	487,41	1.048,37	100,00
61605	Matériel didactique	51,93	250,00	0,00	250,00
	616050 Arts plastiques	51,93	250,00	0,00	250,00
	616051 Animation atelier divers	0,00	0,00	0,00	0,00
61606	Petit matériel technique, petit outillage	191,74	596,52	2.125,14	2.100,00
	616060 Petit matériel technique, petit outillage	191,74	596,52	344,38	600,00
	616061 Matériel cuisine	-	-	563,74	500,00
	616062 Consommable de régie	-	-	1.217,02	1.000,00
61607	Maintenance stocks matériel	0,00	1.435,80	0,00	0,00
	616070 Maintenance stocks matériel podium	0,00	1.435,80	0,00	0,00
61608	Autres matériels (locations)	1.296,32	1.695,47	1.812,79	3.450,00
	616080 matériel de cinéma	0,00	0,00	0,00	0,00
	616081 matériels théâtre	427,00	575,05	1.812,79	950,00
	616082 matériel fête de la musique	311,50	0,00	0,00	500,00
	616083 Autres matériels danse	449,90	0,00	0,00	0,00
	616084 Autres matériels conférences	0,00	0,00	0,00	0,00
	616085 Matériel expo artiste	0,00	0,00	0,00	1.000,00
	616086 Matériels arts plastiques	0,00	1.088,57	0,00	1.000,00
	616087 Autres matériels création	107,92	0,00	-	-
	616088 Matériel caravane de quartier	0,00	0,00	-	-
	616089 Matériel analyse partagée	0,00	31,83	0,00	0,00
61609	Autres matériels polyvalents	634,64	480,50	424,37	500,00
	616090 Autres matériels polyvalents	634,64	480,50	424,37	500,00
6161	Apports versés à titre de coprod externe	5.883,31	3.633,97	2.973,89	4.700,00
61610	Coproduction externe pr la production	5.883,31	3.633,97	2.973,89	4.700,00
	616100 Coproduction externe atelier cirque	0,00	0,00	-	-
	616101 Coproduction externe atelier sorcier	375,50	922,01	981,38	1.000,00
	616102 Coproduction externe atelier écoles (culture-enseign.)	2.939,91	1.611,96	892,51	2.500,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
	616103 Coproduction Atelier jeune	0,00	0,00	0,00	0,00
	616104 Coproduction atelier scolaires/divers (CDWEI)	2.567,90	1.100,00	1.100,00	1.200,00
61611	Coproduction externe pour la diffusion	0,00	0,00	-	-
	616110 Coproduction externe diffusion cinéma	0,00	0,00	-	-
61612	Coproduction externe pour l'exploitation	0,00	0,00	-	-
	616123 Coprod ext expl bibliothèque	0,00	0,00	-	-
61613	Coproduction externe pr décentralisation	0,00	0,00	-	-
	616130 Coproduction externe pr décentralisation	0,00	0,00	-	-
6162	Rétrocession de recettes de coproduction	11.051,10	3.233,13	11.877,97	4.500,00
61620	Rétrocession recettes coprod production	0,00	0,00	-	-
	616200 Rétrocession recettes atelier cirque	0,00	0,00	-	-
61621	Rétrocession recettes coprod diffusion	10.755,58	3.233,13	11.877,97	4.500,00
	616210 Rétrocession recettes cinéma	675,87	1.228,01	2.071,28	2.000,00
	616211 Rétrocession recettes théâtre	9.838,71	1.917,04	9.592,99	2.000,00
	616212 Rétrocession recettes musique	251,00	88,08	213,70	500,00
61622	Rétrocession recette coprod exploitation	295,52	0,00	0,00	0,00
	616220 Rétrocession recettes droits de l'humain	295,52	0,00	0,00	0,00
61623	Rétrocession recette coprod décentral	0,00	0,00	-	-
	616230	0,00	0,00	-	-
6163	Droits d'auteurs pour création	0,00	0,00	-	-
	616300 Droits d'auteurs création production	0,00	0,00	-	-
6164	Droit de suite et d'exécution	4.863,52	6.186,95	7.842,96	7.800,00
61640	production	0,00	0,00	-	-
	616400	0,00	0,00	-	-
61641	diffusion	4.863,52	6.186,95	7.842,96	7.800,00
	616410 Droit suite exécution cinéma	781,53	359,69	359,69	700,00
	616411 Droit suite exécution théâtre	2.554,53	3.771,01	4.859,60	4.800,00
	616412 Droit suite exécution musique	1.527,46	2.056,25	2.500,71	2.000,00
	616413 Droit suite exécution danse	0,00	0,00	122,96	300,00
61642	l'exploitation	0,00	0,00	-	-
	616420	0,00	0,00	-	-
61643	décentralisation	0,00	0,00	-	-
	616430 Droit suite exécution décentralisation	0,00	0,00	-	-
6165	Frais de mission pour dépl. transport	2.952,84	2.191,53	2.518,37	3.800,00
61650	Frais de mission pour la production	0,00	0,00	-	-
	616504 Frais prod atelier divers	0,00	0,00	-	-
61651	Frais de mission pour la diffusion	2.834,46	2.098,34	2.518,37	2.900,00
	616510 Frais mission diffusion cinéma	639,98	519,51	482,89	500,00
	616511 Frais mission diffusion théâtre	1.728,41	1.054,36	1.611,83	1.600,00
	616512 Frais mission diffusion musique	62,62	113,05	210,06	100,00
	616513 Frais mission diffusion danse	0,00	0,00	0,00	0,00
	616514 Frais mission diffusion conférence	183,89	44,75	87,44	100,00
	616515 Frais mission diffusion exposition	46,78	217,60	74,58	300,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
616516	Frais mission diffusion arts plastiques	172,78	149,07	51,57	300,00
61652	Frais de mission pour l'exploitation	76,10	17,00	0,00	100,00
616521	Frais mission expl droit de l'humain	76,10	17,00	0,00	100,00
61653	Frais de mission pour la décentralisation	42,28	76,19	0,00	800,00
616530	Frais de mission pr la décentralisation Biennale	0,00	0,00	0,00	500,00
616531	Frais réunion décentralisation	42,28	76,19	0,00	300,00
6166	Frais de transport	2.741,00	3.433,27	2.335,30	4.300,00
61660	Frais de transport pour la production	0,00	0,00	-	-
616600		0,00	0,00	-	-
61660	Frais transport pr la production	0,00	0,00	-	-
616602	Frais transport production atelier écoles	0,00	0,00	-	-
61661	Frais de transport pr la diffusion	2.741,00	3.433,27	2.335,30	4.300,00
616610	Frs transport diffusion cinéma	2.722,50	2.786,67	2.335,30	1.500,00
616611	Frs transport diffusion théâtre	18,50	6,60	0,00	300,00
616612	Frs transport diffusion musique	0,00	0,00	0,00	0,00
616613	Frs transport diffusion danse	0,00	0,00	0,00	0,00
616614	Frs transport diffusion conférences	0,00	0,00	0,00	0,00
616615	Frs transport diffusion exposition	0,00	230,00	0,00	0,00
616616	Frs transport diffusion arts plastiques Biennale	0,00	300,00	0,00	2.500,00
61662	Frais de transport pr l'exploitation	0,00	0,00	-	-
616620	Frs transport expl alphabétisation	0,00	0,00	-	-
616621	Frs transport expl environnement	0,00	0,00	-	-
616622	Frs transport expl droit de l'humain	0,00	0,00	-	-
616623	Frs transport expl bibliothèque	0,00	0,00	-	-
61663	Frais de transport pr l'exploitation	0,00	0,00	-	-
616631	Frs transport expl environnement	0,00	0,00	-	-
616632	Frs transport expl droit humain	0,00	0,00	-	-
6167	Etudes recherche développement doc cult	0,00	0,00	-	-
616700	Etudes recherche développement doc cult	0,00	0,00	-	-
6168	Autres frais	0,00	0,00	-	-
617	Personnel intérim ou mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
617000	Personnel intérim arts plastiques	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Rémunération gérants	0,00	0,00	-	-
619	Autres rétributions de tiers	14.885,14	13.560,77	15.541,65	15.400,00
61900	Indemnités pour volontaires	1.434,03	897,72	1.652,10	2.850,00
61900	Indemnités pr volontaires production	0,00	0,00	0,00	500,00
619000	Création et production d'oeuvres	0,00	0,00	0,00	500,00
61901	Indemnités pr volontaires diffusion	1.222,49	897,72	1.652,10	2.350,00
619010	Indemnités diffusion cinéma	740,00	312,50	828,10	800,00
619011	Indemnités diffusion théâtre	70,00	160,00	290,00	400,00
619012	Indemnités diffusion musique	60,00	120,00	304,00	150,00
619013	Indemnités diffusion danse	0,00	0,00	0,00	0,00
619014	Indemnités diffusion conférences	0,00	110,00	140,00	300,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
61902	619015 Indemnités diffusion exposition	0,00	0,00	0,00	200,00
	619016 Indemnités diffusion arts plastiques	352,49	195,22	90,00	500,00
61903	619020 Indemnités pr volontaires exploitation	211,54	0,00	-	-
	619022 Indemnités expl alphabétisation	0,00	0,00	-	-
61903	619022 Indemnités volontaires expl droit humain	211,54	0,00	-	-
	619030 Indemnités pr volontaires décentralisés	0,00	0,00	-	-
61910	619030 Indemnités volontaires décentralisation	0,00	0,00	-	-
	619100 Petites indemnités d'artistes	2.705,22	2.539,00	2.395,00	2.000,00
6192	619100 Petites indemnités d'artistes	2.705,22	2.539,00	2.395,00	2.000,00
	619200 Chèques ALE	7,45	0,00	0,00	0,00
6193	619200 Chèques ALE	7,45	0,00	0,00	0,00
	619300 Prestations culturelles ou polyvalentes	800,00	1.415,00	1.754,05	1.750,00
6194	619300 Prestation culturelles ou polyvalentes	800,00	1.415,00	1.754,05	1.750,00
	619400 Rétribution pour prestations artistes	2.570,00	2.417,05	2.881,00	2.000,00
6195	619400 Rétribution pour prestations artistes	2.570,00	2.417,05	2.881,00	2.000,00
	619500 Administration et gestion	6.292,00	6.292,00	6.292,00	6.300,00
6196	619500 Honoraire comptable	6.292,00	6.292,00	6.292,00	6.300,00
	619600 Recherche	0,00	0,00	-	-
6197	619700 Prof. de dessin - sculpture	709,94	0,00	-	-
	619700 Prof. de dessin - sculpture	709,94	0,00	-	-
6198	619800 Rétribution de tiers technique	366,50	0,00	567,50	500,00
	619900 Rétribution de tiers divers	0,00	0,00	567,50	500,00
62	620000 Rétributions, charges soc et pensions	360,930,95	375,544,94	355,530,93	339,100,00
	620000 Rétributions & avantages sociaux directs	281,352,12	295,042,85	284,191,65	333,000,00
6201	620100 Personnel de direction	0,00	0,00	0,00	333,000,00
	620200 Personnel employés	212,823,90	228,071,06	219,839,76	0,00
6202	620200 Personnel employé sous le régime employé	190,779,20	213,475,24	219,839,76	0,00
	620210 Personnel employé sous le statut d'artis	0,00	0,00	0,00	0,00
6203	620240 Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00
	620271 Pécule de vacances	22,629,86	14,595,82	0,00	0,00
620280	620275 Récupération pécule de vacances	0,00	0,00	0,00	0,00
	620280 Exonération de pr. employé	-585,16	0,00	0,00	0,00
6203	620300 Rémunération normale ouvrier	67,097,90	67,174,78	72,924,24	0,00
	620380 Exonération de pr. pr. ouvriers	-151,86	0,00	0,00	0,00
6205	620500 Dotations prov. pécule de vacances	43,054,81	42,851,82	34,279,47	0,00
	620501 Reprise prov. pécule de vacances	-41,472,63	-43,054,81	-42,851,82	0,00
620510	620510 Dotation à la prime d'harmonisation / except.	0,00	0,00	0,00	0,00
	620511 Reprise de la prime d'harmonisation / except	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Cotisations patronales d'assurances soc	57,919,20	58,907,68	50,752,92	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
622	621100 Cotisation patronale employé	34.360,60	35.375,61	30.834,46	0,00
	621200 Cotisation patronale ouvrier	15.828,68	16.381,34	12.555,97	0,00
	621210 Cotisation patronale empl régime artiste	0,00	0,00	0,00	0,00
	621240 Timb fid & intemp.	0,00	0,00	0,00	0,00
	621300 Cotisation vacances ouvrier	7.729,92	7.150,73	7.362,49	0,00
	621310 Cotisation modération salariale employé	0,00	0,00	0,00	0,00
	621320 Cotisation modération salariale ouvrier	0,00	0,00	0,00	0,00
	621330 Assurances S.H.G.	0,00	0,00	0,00	0,00
	621610 Cotisation Co2 voiture de société	0,00	0,00	0,00	0,00
	621900 Régularisation d'exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	622 Primes patronales pr assurance extra leg	0,00	0,00	0,00	0,00
	622200 Primes patronales pr assurance ex. leg.	0,00	0,00	0,00	0,00
	623 Autres frais de personnel	21.659,63	21.594,41	20.586,36	6.100,00
	6230 Assurance loi (accident travail)	4.511,10	4.781,60	4.329,30	4.350,00
6231	623000 Assurance loi	4.511,10	4.781,60	4.329,30	4.350,00
	6231 Déplacements et abonnements sociaux	3.273,31	3.344,26	2.435,22	0,00
	623100 Déplacements employés	2.296,44	2.532,74	2.026,62	0,00
	623101 Déplacements ouvriers	976,87	811,52	408,60	0,00
	623102 Abonnement social	0,00	0,00	0,00	0,00
	6232 Service médical	766,77	897,15	684,71	700,00
	623200 Service médical (MENSURA)	766,77	897,15	684,71	700,00
	623210 Service médical externe	0,00	0,00	0,00	0,00
	623230 Transport personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
	623250 Vêtements professionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	6233 Divers (primes)	12.141,36	12.141,36	12.302,55	0,00
	623300 Prov. pour pécule de vacances	0,00	0,00	0,00	0,00
	623310 Cotisation spéciale prépension	12.141,36	12.141,36	12.302,55	0,00
	623311 Cotisation spéciale prépension	0,00	0,00	0,00	0,00
	623330 Divers (primes soc. etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00
	6234 Vêtements de travail	656,58	196,43	622,20	750,00
6235	623400 Vêtements de travail	656,58	196,43	622,20	750,00
	6235 Cantine et collations	310,51	233,61	212,38	300,00
	623500 Cantine et collations	310,51	233,61	212,38	300,00
6236	6236 Chèque lire-culture	0,00	0,00	0,00	0,00
	625000 Précompte professionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	625100 Préc. prof. intérêt	0,00	0,00	0,00	0,00
	625200 Préc. prof. amendes	0,00	0,00	0,00	0,00
625	625 Précompte professionnel	0,00	0,00	0,00	0,00
	625100 Préc. Prof. intérêt	0,00	0,00	0,00	0,00
63	63 Amortissements et réductions de valeur	27.735,64	27.889,28	24.536,12	10.900,00
	630000 Dotation aux amortissements	27.735,64	27.889,28	24.536,12	10.900,00
	631000 Réduction de valeurs sur stocks com. Cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	632000 Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
64	Autres charges d'exploitation				
	Réduct ^e sur créances douteuses	0,00	0,00	0,00	0,00
640	Charges fiscales d'exploitation				
	Dot. Prov. pour grosse réparation	1.131,21	1.227,07	1.229,57	600,00
		356,83	355,24	365,19	0,00
	Taxes voitures	0,00	0,00	0,00	0,00
	Taxes véhicules utilitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Préc. immob. non imput.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Taxe sur le patrimoine	356,83	355,24	365,19	0,00
	Autres taxes com & prov.	0,00	0,00	0,00	0,00
	TVA n/deductible	0,00	0,00	0,00	0,00
	TVA intérêt	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moins value s/réalisation d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00
644	Cotisations & redistribut ^e vers associat ^e	774,38	871,83	864,38	600,00
	Cotisations & redistribut ^e association ap	774,38	871,83	864,38	600,00
65	Charges financières				
650	Charges des dettes				
	Frais financiers	53,32	52,30	79,88	80,00
	Intérêts commerciaux	48,42	52,30	79,88	80,00
	Charges de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Diff. de change	0,00	0,00	0,00	0,00
	Régularisation de comptes	4,90	0,00	0,00	0,00
656	Escomptes accordés	-	-	0,00	0,00
	Escompte accordé	0,00	0,00	0,00	0,00
	Régul. différence sur paiements	0,00	0,00	0,00	0,00
	Escompte obtenu	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles				
	Charges exceptionnelles	2.280,32	0,00	0,00	0,00
	Extourne d'actif	2.280,32	0,00	0,00	0,00
67	Impôts				
	Précipie imput pr immob.	138,13	175,27	233,69	0,00
	Précipie imput pr mobilier	0,00	71,26	0,00	0,00
	Versements anticipés imput.	138,13	104,01	233,69	0,00
	Exc d'impôt imp p. à l'ac	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges fiscales estimées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôt sur exercice antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Bénéfices de l'exercice à affecter				
69	Transferts				
	Transfert au résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Transfert au résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
691	Transfert aux fonds affectés				
	Transfert aux fonds affectés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations aux réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bénéfice à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
	693100	Résultat de l'exercice à reporter	0,00	0,00	0,00
7	PRODUITS				
70	Produits d'exploitation	596.549,55	623.803,40	628.019,23	738.928,00
700	Recettes et droits	145.553,75	143.647,92	136.671,95	112.318,00
7000	Recettes d'abonnements et d'inscriptions	109.603,85	107.367,26	108.791,40	86.698,00
70000	Abonnements & inscriptions pour des prod	9.622,76	14.626,00	17.188,00	14.500,00
700000		0,00	0,00	-	-
700001		0,00	0,00	-	-
700002		0,00	0,00	-	-
700003		0,00	0,00	-	-
700004		0,00	0,00	-	-
70001	Abonnements & inscription pr diffusion	9.622,76	14.626,00	17.188,00	14.500,00
700010	Abonnements inscriptions cinéma	3.480,00	2.960,00	3.080,00	1.000,00
700011	Abonnements inscriptions théâtre	2.993,75	5.734,00	7.592,00	7.000,00
700012	Abonnements inscriptions musique	921,01	0,00	0,00	0,00
700013	Abonnements inscriptions danse	0,00	0,00	0,00	0,00
700014	Abonnements inscriptions conférence	2.228,00	5.912,00	6.516,00	6.500,00
700015		0,00	0,00	-	-
700016		0,00	0,00	-	-
70002	Abonnements & inscriptions exploitation	0,00	0,00	-	-
700020		0,00	0,00	-	-
700021		0,00	0,00	-	-
700022		0,00	0,00	-	-
700023		0,00	0,00	-	-
70003	Abonnements & inscriptions décentral	0,00	0,00	-	-
700030	Abonnements inscriptions décentraliser	0,00	0,00	-	-
7001	Tickets ou droit de location	99.688,53	92.741,26	91.603,40	72.198,00
70010	Tickets, droit de location production	311,00	2.574,75	184,50	1.200,00
700100	Ticket "Art et Science "	0,00	582,25	184,50	200,00
700101	Ticket Biennale	0,00	592,00	0,00	500,00
700102	Ticket école parcours + salon ensemble	339,00	0,00	0,00	0,00
700103	Inscription master class enfant et adultes	0,00	225,00	0,00	500,00
700104	Inscription atelier spectacle famille	-28,00	52,50	0,00	0,00
700105	Inscription théâtre action	0,00	435,00	0,00	0,00
700106	Inscription écran jeunes/Stages vidéo province	0,00	688,00	0,00	0,00
70011	Tickets ou droit de locat° pr diffusion	99.377,53	90.166,51	91.418,90	70.998,00
700110	Tickets diffusion cinéma	33.450,25	33.517,51	30.242,80	18.000,00
700111	Tickets diffusion théâtre	51.860,53	51.032,00	55.913,10	47.548,00
700112	Tickets diffusion musique	5.289,25	0,00	1.138,50	1.200,00
700113	Tickets diffusion danse	0,00	0,00	0,00	350,00
700114	Tickets diffusion conférence	6.019,50	5.607,00	4.022,50	3.900,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
701	700116 Tickets diffusion arts plastiques	2.758,00	0,00	102,00	0,00
	70012 Tickets ou droit locat° pr décentralisation	0,00	0,00	-	-
	700120 tickets exploitation alphabétisation	0,00	0,00	-	-
	700121 tickets exploitation environnement	0,00	0,00	-	-
	700122 tickets exploitation droit humains	0,00	0,00	-	-
	700123 tickets exploitation bibliothèque	0,00	0,00	-	-
	700130 tickets droit de location décentralisat°	0,00	0,00	-	-
	7002 Droits, cessions, licences & royalties	0,00	0,00	-	-
	7003 Autres recettes et droits	292,56	0,00	-	-
	700300 Récupération droit d'auteur	292,56	0,00	-	-
	Ventes de prestation services culturels	1.902,83	1.760,00	565,00	520,00
	7010 Ventes spectacles & manif d'art vivant	0,00	0,00	-	-
	7011 Vente spectacles et manif d'art mécanisé	1.623,83	1.010,00	0,00	0,00
	701100 Vente spectacles et manif d'art mécanisé	1.623,83	1.010,00	0,00	0,00
	7012 Ventes d'animation d'ateliers	279,00	750,00	565,00	520,00
702	701200 Animation en milieu scolaire (CDWEJ)	279,00	750,00	565,00	520,00
	7013 Ventes de conférences, débats, séminaire	0,00	0,00	-	-
	7014 Ventes d'expositions temporaires	0,00	0,00	-	-
	7015 Vente prestation de service étude & rech	0,00	0,00	-	-
	7016 Ventes de prestations autres services cu	0,00	0,00	-	-
	Ventes de biens culturels	683,00	22,00	77,00	200,00
	7020 Ventes d'édition papier	183,00	0,00	77,00	0,00
	702000 Ventes d'édition papier livres	183,00	0,00	77,00	0,00
	7021 Ventes d'édition audio	0,00	0,00	-	-
	702100 Ventes d'éditions audio	0,00	0,00	-	-
	7022 Ventes d'éditions audiovisuelles	0,00	0,00	-	-
	7023 Ventes d'éditions multimédias	0,00	0,00	-	-
	702300 Ventes d'éditions multimédias	0,00	0,00	-	-
	7024 Ventes d'éditions autres supports	0,00	0,00	-	-
703	7025 Ventes d'œuvres, de mobilier & d'objet art	500,00	0,00	-	-
	702501 Ventes d'œuvres, de mobilier & d'objet art	500,00	0,00	-	-
	7026 Ventes d'autres biens culturels	0,00	22,00	0,00	200,00
	702600 Ventes d'affiches cinéma	0,00	22,00	0,00	200,00
	Coproductions	2.574,50	1.500,00	-	-
	7015 Coproduction exposition	0,00	0,00	-	-
	7030 Apports reçus en coproduction	2.574,50	1.500,00	-	-
	703000 Apports reçus en coproduction	2.574,50	1.500,00	-	-
	7031 Produits redistribut° cadre de coprod	0,00	0,00	-	-
	7032 Autres produits de coproduction	0,00	0,00	-	-
	Ventes de P de S et de B complémentaires	30.789,57	32.998,66	27.238,55	24.900,00
	7040 Ventes de consommations, bar & restaurat°	13.006,53	14.998,76	11.691,69	11.250,00
	704000 Bar activité	8.083,17	7.314,93	6.292,50	4.000,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
704000	Bar arts plastiques	0,00	0,00	0,00	250,00
	704010 Restauration activité	2.452,90	585,23	920,00	1.000,00
	704020 Bar fête Musique/Trocante	0,00	4.318,50	2.096,70	4.000,00
	704080 Bar matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
	704090 Bar partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
	704091 Produits du bar revendus au prix comptant	2.470,46	2.780,08	2.382,49	2.000,00
	7041 Service d'accueil, de salle & vestiaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	7042 Location & vente d'espaces & service pub	2.050,00	4.175,00	1.740,00	3.500,00
	7043 Locations d'infrastructures	2.050,00	10.173,50	10.065,00	6.700,00
	704300 Location salle de réunion	540,00	298,50	890,00	300,00
704300	704310 Location salle de spectacle	8.225,00	9.215,00	6.000,00	3.400,00
	704320 Location salle d'exposition	252,50	660,00	3.175,00	3.000,00
	7044 Location Matériel/Machine/Outillage	650,50	339,00	646,98	500,00
	704400 Location matériel de spectacle	485,50	0,00	0,00	0,00
704400	704410 Location matériel vidéo	0,00	0,00	0,00	0,00
	704420 Location matériel	165,00	339,00	646,98	500,00
	7045 Ventes de services techniques	3.088,54	2.539,00	2.075,00	2.000,00
704500	704500 Ventes de services techniques	3.088,54	2.539,00	2.075,00	2.000,00
	7046 Autres ventes de prestations de S & de B	2.976,50	773,40	1.019,88	950,00
704600	704600 Autres ventes de prestations de S & de B	2.976,50	773,40	1.019,88	950,00
	7080 Remise, Rabais et Ristournes accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
708000	708000 Remise, Rabais et Ristournes accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
	71 Variations de stocks & commande en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
72	72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
	73 Cotisations, dons, legs et subsides	471.916,35	476.687,05	473.054,48	626.610,00
730	730 Cotisation des membres associés	1.020,00	1.050,00	1.033,00	1.030,00
	730000 Cotisation des membres associés	1.020,00	1.050,00	1.033,00	1.030,00
731	731 Cotisation des membres adhérents	0,00	0,00	0,00	0,00
	732 Dons sans droit de reprise	559,00	600,00	320,00	0,00
732000	732000 Dons sans droit de reprise	559,00	600,00	320,00	0,00
	733 Dons avec droit de reprise	0,00	0,00	-	-
734	734 Legs sans droit de reprise	0,00	0,00	-	-
	735 Legs avec droit de reprise	0,00	0,00	-	-
736	736 Subsides en capital et en intérêts	0,00	0,00	-	-
	7360 Subsides des villes & communes	0,00	0,00	-	-
7361	7361 Subsides de la province	0,00	0,00	-	-
	7364 Subsides de la Région Wallonne	0,00	0,00	-	-
7365	7365 Subsides de la communauté française	0,00	0,00	-	-
	7366 Subsides de l'état fédéral	0,00	0,00	-	-
7367	7367 Subsides de l'Union européenne	0,00	0,00	-	-
	7368 Subsides d'autres pouvoirs publics	0,00	0,00	-	-

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
737	Subsides d'exploitation des PP	470.337,35	475.037,05	471.701,48	625.580,00
7370	Subsides des villes & communes	142.184,84	149.467,77	144.954,08	144.500,00
737000	Subsides de Gembloux	139.577,00	140.467,77	141.872,45	141.000,00
737010	Subsides de Gembloux extraordinaire Biennale	2.607,84	7.500,00	0,00	1.000,00
737011	Remb Ville travaux volet + peinture	0,00	0,00	0,00	0,00
737012	Subside Ville Gembloux Fête Musique	0,00	1.500,00	2.550,00	0,00
737013	Plan de cohésion social cinéma du cœur	-	-	531,63	1.000,00
737014	Subside pour Cafétéria sociale	-	-	-	600,00
7371	Subsides des provinces	12.415,00	11.135,00	8.500,00	161.000,00
737100	Subsides de la province ordinaire	9.915,00	9.915,00	8.500,00	10.000,00
737101	Subsides de la province extraordinaire Fête musique	2.500,00	500,00	0,00	1.000,00
737102	Subsides Province Grill tehcnique	0,00	720,00	0,00	150.000,00
7374	Subsides de la Région Wallonne	110.573,99	108.130,96	110.993,35	110.700,00
737400	Subsides de la Région Wallonne/emploi	105.991,70	104.133,12	105.679,98	105.700,00
737401	Subside extraordinaire forem	4.582,29	1.182,64	1.139,65	0,00
737402	AWIPH (Audrey)	0,00	2.815,20	4.173,72	5.000,00
7375	Subsides de la communauté française	202.173,52	204.803,32	206.154,05	205.780,00
737500	Subsides de la com. française ordinaires	139.230,53	137.549,04	137.664,64	137.000,00
737501	Sub RACC com. Française	2.872,45	5.330,33	1.652,16	1.000,00
737502	Subside com. française emploi	56.850,54	56.996,39	58.280,21	58.280,00
737503	Culture-enseignement + Conseil Musique	3.200,00	4.927,56	8.557,04	5.500,00
737504	Biennale de la creation	-	-	-	2.000,00
737505	Mise en Bière	-	-	-	2.000,00
7376	Subsides de l'état fédéral	0,00	0,00	-	-
7377	Subsides du fond Maribel	0,00	0,00	-	-
7378	Subsides de l'Union européenne	0,00	0,00	-	-
7379	Subsides d'autres pouvoirs publics	2.990,00	1.500,00	1.100,00	3.600,00
737900	Subsides écran large	2.990,00	1.500,00	1.100,00	600,00
737901	Cinéma européen	0,00	0,00	-	3.000,00
738	Sponsoring d'entreprise et de commerces	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits d'exploitation	6.163,09	4.269,88	2.964,43	0,00
740	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
740000	Autres produits d'exploitat°	0,00	0,00	0,00	0,00
741	Plus-values sur réalisation	0,00	776,80	766,43	0,00
741000	Plus-values s/réal d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00
741100	Exemption versement précompte	0,00	776,80	766,43	0,00
743	Recettes redistribu° d'une ass apparent	0,00	0,00	8,00	0,00
743000	Récupération de frais	0,00	0,00	8,00	0,00
744	Produits d'exploitation divers	6.163,09	3.493,08	2.190,00	0,00
744000	Congés éducation	0,00	0,00	0,00	0,00
744100	Accident de travail	2.654,93	0,00	0,00	0,00
744200	Administratifs, timbres	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Prév 2017
75	744300	Téléphones, photocopies	465,19	303,20	0,00
	744400	Récupération frais assurances	61,60	0,00	0,00
	744500	Récupération frais de personnel (form...)	0,00	0,00	160,00
	744501	Allocation ACTIVA	0,00	0,00	0,00
	744700	Récupération frais bar restauration	0,00	0,00	0,00
	744900	Récupération de cachet artistique et Art & Vie	2.981,37	3.189,88	2.030,00
	745000	Location non-prof.	0,00	0,00	0,00
	Produits financiers		13.658,45	14.030,67	15.328,37
	750000	Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	750000	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
76	751000	Produits des actifs circulants	552,45	702,27	879,82
	751000	Intérêt sur compte courant	552,45	702,27	879,82
	753000	Reprise de subsides	13.102,00	13.328,40	13.100,00
	753000	Reprise de subsides Province projecteur	13.100,00	13.100,00	13.100,00
	754000	Diff. de change	2,00	228,40	0,00
	756000	Escompte obtenu	0,00	0,00	1.348,55
	756000	Escompte obtenu	-	-	0,00
	756500	Régularisation compte	0,00	0,00	1.348,55
	757300	Régul. diff./paiements	4,00	0,00	0,00
	757300	Régul. diff./paiements	4,00	0,00	0,00
79	760000	Produits exceptionnels	336,56	0,00	0,00
	760000	Produits exceptionnels	336,56	0,00	0,00
	760000	Produits exceptionnels	336,56	0,00	0,00
	761000	Reprises sur provision	0,00	0,00	0,00
	770000	Rep de prov fisc & reg imp	0,00	0,00	0,00
	Prélèvement sur les résultats reportés		-41.078,65	-14.832,12	0,00
	790000	Prélèvement sur les résultats reportés	-41.078,65	-14.832,12	0,00
	790000	Prélèvement sur les résultats reportés	-41.078,65	-14.832,12	0,00
	793000	Perte à reporter	0,00	0,00	0,00
	91	Autres	0,00	0,00	0,00

3.2 ÉLÉMENTS PROSPECTIFS

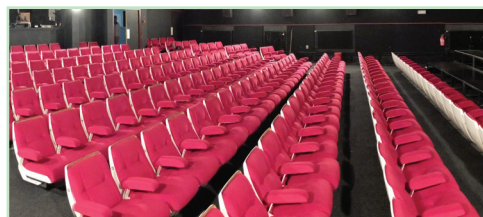
3.2.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ASSOCIÉES

	2019	2020	2021	2022	2023
Ville de Gembloux 	165.000 €	165.000 €	165.000 €	165.000 €	165.000 €
Province de Namur 	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €

3.2.2 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES MISES À LA DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL PAR LA/LES COLLECTIVITÉ(S) PUBLIQUE(S) ASSOCIÉE(S)

➤ **Salle de spectacle principale du Centre culturel, Cinéma Royal,** en gestion propre mise à disposition par la Ville de Gembloux

- 320 places assises avec possibilité de retirer les 3 premières rangées de sièges au-devant de la scène pour accueillir un public debout en cas de concert.
- Rénovation et extension de ce bâtiment de juin 2017 à décembre 2018 pour un montant global de 4.000.000 d'euros à charge de la Ville de Gembloux. Plus d'informations à ce sujet dans le dossier de reconnaissance d'une action spécialisée de diffusion des arts de la scène.
- Dimensions du plateau :
 - Ouverture du cadre de scène : 10 m
 - Ouverture mur à mur : 8 m
 - Profondeur : 7 m
 - Hauteur sous grill : 5m



➤ **Salle de spectacle secondaire**

Nous ne disposons pas d'une autre salle en gestion propre ou louée.

➤ **Autres salles de spectacle**

Pour compléter le potentiel de programmation, choisir des cadres adaptés à certains spectacles et répondre à l'action culturelle générale qui vise l'ensemble du territoire de projet, nous sommes en mesure de nous appuyer sur un réseau de petites salles en milieu rural que nous louons de manière occasionnelle.

SALLE DU FOYER COMMUNAL DE GEMBOUX

- De 120 à 600 places assises ou debout
- Dimensions du plateau :
 - Ouverture de cadre : 11 m
 - Ouverture de mur à mur : 9 m
 - Profondeur : 6 m
 - Hauteur sous grill : 4 m

SALLE DE L'ESPACE GRAND-LEEZ

Cette salle de maximum 130 places assises ne dispose pas d'équipement permanent ni de scène fixe. Nous l'occupons 2 à 3 fois l'année en coopération avec l'EGL qui coordonne les activités dans cette salle. Nous y décentralisons principalement de la musique.

➤ Convention entre la Ville de Gembloux et le Centre culturel (page 1/3)

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GEMBOUX ET L'A.S.B.L.
CENTRE CULTUREL AU CINEMA ROYAL DE GEMBOUX, RELATIVE A LA
GESTION DES LOCAUX DU CINEMA ROYAL DE GEMBOUX

.....

ENTRE :

- Le Conseil Communal de la Ville de Gembloux, représenté par Monsieur Gérard BOUFFIOUX bourgmestre et Madame Josiane BALON, secrétaire communale.
- L'A.S.B.L. CENTRE CULTUREL de Gembloux, représenté par Monsieur Jean DERNELLE , président et Monsieur Johan NOEL, secrétaire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La Ville de Gembloux met à la disposition exclusive de l'A.S.B.L. Centre Culturel de Gembloux, l'ensemble des biens, bâtiment et mobilier, sis rue du Moulin, 55 Bis à Gembloux :

- a) Un ensemble de locaux situés dans le complexe cinématographique, rue du Moulin, à Gembloux, tel que repris en annexe 1 , cette dernière faisant partie de la présente convention.
- b) Tous les accessoires et équipements qui sont immeubles par destination, ainsi que le mobilier appartenant à la Ville de Gembloux.

Un inventaire contradictoire doit être dressé et doit faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

L'état des lieux et l'inventaire seront inclus dans la présente convention.

- c) L'appellation dudit bien « Cinéma Royal » sera protégée.

ARTICLE 2 :

La présente convention annule les dispositions de la précédente convention entrée en vigueur le 12 mai 1989.

Il y sera mis fin

- Soit de l'accord des deux parties à la date et suivant les modalités qui feront l'objet de cet accord.
- Soit par un préavis de plus d'un an prenant cours à la fin de l'avant dernière saison culturelle au cours du contrat-programme signé par les deux parties.

Ce préavis sera notifié par l'une des parties à l'autre par une lettre recommandée. En l'absence de démarches administratives citées ci-dessus, elle sera automatiquement reconduite pour le contrat-programme suivant.

347

➤ Convention entre la Ville de Gembloux et le Centre culturel (page 2/3)

Tout litige portant sur son interprétation, son application ou sa résiliation relèvera de la compétence des juridictions ordinaires.

ARTICLE 3 :

Les locaux sont mis à la disposition de l'A.S.B.L. Centre Culturel au Cinéma Royal de Gembloux, qui est redevable d'une location d'un euro non indexable.

Le Centre Culturel de Gembloux s'engage à gérer les biens concernés en bon père de famille, en fonction de leur destination et en fonction de son propre objet social.

Le Centre Culturel aura la responsabilité de la gestion :

- Culturelle (notamment la programmation des activités),
- Technique,
- Administrative (notamment la tenue du calendrier d'utilisation des locaux, des réservations ...)
- Financière, selon protocole (annexe2).

ARTICLE 4 :

Le Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Centre Culturel au Cinéma Royal comprenant des représentants de la Ville de Gembloux et de la Communauté française, sera chargé de procéder à une évaluation des résultats de la gestion du Cinéma Royal dans le cadre du rapport d'activités annuel.

ARTICLE 5 :

Le Centre Culturel est tenu de signaler au Collège des Bourgmestre et Echevins tout défaut de construction, tout signe de vétusté visible des parties occupées qui constituerait un danger. Il est tenu de signaler également toute les détériorations visibles des locaux résultant de l'usure normale, la remise en état étant à charge de la Ville de Gembloux.

Sur demande, le Centre Culturel est tenu de permettre l'accès des locaux à tout agent délégué par la Ville de Gembloux afin que celui-ci soit en mesure de vérifier le bon état des biens meubles et immeubles faisant l'objet de l'inventaire.

Sans autorisation écrite préalable du Collège des Bourgmestre et Echevins, aucune modification de l'infrastructure ne peut être apportée par le Centre Culturel aux biens meubles et immeubles dont la jouissance est concédée.

➤ Convention entre la Ville de Gembloux et le Centre culturel (page 3/3)

Tout litige portant sur son interprétation, son application ou sa résiliation relèvera de la compétence des juridictions ordinaires.

ARTICLE 3 :

Les locaux sont mis à la disposition de l'A.S.B.L. Centre Culturel au Cinéma Royal de Gembloux, qui est redevable d'une location d'un euro non indexable.

Le Centre Culturel de Gembloux s'engage à gérer les biens concernés en bon père de famille, en fonction de leur destination et en fonction de son propre objet social.

Le Centre Culturel aura la responsabilité de la gestion :

- Culturelle (notamment la programmation des activités),
- Technique,
- Administrative (notamment la tenue du calendrier d'utilisation des locaux, des réservations ...)
- Financière, selon protocole (annexe2).

ARTICLE 4 :

Le Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Centre Culturel au Cinéma Royal comprenant des représentants de la Ville de Gembloux et de la Communauté française, sera chargé de procéder à une évaluation des résultats de la gestion du Cinéma Royal dans le cadre du rapport d'activités annuel.

ARTICLE 5 :

Le Centre Culturel est tenu de signaler au Collège des Bourgmestre et Echevins tout défaut de construction, tout signe de vétusté visible des parties occupées qui constituerait un danger. Il est tenu de signaler également toute les détériorations visibles des locaux résultant de l'usure normale, la remise en état étant à charge de la Ville de Gembloux.

Sur demande, le Centre Culturel est tenu de permettre l'accès des locaux à tout agent délégué par la Ville de Gembloux afin que celui-ci soit en mesure de vérifier le bon état des biens meubles et immeubles faisant l'objet de l'inventaire.

Sans autorisation écrite préalable du Collège des Bourgmestre et Echevins, aucune modification de l'infrastructure ne peut être apportée par le Centre Culturel aux biens meubles et immeubles dont la jouissance est concédée.

➤ Protocole de répartition des participants à la gestion du CC (page 1/2)

ANNEXE 2

Protocole de répartition des participations à la gestion des locaux du Centre Culturel de Gembloux.

A. LE CENTRE CULTUREL :

1. Engage le personnel permanent et non permanent affecté à l'exploitation culturelle, administrative et technique des locaux mis à sa disposition.
2. Assume les dépenses inhérentes à l'organisation des activités culturelles qu'il organise, assure la promotion de ces activités, assume les frais d'entretien courant du matériel nécessaire aux activités et supporte les impôts et taxes qui lui incombent.
3. Contracte des assurances adéquates en matière de responsabilité civile, en matière de risques d'incendie pour les biens meubles lui appartenant en propre.
4. Veille à l'application du règlement d'ordre intérieur.
5. Gère sur le plan financier, administratif et technique, les salles de spectacle, d'exposition, et de réunion.
6. Gère, sur le plan financier, administratif et technique, les autres locaux (bureaux) mis à sa disposition par la Ville de Gembloux.
7. Le Centre Culturel s'engage, dans le cadre de son rapport annuel, à transmettre chaque année à la Communauté française et à la Ville de Gembloux, les bilans et budgets ainsi qu'un rapport liée à la gestion de la salle.
8. Le Centre Culturel s'engage à utiliser les locaux mis à sa disposition dans le cadre de la programmation définie par ses instances administratives (Conseil Culturel, Assemblée générale et Conseil d'administration).

➤ Protocole de répartition des participants à la gestion du CC (page 2/2)

B. LA VILLE DE GEMBLoux :

1. Assure le Centre Culturel de l'octroi de son subside annuel prévu par le contrat-programme.
2. Assure les réparations incombant au propriétaire.
3. Contracte une police d'assurance incendie incombant au propriétaire de l'immeuble. Celle-ci reprendra un article prévoyant l'absence de recours contre l'utilisateur.

Pour la Ville



Josiane BALON ~~Nathalie~~ BOUFFIOUX

Pour le Centre Culturel

Jean DERNELLE

Yohan NOEL

Approuvé, à l'unanimité, en séance du Conseil Communal du 16 avril 2003 où étaient présents :

MM. Monsieur Gérard BOUFFIOUX, Bourgmestre-Président
Mesdames, Messieurs Eric VAN POELVOORDE, Benoît DISPA, Marc BAUVIN, Monique DEWIL-
HENIUS, Claire PARMENTIER, Jean SINE, Echevins
Robert MARCHAL, Patrick BIOUL, Dominique NOTTE,
Pierre VAN EYCK, Jacques PRIMONT, Philippe LEMPEREUR, Nicole WAGNER-BASTOGNE,
Jean-Pierre VERHEGGEN, Yves JEANDRAIN, Alice FAUTRE-BAUDINE, Cédric BERNES,
Guy THIRY, Bernard CLAREMBAUX, Georges BOIGELOT, Bauduin GERARD, Omer VITLOX,
Didier SALMON, Nadine GUISSSET, Jacques ROUSSEAU, le Chevalier Jacques BRASSINNE de
la BUISSIÈRE, Conseillers Communaux

La Secrétaire,

Josiane BALON

Le Bourgmestre,

Gérard BOUFFIOUX

➤ Avenant à la convention conclue entre la Ville de Gembloux et le CC

Avenant n° 1 à la convention conclue le 16 avril 2003 entre la Ville de GEMBOUX et l'A.S.B.L. « Centre culturel au Cinéma royal de GEMBOUX », relative à la gestion des locaux du Cinéma royal à GEMBOUX

En vertu d'une décision du Conseil communal du 04 juin 2014, qui fera partie intégrante du présent avenant,

l'article 1^{er} est complété comme suit : la Ville de GEMBOUX met en outre à la disposition exclusive de l'A.S.B.L. « Centre culturel au Cinéma royal de GEMBOUX » l'immeuble acquis le 12 septembre 2013, jouxtant le Centre culturel et sis rue du Moulin, 57. »

Le 15 juillet 2014

Pour le Centre culturel

L'Animateur-Directeur Le Président

Eric MASUREL
CENTRE CULTUREL
au CINEMA ROYAL ASBL
Rue du Moulin 57 bis
5030 GEMBOUX
Tél. 081 61 38 38 • Fax 081 62 68 30

Laurent De POTTER

Pour la Ville de Gembloux

La Directrice Générale f.f., Le Député-Bourgmestre,

Joëlle CONIL



Benoît DISPA

➤ Notification de l'attribution de chantier de la rénovation et de l'extension du futur bâtiment qui accueillera le Centre culturel de Gembloux

30 JAN. 2017
Ville de
Gembloux

DHERTE-ISTASSE SA
Rue de l'Abbaye 20-22
5000 NAMUR

Dossier traité par: Service Travaux
N. Réf. : JBER/CVAN CDU : 1.854

RECOMMANDÉ

Gembloux, le 25 janvier 2017

Messieurs,

Objet: Conception et réalisation de l'extension et de la rénovation du Centre Culturel de Gembloux - Notification de l'attribution

Par la présente, nous vous informons que le Collège communal a décidé le 15 décembre 2016 de vous attribuer le marché public susmentionné pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.338.043,16 € hors TVA ou 4.039.032,22 €, 21% TVA comprise (options incluses « reconfiguration de la salle au niveau des sièges du rez », « fourniture et le placement de nouveaux sièges sur le balcon », « Mobilier de rangement salle de travail + miroirs »).

Comme proposé dans votre offre, nous fixons le délai d'exécution à 240 jours ouvrables.

Nous vous demandons de faire parvenir à notre administration, dans les 30 jours de calendrier suivant la date d'envoi de la présente lettre, la preuve de la constitution du cautionnement requis pour un montant de 166.910,00 €.

A défaut de l'envoi de la preuve de constitution de cautionnement dans les délais prévus, nous nous réservons, en tant que pouvoir adjudicateur, le droit d'appliquer les mesures prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif aux marchés publics.

Nous vous prions de nous envoyer les documents prouvant que, au commencement de l'exécution du marché, vous avez conclu un contrat d'assurance couvrant votre responsabilité en cas d'accident de travail, ainsi que votre responsabilité civile en cas d'accidents survenus à des tiers lors de l'exécution du marché. Vous devez nous faire parvenir ces documents dans les trente jours de calendrier à compter du jour de l'envoi de cette lettre.

Une copie de ce document est transmise à l'auteur de projet Monsieur Christophe CALLUT du Bureau Economique de la Province.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

La Directrice Générale,

Josiane BALON

Le Député-Bourgmestre,


Benoît DISPA

Administration communale de Gembloux
Parc d'Épinal • 5030 Gembloux
☎ 081 62 63 31 📠 081 62 63 36 • administration@gembloux.be

3.2.3 DESCRIPTION DES MOYENS ET RESSOURCES

MIS À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL PAR LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DE DROIT PRIVÉ

➤ À ce jour, nous ne disposons pas de ce type de moyens et de ressources.

3.2.4 PLAN FINANCIER COUVRANT LA DURÉE DE LA RECONNAISSANCE 2019-2023

- Ce plan financier tient compte d'un refinancement immédiat, dès le 1^{er} janvier 2019, par la Ville de Gembloux pour un budget annuel de 165.000 euros.
- Ce financement immédiat de 165.000 euros par la ville de Gembloux est incontournable pour soutenir les charges liées à l'exploitation du bâtiment du Centre culturel complètement rénové et présentant une augmentation de 30% de surface d'activités.
- Ce financement immédiat de la Ville de Gembloux vient impérativement soutenir la progression du coût des charges salariales liées au volume de l'emploi.
- Ce financement immédiat de la Ville de Gembloux vient soutenir, en 2019 et 2020, un minimum de budget consacré à l'équipement des locaux.
- Le financement progressif de la FWB entre 2019 et 2023 viendra soutenir la courbe de croissance de l'augmentation des charges salariales liées au volume de l'emploi.
- Le plan financier tel qu'il est décrit tient compte prioritairement du développement des activités liées à l'action culturelle générale, des activités liées à l'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène et des activités des axes n°1 et n°2 de la coopération 3CC. L'axe d'activités n°3 de la coopération 3CC traitant du développement des activités numériques ne peut être garanti à la lecture de ce plan financier.
- Il est évident que si le plan financier veille à l'équilibre budgétaire de 2019 à 2023, la revalorisation financière apportée par la Ville de Gembloux et de manière progressive par la FWB, ne permettra qu'une faible augmentation du budget d'activités. Il aura pour effet principal de soutenir l'augmentation du coût de la vie et celui de la masse salariale.
- Tout développement devra donc chercher une réponse dans la capacité du Centre culturel de générer des produits financiers par lui-même ou via le financement privé.

Comptes		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
6 CHARGES		639.800,00	650.800,00	662.800,00	674.800,00	681.800,00
60 Approvisionnements & marchandises		12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
604 Achats de marchandises		12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
6040 Achats marchandises bar & restauration		12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
609 Variation de stock		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61 Services et biens divers		221.200,00	217.200,00	224.200,00	226.200,00	228.200,00
610 Infrastructures & équipements		20.000,00	16.000,00	12.000,00	10.000,00	10.000,00
611 Véhicules		5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
612 Fournitures		32.000,00	32.000,00	32.000,00	32.000,00	32.000,00
613 Promotion, publicité & relation publique		20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
614 Documentation et formation		1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00
615 Activités		92.000,00	92.000,00	100.000,00	104.000,00	106.000,00
616 Matériel		35.000,00	35.000,00	38.000,00	38.000,00	38.000,00
617 Personnel intérim ou mis à disposition		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618 Rémunération gérants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619 Autres rétributions de tiers		16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00
62 Rémunérations, charges soc et pensions		405.000,00	420.000,00	425.000,00	435.000,00	440.000,00
63 Amortissements et réductions de valeur		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64 Autres charges d'exploitation		1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00
65 Charges financières		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
66 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Impôts		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
68 Bénéfices de l'exercice à affecter		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69 Transferts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 PRODUITS		639.800,00	650.800,00	662.800,00	674.800,00	681.800,00
70 Produits d'exploitation		136.300,00	146.300,00	152.300,00	157.300,00	157.300,00
700 Recettes et droits		90.000,00	98.000,00	103.000,00	108.000,00	108.000,00
7000 Recettes d'abonnements et d'inscriptions		15.000,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00
7001 Tickets ou droit de location		75.000,00	80.000,00	85.000,00	90.000,00	90.000,00
7002 Droits, cessions, licences & royalties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7003 Autres recettes et droits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701 Ventes de prestation services culturels		1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
702 Ventes de biens culturels		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
703 Coproductions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704 Ventes de P de S et de B complémentaires		44.500,00	46.500,00	47.500,00	47.500,00	47.500,00
7040 Ventes de consommations, bar & restauration ^e		22.500,00	22.500,00	22.500,00	22.500,00	22.500,00
704000 Bar activité		10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
704010 Restauration activité		10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
704091 Produits du bar revendus au prix comptant		2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
7041 Service d'accueil, de salle & vestiaire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7042 Location & vente d'espaces & service pub		5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
7043 Locations d'infrastructures		12.000,00	14.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
7044 Location Matériel/Machine/Outilage		500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
7045 Ventes de services techniques		2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
7046 Autres ventes de prestations de S & de B		2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00

Comptes		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
705	Autres recettes, droits & ventes de PS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Remise, Rabais et Ristournes accordés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Variations de stocks & commande en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Cotisations, dons, legs et subsides	503.500,00	504.500,00	510.500,00	517.500,00	524.500,00
730	Cotisation des membres associés	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
	730000 Cotisation des membres associés	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
731	Cotisation des membres adhérents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Dons sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
733	Dons avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
734	Legs sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Legs avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
736	Subsides en capital et en intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7360 Subsides des villes & communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7361 Subsides de la province	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7364 Subsides de la Région Wallonne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7365 Subsides de la communauté française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7366 Subsides de l'état fédéral	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7367 Subsides de l'Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7368 Subsides d'autres pouvoirs publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
737	Subsides d'exploitation des PP	502.500,00	503.500,00	509.500,00	516.500,00	523.500,00
7370	Subsides des villes & communes	169.000,00	169.000,00	169.000,00	169.000,00	169.000,00
	737000 Subsides de Gembloux	165.000,00	165.000,00	165.000,00	165.000,00	165.000,00
	737012 Subside Ville Gembloux Fête Musique	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
	737014 Subside pour Cafétéria sociale	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
7371	Subsides des provinces	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
	737100 Subsides de la province ordinaire	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
7374	Subsides de la Région Wallonne	106.000,00	107.000,00	108.000,00	109.000,00	110.000,00
	737400 Subsides de la Région Wallonne/emploi	106.000,00	107.000,00	108.000,00	109.000,00	110.000,00
7375	Subsides de la communauté française	214.500,00	214.500,00	219.500,00	225.500,00	231.500,00
	737500 Subsides de la com. française ordinaires	148.000,00	148.000,00	153.000,00	159.000,00	165.000,00
	737501 Sub RACC com. Française	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
	737502 Subside com. française emploi	58.000,00	58.000,00	58.000,00	58.000,00	58.000,00
	737503 Culture-enseignement + Conseil Musique	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
7376	Subsides de l'état fédéral	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7377	Subsides du fond Maribel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7378	Subsides de l'Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7379	Subsides d'autres pouvoirs publics	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
	737901 Cinéma européen	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
738	Sponsoring d'entreprise et de commerces	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
740	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	Plus-values sur réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
743	Recettes redistribuées d'une ass apparent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	Produits d'exploitation divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
750	Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
751	Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Reprise de subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Escompte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
760	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Reprises sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Prélèvement sur les résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
790	Prélèvement sur les résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00